



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE — POLITIQUES COMMUNES À L'APPUI DES PROGRAMMES DE RÉFORME DES PAYS MEMBRES — COMMUNIQUÉ DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR

Janvier 2022

Dans le contexte des politiques communes des pays membres et des politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services de l'institution en vue de son examen par le conseil d'administration le 10 décembre 2021, après des entretiens avec les institutions régionales qui ont pris fin le 5 novembre 2021. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 1^{er} décembre 2021.
- Une **déclaration de l'administrateur**.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Le conseil d'administration du FMI achève les entretiens annuels concernant les politiques communes de la CEMAC et les politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le conseil d'administration du FMI achève les entretiens annuels concernant les politiques communes de la CEMAC et les politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres.
- La crise liée à la pandémie, qui dure depuis presque deux ans, a fragilisé la position extérieure de la CEMAC.
- La position extérieure devrait se renforcer à partir de 2022, au fur et à mesure que la région sortira de la crise, grâce au resserrement des politiques économiques à la hausse des cours du pétrole et à l'engagement réitéré des chefs d'État en faveur d'une accélération des réformes structurelles et des réformes visant à améliorer la transparence et la gouvernance.

Washington, le 16 décembre 2021. Le 10 décembre 2021, le conseil d'administration du FMI a conclu les entretiens annuels avec la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) sur les politiques communes des pays membres et les politiques communes en faveur des programmes de réforme de ces pays¹.

La contraction économique subie par la CEMAC en 2020 s'est révélée moins importante que prévu, grâce au rétablissement de l'activité non pétrolière fin 2020, à l'assouplissement des mesures de confinement et à l'ampleur de la relance budgétaire. Une reprise progressive devrait avoir démarré en 2021, avec une croissance du PIB de 1,9 %. D'après les projections, le déficit budgétaire global (hors dons) devrait s'être comblé de 0,5 point de pourcentage par rapport à 2020 pour atteindre 2,7 % du PIB en 2021, tandis que la dette publique devrait avoir reculé de 3,8 points de pourcentage, pour représenter 56,2 % du PIB en 2021.

En dépit d'un environnement extérieur plus favorable, caractérisé par le redressement de la croissance mondiale, la hausse rapide des cours du pétrole et de l'assistance financière sans précédent apportée par le FMI, y compris par l'allocation de DTS, la CEMAC affiche une position extérieure fragile en fin d'année 2021, et ses réserves de change représentent seulement un peu plus de trois mois d'importations potentielles. Après une forte dégradation en 2020, le déficit du compte courant extérieur devrait nettement

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses pays membres. Dans le contexte de ces consultations bilatérales au titre de l'article IV, les services du FMI organisent des entretiens annuels séparés avec les institutions régionales responsables des politiques communes dans quatre unions monétaires — la zone euro, l'Union monétaire des Caraïbes orientales, l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale et l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Pour chacune de ces unions monétaires, les équipes des services du FMI se rendent dans les institutions régionales responsables des politiques communes de l'union monétaire, recueillent des données économiques et financières, et s'entrelient avec les responsables de l'union monétaire de l'évolution et des politiques économiques de l'union. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du conseil d'administration. Les entretiens des services avec les institutions régionales et l'examen du rapport par le conseil d'administration font partie intégrante des consultations au titre de l'article IV avec chaque pays membre.

s'améliorer, principalement du fait du redressement des cours mondiaux du pétrole, pour s'établir à 2,1 % du PIB en 2021.

Les autorités régionales et nationales ont commencé à resserrer le dosage de politiques macroéconomiques en 2021. La BEAC a renforcé son cadre de gestion des liquidités en reprenant ses opérations de ponction de liquidités ; elle a également mis fin à l'assouplissement du système de décotes appliquées aux titres d'État, qu'elle avait adopté en début de crise, en les rétablissant à leurs niveaux pré-pandémiques ; enfin, comme prévu, elle a mis un terme à la fin du mois d'août au programme de rachat de titres d'État. En novembre 2021, la BEAC a resserré sa politique monétaire en augmentant son taux directeur de 25 points de base, et a relevé en décembre le taux de son guichet d'absorption des liquidités. En outre, les autorités normalisent progressivement la réglementation prudentielle, qui avait été provisoirement assouplie afin d'atténuer les effets de la crise sur le secteur financier : ainsi, en août 2021, elles ont relevé de 50 points de base les exigences de fonds propres. Au niveau des pays, la reprise des programmes appuyés par le FMI au Cameroun et au Gabon, et la perspective de nouveaux programmes pour le Congo et le Tchad ont contribué à obtenir des engagements en faveur d'un rééquilibrage des finances publiques et de programmes de réformes plus vastes.

La hausse des cours du pétrole, le raffermissement de la croissance mondiale et un rééquilibrage budgétaire considérable devraient contribuer à consolider les soldes extérieurs globaux et favoriser l'accumulation de réserves de change en 2022. La croissance devrait rebondir à 2,8 % en 2022 et continuer de s'accélérer progressivement pour atteindre environ 4,1 % à moyen terme, principalement grâce à une accélération de la croissance dans le secteur non pétrolier, tandis que les réformes visant à améliorer la gouvernance, la transparence et le climat des affaires porteront progressivement leurs fruits. Le redressement des cours du pétrole, associé à des efforts accrus de mobilisation des recettes publiques, devrait contribuer à combler les déficits budgétaires et à limiter fortement les niveaux d'endettement à l'horizon 2024. D'après les projections, l'inflation devrait rester en deçà du critère de convergence régional de 3 %, la politique monétaire restant suffisamment restrictive pour soutenir la position extérieure. Les réserves devraient atteindre l'équivalent de cinq mois d'importations d'ici 2026. Ces projections supposent la poursuite des programmes appuyés par le FMI au Cameroun, au Gabon, en République centrafricaine et en Guinée équatoriale, et l'approbation de deux programmes appuyés par le FMI au Tchad (2021) et au Congo (2022).

Évaluation par le conseil d'administration²

Les administrateurs souscrivent à l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI. Ils observent que la position extérieure de la CEMAC reste fragile, en dépit d'un environnement extérieur plus favorable et de l'assistance financière sans précédent apportée par le FMI. Dans ce contexte, ils se félicitent de la reprise des programmes appuyés par le FMI dans la région. Les administrateurs soulignent qu'un dosage de politiques macroéconomiques strict et d'ambitieuses réformes structurelles propices à la compétitivité sont essentiels pour conforter la position extérieure et favoriser une croissance diversifiée, inclusive et durable.

² À l'issue des délibérations, la Directrice générale, en qualité de présidente du conseil d'administration, résume les vues des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du conseil d'administration à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/external/french/np/sec/misc/qualifiersf.htm>

Ils rappellent la nécessité d'un rééquilibrage soigneusement calibré des finances publiques pour renforcer la viabilité extérieure et la viabilité budgétaire tout en préservant la croissance. Ils recommandent de mobiliser les recettes non pétrolières et d'améliorer l'efficacité de la dépense publique, pour permettre de financer des dépenses sociales ciblées et des investissements porteurs de croissance. Les administrateurs invitent les autorités à faire un usage prudent des allocations de DTS et de l'espace budgétaire généré par la restructuration des avances statutaires.

Ils saluent le récent resserrement de la politique monétaire, qui devrait permettre de juguler la baisse des réserves et les anticipations d'inflation. De manière générale, ils conviennent de la nécessité d'un resserrement supplémentaire dans le cas où les réserves de change continueraient de s'amenuiser. Les administrateurs recommandent d'en revenir au cadre de gestion des liquidités qui prévalait avant la crise, et de réserver les opérations de liquidités normales aux banques solvables. Ils saluent l'engagement pris par la banque centrale de ne pas accorder de financement monétaire direct à ses États membres. Les administrateurs rappellent que la mise en œuvre de la réglementation des changes devrait favoriser l'accumulation de réserves internationales.

Les administrateurs sont favorables au retrait prévu des mesures provisoires d'assouplissement de la réglementation prudentielle. Ils mettent en exergue la nécessité de se diriger vers un contrôle basé sur les risques, de limiter les risques associés aux expositions des banques au risque souverain, de remédier aux niveaux élevés de prêts improductifs, d'assurer un meilleur respect de la réglementation et d'accélérer les procédures de résolution bancaire.

Les administrateurs saluent la dynamique réformatrice impulsée par le sommet des chefs d'État de la CEMAC. Ils appellent les autorités à hâter la mise en œuvre de réformes structurelles et d'amélioration de la transparence et de la gouvernance. Plus spécifiquement, les administrateurs invitent les autorités à assurer la transparence totale des finances publiques et du secteur des hydrocarbures. Ils leur recommandent également de renforcer le cadre de surveillance au niveau régional.

Les administrateurs relèvent qu'en raison d'un déficit de financement extérieur, la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) n'a pas pu pleinement respecter l'assurance donnée à propos de l'accumulation d'avoirs extérieurs nets à la fin juin 2021, qu'elle avait formulée dans une lettre de suivi du soutien à la politique économique datée de juin 2021. Ils considèrent que la BEAC a pris les mesures correctrices qui s'imposaient pour remédier à cette insuffisance. Les administrateurs souscrivent à l'assurance actualisée concernant l'accumulation d'avoirs extérieurs nets à la fin décembre 2021 et à la fin juin 2022, que le gouverneur de la BEAC avait formulée dans une lettre de suivi datée de novembre 2021. Cette assurance repose sur l'engagement de la BEAC de mettre en œuvre une politique monétaire suffisamment restrictive et sur la détermination des États membres à mettre en place des politiques d'ajustement dans le cadre de programmes appuyés par le FMI. Les administrateurs soulignent que la mise en œuvre de cette assurance sera essentielle pour garantir le succès des programmes appuyés par le FMI dans les pays membres de la CEMAC.

Les vues exprimées par les administrateurs feront partie des entretiens relatifs aux consultations au titre de l'article IV avec les pays membres de la CEMAC qui se dérouleront d'ici le prochain examen des politiques communes de la CEMAC par le conseil d'administration. Il est prévu que le prochain examen des politiques communes de la CEMAC se déroulera selon le cycle standard de 12 mois.



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES COMMUNES DES PAYS MEMBRES ET SUR LES POLITIQUES COMMUNES À L'APPUI DES PROGRAMMES DE RÉFORMES DES PAYS MEMBRES

1^{er} décembre 2021

THÈMES PRINCIPAUX

Contexte et risques. Malgré une conjoncture extérieure plus favorable, marquée par le rebond de la croissance mondiale, une hausse rapide des prix du pétrole et un appui financier sans précédent du FMI, la CEMAC termine l'année 2021 dans une position extérieure fragile. Les réserves extérieures nettes ont diminué tout au long de l'année pour atteindre leur niveau le plus faible depuis des décennies et les réserves brutes dépassent tout juste trois mois d'importations de biens et services. Lors de leur sommet en août 2021, les chefs d'État de la CEMAC ont lancé la deuxième phase de la stratégie régionale et réitéré leur volonté d'accélérer les réformes structurelles, de transparence et de gouvernance. La reprise de la collaboration avec le FMI dans le cadre des programmes, conjuguée aux prix élevés du pétrole et à d'importants ajustements budgétaires en 2022, devrait permettre d'inverser la situation et de commencer à reconstituer les réserves extérieures en 2022. Les risques comprennent d'éventuelles évolutions défavorables de la pandémie, la volatilité des cours du pétrole, d'éventuels dérapages budgétaires, un déficit de financement extérieur et des problèmes éventuels de sécurité.

Recommandations de politique économique.

- Un dosage macroéconomique plus resserré, conjugué à des réformes structurelles visant à améliorer la compétitivité de la région, est indispensable pour renforcer la position extérieure de la CEMAC.
- La viabilité extérieure de la région repose sur un assainissement budgétaire continu, conforme aux programmes existants et futurs appuyés par le FMI. Les politiques budgétaires devront notamment limiter l'impact de l'utilisation des allocations de DTS et de la restructuration des avances statutaires sur les réserves.
- La politique monétaire devra également être resserrée pour enrayer la baisse des réserves et contenir l'excès de liquidités. Les banques ayant des besoins de liquidités structurels et/ou des difficultés à respecter les obligations prudentielles devront limiter

leur dépendance à l'égard des injections de liquidités et/ou faire l'objet d'une restructuration.

- Outre la normalisation en cours du dispositif prudentiel, la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) devra renforcer l'application de la réglementation et accélérer la résolution des banques en difficulté.
- La CEMAC doit résolument accélérer les réformes structurelles, de transparence et de gouvernance pour jeter les bases d'une croissance diversifiée, inclusive et durable.

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
 (département Afrique)
 et **Gavin Gray**
 (département de la
 stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés à distance du 20 octobre au 5 novembre 2021. L'équipe des services du FMI était composée de Mme Lahreche (chef de mission), M. Lautier et Mme Martin (tous du département Afrique) ; M. Portier (du département des marchés monétaires et de capitaux) ; et Mme Balta (du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). L'équipe a bénéficié de l'assistance de MM. Gomez et Staines (représentants résidents au Gabon et au Cameroun) et de M. Ambassa (économiste local au Cameroun). M. Andrianarivelo, M. Nguema Affane and M. N'Sonde (du bureau de l'administrateur) ont participé aux réunions. L'équipe a eu des entretiens avec M. Abbas Mahamat Tolli, gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique centrale (BEAC) et président de la COBAC ; le Professeur Clément Belibanga, commissaire aux affaires économiques, monétaires et financières (Commission de la CEMAC) ; le Professeur Djiena Wembou (secrétaire général du Programme de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC) ; M. Halilou Yerima Boubakari (secrétaire général de la COBAC) ; ainsi que d'autres hauts responsables de ces institutions et des représentants des institutions financières. Le présent rapport a été rédigé avec l'assistance de Mme Adjahouinou.

Le présent rapport traite des politiques communes qui soutiennent les programmes appuyés par le FMI dans les pays membres de la CEMAC. Tout au long de ce rapport, le terme « autorités » se rapporte aux institutions régionales responsables des politiques communes dans l'union monétaire.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE	5
A. Contexte	5
B. Évolution récente et perspectives	7
PERSPECTIVES ET RISQUES À MOYEN TERME	10
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR FAIRE FACE À LA CRISE	14
A. Rééquilibrage budgétaire	14
B. Politique et opérations monétaires	15
C. Application de la réglementation des changes	17
D. Politiques et réformes du secteur financier	17
E. Renforcer le cadre de surveillance régionale	20
RÉFORMES EN FAVEUR D'UNE CROISSANCE PLUS FORTE ET PLUS INCLUSIVE	20

SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DANS LA RÉGION _____ 21

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI _____ 22

GRAPHIQUES

1. Principaux indicateurs économiques, 2000–21 _____	26
2. Principaux indicateurs économiques, 2006–25 _____	27
3. Indicateurs monétaires _____	28

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–26 _____	29
2. Comptes nationaux, 2016–26 _____	30
3a. Balance des paiements, 2016–26 (milliards de francs CFA) _____	31
3b. Balance des paiements, 2016–26 (pourcentage du PIB) _____	32
4a. Indicateurs budgétaires, 2016–26 (pourcentage du PIB) _____	33
4b. Indicateurs budgétaires, 2016–26 (pourcentage du PIB hors pétrole) _____	34
5. Respect des critères de convergence, 2016–26 _____	35
6. Situation monétaire, 2016–26 _____	36
7. États de synthèse de la banque centrale, 2017–26 _____	37
8. Avoirs extérieurs nets de la banque centrale, 2016–26 _____	38
9. Indicateurs de solidité financière, 2015–21 _____	39
10. CEMAC : Besoins et sources de financement, 2021–23 _____	40

ANNEXES

I. Évaluation de la viabilité extérieure _____	41
II. Matrice d'évaluation des risques _____	46
III. Réponses des autorités aux recommandations précédentes du FMI _____	49
IV. Traitement et utilisation des allocations de DTS _____	51
V. Sommet des chefs d'Etat sur la situation macroéconomique dans la CEMAC et les mesures de redressement _____	53

APPENDICE

I. Suivi de la lettre d'appui aux programmes de relance et de réformes entrepris par les pays membres de la CEMAC _____	57
--	----

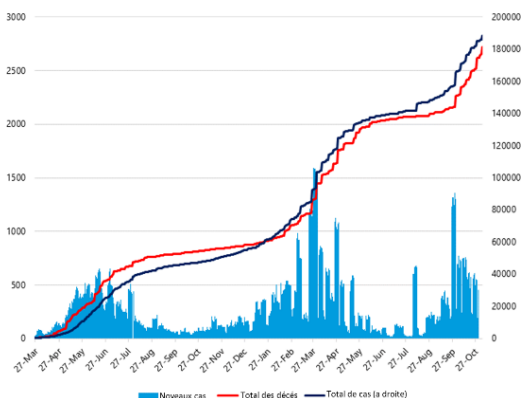
CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

A. Contexte

1. En août 2021, le sommet des chefs d'État de la CEMAC a donné le coup d'envoi de la deuxième phase de la stratégie régionale, relançant la collaboration avec le FMI dans le cadre des programmes appuyés par celui-ci, après une interruption de près de deux ans liée à la pandémie. Les autorités nationales et régionales se sont notamment engagées à accélérer les réformes structurelles, de transparence et de gouvernance, pour renforcer le potentiel de croissance de la région et jeter les bases d'une croissance inclusive et diversifiée. Cette stratégie s'appuie sur les programmes en cours soutenus par le FMI (Cameroun et Gabon, approuvés en juillet 2021) et sur de nouveaux programmes prévus (Congo et Tchad), ainsi que sur une intense mobilisation des services du FMI pour reprendre les programmes avec la Guinée équatoriale et la République centrafricaine (RCA).

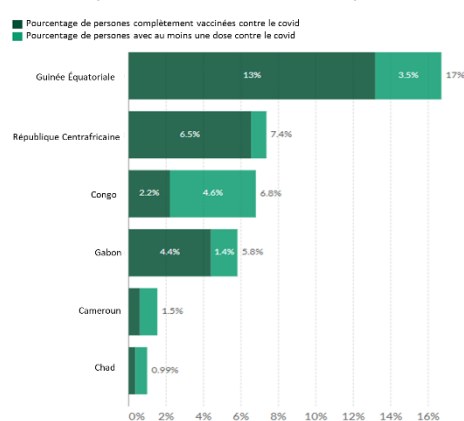
2. Après presque deux ans de crise liée à la pandémie, la reprise demeure incertaine. La troisième vague de COVID-19 qui a frappé la CEMAC au troisième trimestre 2021 a été aussi meurtrière que la deuxième vague du début de l'année, mais le nombre de nouveaux cas semble maintenant avoir diminué. Les taux de vaccination sont généralement faibles et inégaux dans la région en raison des difficultés d'approvisionnement et de distribution des vaccins, ainsi que de la réticence de la population à se faire vacciner. La situation extérieure fragile de la CEMAC limite les marges de manœuvre budgétaire et monétaire et des problèmes de longue date en matière structurelle, de gouvernance et de transparence entravent le potentiel du secteur privé à porter la reprise. L'incidence positive de l'augmentation des prix du pétrole sur la région ne s'est pas encore matérialisée. Les niveaux de pauvreté demeurent élevés et les plus vulnérables continuent d'être frappés de plein fouet par la crise. Les problèmes sécuritaires, qui sont antérieurs à la pandémie continuent d'éprouver le Tchad, certaines parties du Cameroun et la République centrafricaine.

Graphique 1a du texte. CEMAC : total cumulé de cas de COVID-19 et de décès
(au 4 novembre 2021)



Sources : [Ourworldindata](#) COVID-19 dataset; and IMF staff estimations

Graphique 1b du texte. CEMAC : proportion de personnes vaccinées contre la COVID-19
(au 4 novembre 2021)



Source : [Ourworldindata](#)

3. Malgré une conjoncture extérieure plus favorable et la disponibilité de financements d'urgence, la CEMAC termine l'année 2021 dans une position extérieure fragile. L'appui financier du FMI à la région en 2021 (notamment l'allocation de DTS) a été sans précédent, totalisant plus de 1,5 milliard d'euros (1 000 milliards de FCFA³) à fin novembre 2021. Cela a aidé la région à absorber les coûts immédiats de la pandémie, notamment le manque à gagner en recettes d'hydrocarbures en raison de prix du pétrole historiquement faibles en 2020. Toutefois, le rebond des prix du pétrole, qui devrait favoriser la viabilité extérieure, met du temps à se traduire en une augmentation des réserves. En conséquence, les avoirs extérieurs nets ont baissé d'environ 22 % (888 millions d'euros) tout au long de 2021, pour atteindre leur niveau le plus faible depuis des décennies, et l'objectif relatif aux avoirs extérieurs nets fixé pour fin juin 2021 en tant qu'assurance de politique régionale n'a pas été mis en œuvre. Les réserves brutes se situent juste au-dessus de 3 mois d'importations de biens et services, niveau inférieur aux 5 mois jugés appropriés pour la CEMAC. La hausse des prix du pétrole, le rebond de la croissance mondiale et les ajustements budgétaires importants en 2022 devraient permettre d'inverser la situation et de recommencer à accumuler des réserves extérieures en 2022. Toutefois, d'importantes incertitudes pèsent sur les projections, eu égard à d'éventuelles évolutions défavorables de la pandémie, la volatilité des cours du pétrole, d'éventuels dérapages budgétaires, un déficit de financement extérieur et aux problèmes de sécurité.

4. La mise en œuvre des recommandations issues des consultations de surveillance régionale de 2020 a progressé, bien que de façon inégale. Lors de leur sommet en août 2021, les chefs d'État ont lancé la deuxième phase de la stratégie régionale et pris l'engagement d'accélérer les réformes structurelles, de transparence et de gouvernance pour libérer le potentiel de croissance de la région, diversifier ses sources de croissance et la rendre plus attractive aux yeux des investisseurs. La collaboration avec le FMI dans le cadre des programmes appuyés par celui-ci a repris et contribuera à améliorer la coordination entre les politiques nationales et régionales. La mise en œuvre de la réglementation des changes de la CEMAC a bien avancé, avec notamment la finalisation de son adaptation au secteur extractif. La mise en œuvre des stratégies d'apurement des arriérés intérieurs a progressé et devrait contribuer à alléger une partie de la pression créée par la crise de la COVID-19 sur les entreprises et les banques nationales. Toutefois, peu de progrès ont été accomplis en ce qui concerne la résolution des banques en difficulté, essentiellement en raison d'un soutien insuffisant des autorités nationales. Le lien entre États et banques a continué de se renforcer et les efforts visant à diversifier la base des investisseurs en titres publics prendront du temps. Les travaux de la Commission de la CEMAC destinés à renforcer le dispositif de surveillance régionale, avec notamment la mise en œuvre d'un système d'alerte précoce et d'un programme de sanctions à l'encontre des pays en infraction au cadre de convergence régionale, ont avancé mais ne sont pas encore en vigueur. Les progrès en matière de mobilisation des recettes intérieures ont été entravés par la pandémie et sont restés limités tout au long de 2021.

³ Le FMI a décaissé 18,5 milliards de FCFA pour la République centrafricaine en janvier après l'achèvement de la première et de la deuxième revues du programme appuyé par la FEC. Il a également décaissé 162 milliards de FCFA au moment de l'approbation des programmes en faveur du Cameroun et du Gabon (97,9 milliards de FCFA et 63,8 milliards de FCFA, respectivement) au début du mois d'août. La Guinée équatoriale a reçu environ 38,1 milliards de FCFA d'appui d'urgence au titre de l'Instrument de financement rapide en septembre, à la suite des explosions de Bata. Les allocations de DTS fin août ont débloqué 797 milliards de FCFA pour la région.

B. Évolution récente et perspectives

5. L'activité économique se redresse, portée par le secteur non pétrolier. La région a connu une contraction de l'économie moins forte que prévu en 2020, car l'activité hors pétrole s'est redressée en fin d'année, grâce à l'assouplissement des mesures de confinement et aux mesures de relance budgétaire. Au Cameroun, une croissance plus forte que prévu a en partie compensé l'aggravation de la récession au Tchad et au Congo en 2020, portant la contraction totale du PIB réel à 1,9 % en 2020. Le taux de croissance du PIB réel à la fois pétrolier (-3 %) et non pétrolier (-1,6 %) a été négatif, la contraction dans le secteur non pétrolier étant essentiellement due à l'impact des mesures de confinement et au ralentissement de l'activité liée aux services pétroliers.

6. La détérioration du budget de la CEMAC (2,2 % du PIB) a été contenue en 2020 compte tenu des multiples chocs subis par la région (choc sanitaire, prix des produits de base et récession). Cette détérioration s'explique essentiellement par la baisse des recettes, à la suite de la chute brutale des recettes pétrolières en 2020. Le ralentissement de l'activité économique a aussi eu une incidence négative sur le recouvrement des recettes hors pétrole. Les dépenses ont été relativement contenues, mais avec de fortes différences entre les pays membres de la CEMAC. En conséquence, la dette publique globale s'est accrue de 7,7 points de pourcentage, pour atteindre 60 % du PIB à fin 2020, en raison essentiellement de la récession en 2020 et de la détérioration des soldes budgétaires qui l'a accompagnée.

7. En septembre 2021, le Comité ministériel de l'UMAC a accepté l'offre de la BEAC de rééchelonner le remboursement des avances statutaires, qui devait commencer en 2022. Les avances statutaires avaient été rétablies en août 2015⁴, avant d'être supprimées en août 2017 par le conseil de la BEAC, ce qui constituait une étape importante dans le rétablissement de la discipline budgétaire et dans la modernisation du cadre de politique monétaire de la BEAC. L'encours d'avances statutaires avait été consolidé à 2 779 milliards de FCFA et devait être remboursé à la BEAC sur une période de 14 ans, avec un délai de grâce de 4 ans. Le nouvel échelonnement, adopté en septembre 2021, qui n'affectera pas la situation du capital de la BEAC, prévoit le remboursement des avances statutaires sur une période de 20, 30 ou 40 ans, à la discrétion des pays, assorti d'un délai de grâce de 3 ans et de taux d'intérêt de 2,77, 2,88 ou 2,94 % respectivement.

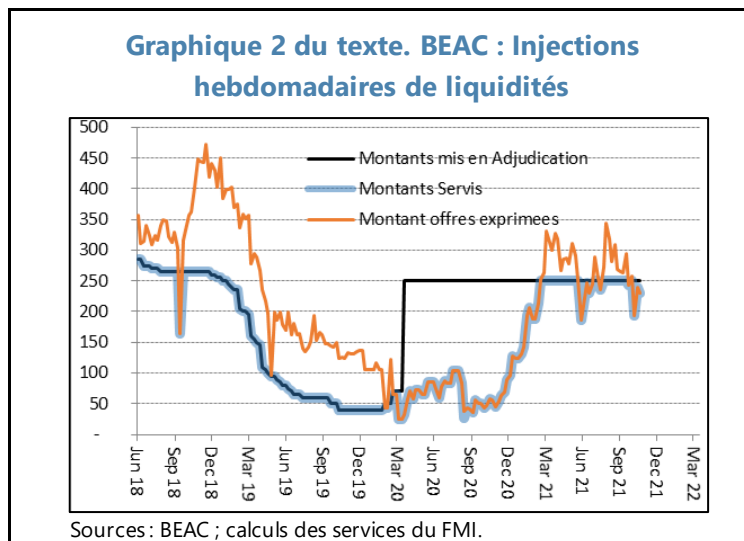
⁴ La BEAC accordait un financement monétaire (avances statutaires) aux États membres de la CEMAC jusqu'à un plafond de 20 % des recettes budgétaires de l'année précédente. En 2010, la BEAC a décidé de supprimer progressivement ces avances en gelant les plafonds au niveau des recettes budgétaires de 2008 et en réduisant leur montant de 10 % chaque année. En 2015, en raison de difficultés budgétaires dans certains États membres, la BEAC est revenue sur sa politique et a rétabli les avances à leur niveau statutaire (20 % des recettes budgétaires de l'exercice précédent). Ces avances sont définies comme des facilités à court terme, qui avaient été effectivement reconduites.

8. La BEAC a resserré sa politique monétaire et renforcé son cadre de gestion des liquidités dans une conjoncture où les liquidités sont encore élevées mais diminuent.

La monnaie au sens large a augmenté de 11,1 % en juin 2021, car la croissance des crédits à l'État a plus que compensé la détérioration des avoirs extérieurs nets.

Les liquidités se sont légèrement amenuisées au troisième trimestre de 2021, sous l'effet de la baisse des avoirs extérieurs nets. La demande d'injections hebdomadaires de

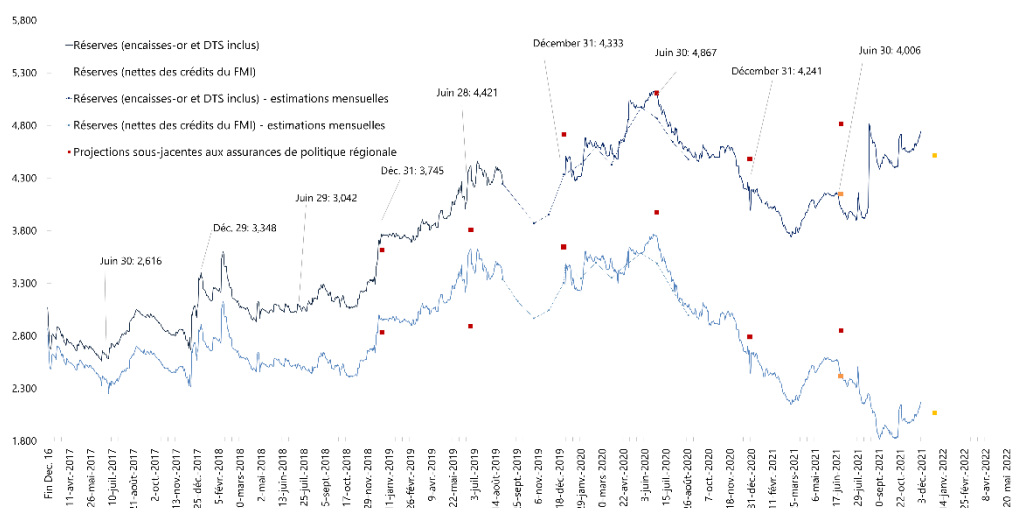
liquidités de la BEAC, qui avait été fixée à 250 milliards de FCFA à compter de mars 2020, dépasse l'offre depuis mars 2021 (graphique 2 du texte). Environ 80 % de ces liquidités sont fournies à un petit nombre de banques qui ont de grands besoins structurels de liquidités et un accès limité au marché interbancaire. À la fin du mois d'août, la BEAC a renforcé son cadre de gestion des liquidités, en rétablissant les opérations de ponction de liquidité, bien qu'avec un succès modéré, tout en réalisant en même temps des injections de liquidités plus limitées à plus long terme (12 semaines). En septembre 2021, elle a mis un terme à l'assouplissement du cadre de garanties pour les titres publics adopté au début de la crise, ramenant les décotes à leurs niveaux d'avant la pandémie. La BEAC a également mis un terme à son programme d'achat de titres d'État comme prévu⁵.



9. Les allocations de DTS (797 milliards de FCFA) ont initialement augmenté les réserves brutes de 0,5 mois d'importations de biens et services. Les autorités de la CEMAC se sont mises d'accord sur un dispositif de rétrocession des DTS similaire à celui de 2009 (annexe IV). Le Tchad a tiré la totalité de son allocation de DTS dès réception pour financer son budget ; le Congo a tiré le solde de son allocation de DTS de 2009 et la totalité de l'allocation de 2021 dans le but de les utiliser pour financer en partie le budget de 2022. Le Gabon et le Cameroun ont également indiqué leur souhait de puiser dans leur allocation pour compenser l'absence de décaissement d'appui budgétaire, remplacer le financement intérieur et financer l'investissement public dans le secteur de la santé tout en maintenant les déficits budgétaires en grande partie inchangés. La Guinée équatoriale prévoit d'utiliser une part importante de l'allocation de DTS pour apurer ses arriérés de dette intérieure. La RCA n'a pas encore fait part de ses intentions.

⁵ Au total, la BEAC a acheté 430 milliards de FCFA de titres publics à 5 pays de la CEMAC. La RCA n'a pas demandé à faire partie du programme.

Graphique 3 du texte. CEMAC : Réserves journalières régionales, 2017–21 1/2/ 3/
(milliards de francs CFA)



Sources : BEAC ; calculs des services du FMI.

1/ Ne tient pas compte de la position de réserves auprès du FMI (36 milliards de FCFA environ), qui n'est pas explicitement comptabilisée dans le bilan journalier.

2/ Les carrés rouges représentent les niveaux correspondant aux assurances de politique régionale des avoirs extérieurs nets (AEN) précédemment adoptées (décembre 2019, juin 2020, décembre 2020, juin 2021).

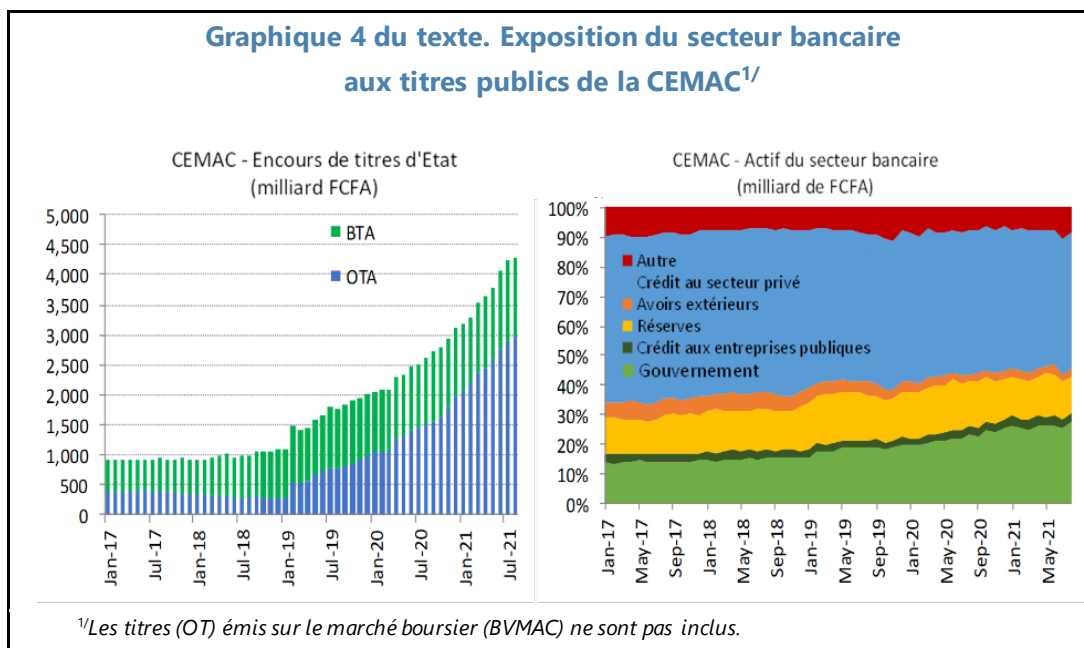
3/ Les carrés de couleur orange représentent les assurances de politique régionale des AEN révisées après entretiens avec les autorités.

10. Les assurances de politique régionale pour fin juin n'ont pas été mises en œuvre et l'objectif à fin décembre 2021 est hors d'atteinte. Après avoir rebondi entre mars et début juin 2021, les avoirs extérieurs nets de la BEAC diminuent depuis juin 2021. L'objectif relatif aux avoirs extérieurs nets à fin juin 2021 a été manqué de 120 millions d'euros (79 milliards de FCFA), pour cause de financement extérieur retardé et plus faible que prévu au premier semestre. Une augmentation plus forte que prévu de la monnaie au sens large (202 milliards de FCFA) a sans doute également joué un rôle⁶, en facilitant une augmentation des importations lors de la réouverture des économies. En outre, la hausse des prix du pétrole ne s'est pas encore traduite en une augmentation des recettes pétrolières, et les entrées de devises dans la région, notamment en provenance des partenaires internationaux, restent faibles. Les assurances de politique régionale liées à l'objectif relatif aux avoirs extérieurs nets à fin décembre sont hors d'atteinte, compte tenu de la diminution continue des réserves au troisième trimestre de l'année. Les réserves brutes étaient juste en dessous de trois mois d'importations de biens et services à fin juin, avant de rebondir après l'allocation de DTS (graphique 3 du texte).

11. Les bilans des banques ont continué de refléter les mesures prudentielles temporaires, tandis que l'exposition des banques aux États a continué de s'accroître. Avec l'assouplissement temporaire des obligations prudentielles depuis le milieu de l'année 2020 et sa prolongation jusqu'à fin juin 2022, le ratio de prêts improductifs déclarés a légèrement baissé, à 19 % au quatrième

⁶ L'appui budgétaire ne se traduit pas intégralement en réserves, en raison généralement d'une déperdition par le biais des importations.

trimestre de 2020, mais les créances douteuses liées à la crise de la COVID-19, qui sont pour la plupart classées séparément, sont estimées à environ 4 % du total des prêts par le secrétariat général de la COBAC, à partir des rapports reçus des banques. L'exposition des banques aux États s'est brusquement accentuée en 2020 et de nouveau en 2021, pour représenter 27 % du total des actifs du secteur bancaire à fin juin 2021, contre 16 % à fin 2018. L'encours des titres publics en circulation a plus que doublé entre fin 2019 et septembre 2021 (graphique 4 du texte). À fin septembre 2021, les banques, la BEAC et les investisseurs non bancaires détenaient respectivement 86, 10 et 4 % de ces titres.



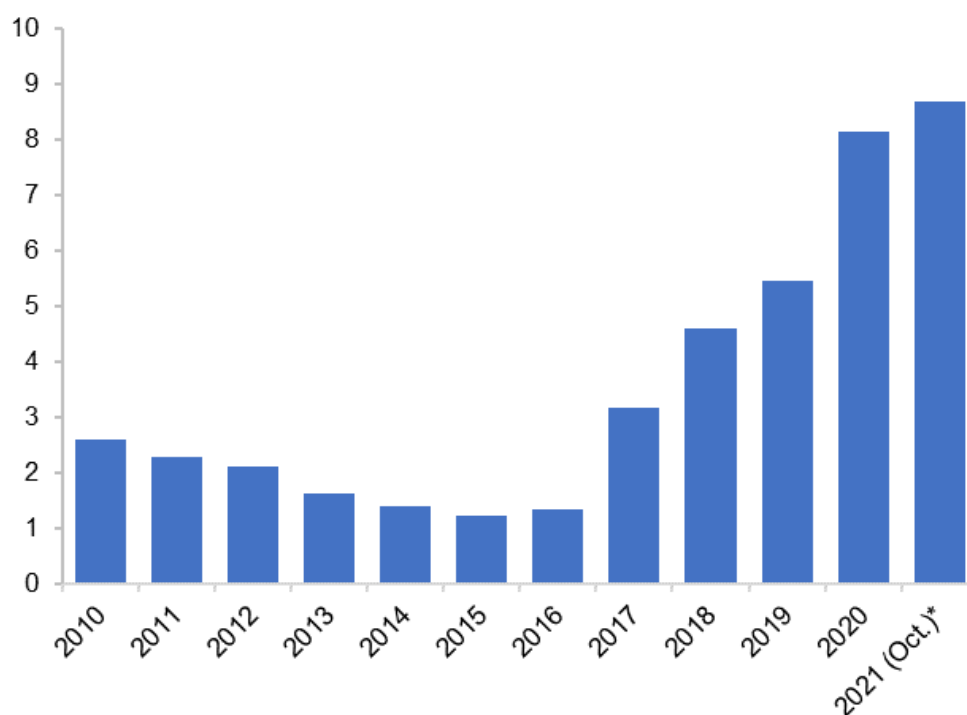
PERSPECTIVES ET RISQUES À MOYEN TERME

12. Une reprise progressive est attendue à compter de 2021, mais des risques persistent et la viabilité extérieure de la région reste très tributaire des cours du pétrole et de l'appui des bailleurs de fonds. Les perspectives tiennent compte des programmes en cours appuyés par le FMI au Cameroun et au Gabon, des accords au niveau des services sur deux éventuels nouveaux programmes appuyés par le FMI (Tchad et Congo), des entretiens sur la reprise du programme appuyé par le FMI avec la Guinée équatoriale et de l'amélioration des résultats économiques en République centrafricaine.

- L'activité économique globale devrait rebondir de 1,9 % en 2021 (0,7 point de pourcentage de moins que précédemment prévu). Ce rebond sera porté par une croissance de 3 % dans le secteur non pétrolier, tandis que la contraction du secteur pétrolier (3,4 %) se poursuivra en raison de la baisse de la production.
- L'inflation devrait être de 2 %, inférieure au critère de convergence régionale de 3 %.

- Le déficit budgétaire global (hors dons) devrait diminuer de 0,5 point de pourcentage, à 2,7 % du PIB en 2021 par rapport à 2020, en raison essentiellement d'une réduction des dépenses. La mobilisation des recettes est globalement inchangée pour la région, car l'augmentation des recettes pétrolières au Congo compense la baisse des recettes au Tchad et au Gabon. Les recettes non pétrolières devraient se redresser à compter de 2022. Avec une légère diminution des dépenses, le déficit budgétaire devrait diminuer de 1,4 % du PIB en 2022, et le solde budgétaire atteindre l'équilibre d'ici à 2025.
- La dette publique devrait baisser de 3,8 points de pourcentage par rapport à 2020 pour se situer à 56,2 % du PIB en 2021, puis continuer de baisser à 45,7 % du PIB en 2025. Ces chiffres tiennent compte du remboursement progressif des arriérés par les gouvernements nationaux, conformément aux stratégies convenues.
- Après une forte détérioration en 2020, le compte des transactions extérieures courantes devrait considérablement s'améliorer, sous l'effet essentiellement du rebond des cours mondiaux du pétrole, pour se situer à 2,1 % du PIB en 2021. À moyen terme, la balance commerciale se détériorerait sous l'effet de la baisse de la production pétrolière et de la hausse des importations, portant le déficit des transactions courantes à 4,6 % du PIB en 2025. Ces perspectives ne tiennent pas compte de l'impact de l'application de la réglementation des changes au secteur extractif (à compter de 2022) (voir §24).
- Au-delà de 2021, le déficit global de la balance des paiements s'améliorerait sensiblement par rapport aux précédentes estimations, sous l'effet de la hausse des cours du pétrole. Les réserves brutes extérieures devraient remonter à 3,3 mois d'importations potentielles à fin 2021, grâce aux récentes allocations de DTS. Les réserves extérieures atteindraient 3,9 mois d'importations potentielles en 2022, puis cinq mois d'importations, niveau jugé satisfaisant pour la CEMAC, d'ici à 2026. Ces projections supposent que les besoins de financement extérieurs encore élevés (d'environ 3,1 milliards d'euros sur la période 2022–24) pourraient être couverts en partie par des programmes ultérieurs appuyés par le FMI et par les décaissements d'institutions financières internationales et de partenaires au développement bilatéraux, dont environ 200 millions d'euros sont des financements qui restent à identifier. L'appui du FMI a été supérieur à l'appui budgétaire des partenaires au développement à la fois en 2020 et 2021, portant le total de l'encours des crédits et prêts avec le FMI à environ 8,7 % de la dette extérieure totale ou à environ 2,8 % du PIB total de la CEMAC (graphique 5 du texte). Pour éviter une détérioration de la viabilité de la dette de la région, il sera essentiel que le financement extérieur soit concessionnel ou sous forme de dons pour les pays membres à faible revenu.

Graphique 5 du texte. Encours des crédits et prêts avec le FMI
(en pourcentage du total de la dette extérieure)



*L'observation de 2021 concerne les crédits du FMI à octobre, en pourcentage de la dette extérieure projetée au 31 décembre.

Tableau 1 du texte. CEMAC : Sources de financement extérieur
(milliards de FCFA)

	2017-19	2020		2021		2022				
		CR 21/148 3/	Act.	H1	H2	CR 21/148 3/	Proj.	H1	H2	Proj.
1. Besoin de financement	3,143	1,578	1,435	132	1,029	1,921	1,154	468	752	1,219
2. Financement du FMI ¹	874	576	576	17	48	431	277	210	237	448
3. Support budgétaire d'autres donateurs	1,994	452	452	9	165	454	174	140	466	605
Banque Mondiale	602	123	123	0	80	82	80	80	182	262
Banque Africaine de Développement	791	220	220	0	40	205	40	0	145	145
Union Européenne	118	68	68	9	24	19	32	19	38	58
France	483	11	11	0	7	67	7	33	85	118
Autre	0	29	29	0	15	0	15	8	15	23
4. Autre financement extérieur ²	399	439	405	106	456	183	562	1	0	1
5. Ecart de financement résiduel	0	110	1	1	359	853	142	116	49	165

1/ Correspond aux programmes FMI existant et à l'aide d'urgence. Les accords conclus avec les services du FMI sur de nouvelle assistance financière sont reflétés dans l'écart de financement résiduel.

2/ Indus les autres sources de financement exceptionnel et à court terme.

3/ Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 21/21.

13. Les perspectives sont soumises à d'importantes incertitudes et risques de détérioration⁷.

- Une crise sanitaire qui se prolongerait et entraverait la reprise, en raison de la lenteur de la vaccination, une nouvelle vague d'infections ou des incertitudes quant à la résistance des variants aux vaccins, pourraient mettre en péril le rebond de la croissance.
- Des prix du pétrole plus faibles que prévu auraient de sérieuses incidences négatives sur les perspectives.
- D'éventuels dérapages budgétaires et des difficultés à accroître les recettes budgétaires non pétrolières pourraient compromettre la viabilité de la dette et continuer de peser sur les importations et les réserves extérieures.
- Des tirages plus élevés que prévu sur les allocations de DTS ou l'utilisation de l'espace budgétaire créé par la restructuration des avances consolidées de la BEAC pour permettre des déficits budgétaires supplémentaires, entraîneraient une injection nette de liquidités dans la région, qui pèserait sur la constitution de réserves.
- Une capacité moins forte que prévu à mobiliser un appui extérieur suffisant en raison d'une disponibilité limitée de financements concessionnels (ou de difficultés à satisfaire les critères de conditionnalité liés à ce type de financement) ou une diminution de la capacité à emprunter sur le marché pourraient porter atteinte à la croissance, à la mobilisation des recettes et aux mesures prises pour accumuler des réserves.
- Un impact plus fort que prévu de la pandémie sur les banques pourrait créer des risques systémiques inattendus et limiter leur capacité à octroyer des crédits.
- Une éventuelle détérioration de la situation sécuritaire (République centrafricaine, Tchad), ainsi que le mécontentement social et l'instabilité politique dans la région pourraient aussi nuire à la croissance.
- Des retards ou des dérapages dans le rétablissement et le maintien de la viabilité de la dette pourraient empêcher la poursuite des programmes appuyés par le FMI.
- Les facteurs d'amélioration de ces perspectives seraient notamment, outre une hausse des prix du pétrole, l'accélération de la mise en œuvre des réformes et une amélioration plus rapide que prévu du rapatriement de devises par les sociétés pétrolières et minières, qui permettraient une plus forte accumulation de réserves.

⁷ S'ils se concrétisaient, ces risques pourraient avoir une grave incidence sur la capacité de la région à rembourser le FMI dans un contexte où les expositions sont significatives.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR FAIRE FACE À LA CRISE

14. L'amélioration des perspectives économiques et de la viabilité extérieure de la CEMAC repose sur la mise en œuvre de solides mesures économiques et structurelles. La reconstitution des avoirs extérieurs nets nécessitera des politiques budgétaires favorables à la stabilité extérieure, tout en assurant une réponse sanitaire satisfaisante, une assistance pour les plus vulnérables et le soutien à des objectifs de développement ambitieux. Une politique monétaire plus restrictive et des opérations de liquidité plus adaptées devraient également favoriser l'accumulation de réserves. La croissance et la diversification nécessiteront une mise en œuvre décisive des réformes structurelles, de gouvernance et de transparence auxquelles la région s'est engagée lors du récent sommet des chefs d'État de la CEMAC. A la sortie de la crise, il convient de remédier aux faiblesses du secteur financier pour préserver la stabilité financière et favoriser la croissance du secteur privé.

A. Rééquilibrage budgétaire

15. La politique budgétaire devrait assurer un équilibre entre, d'une part, la viabilité de la dette et la viabilité extérieure et, d'autre part, la nécessité de réduire au minimum les effets à long terme de la pandémie sur les ménages et les entreprises, tout en favorisant l'atteinte d'objectifs de développement plus globaux. Le rééquilibrage budgétaire sera indispensable pour reconstituer les réserves internationales, placer la dette publique sur une trajectoire résolument baissière et réduire les facteurs de vulnérabilité aux fluctuations des prix du pétrole. Dans le même temps, la pandémie a démontré la nécessité d'assurer des dépenses sociales prioritaires bien ciblées et d'autres investissements favorables à la croissance. Par le passé, le rééquilibrage s'est fait par des coupes dans l'investissement public, ce qui a pesé sur la croissance compte tenu du rôle prépondérant des dépenses publiques dans l'activité économique. Pour parvenir à une normalisation favorable à la croissance, l'accent devra être placé sur la mise en œuvre de mesures permettant d'accroître les recettes non pétrolières, malgré les difficultés, qui devraient jouer un rôle prépondérant pour répondre aux besoins de rééquilibrage budgétaire à l'avenir. Il conviendra aussi de rationaliser les dépenses courantes afin de créer de la place pour les dépenses sociales et favorables à la croissance, y compris accélérer la mise en œuvre des plans d'apurement des arriérés pour renforcer le secteur privé et le secteur bancaire.

16. Les services du FMI ont insisté sur la nécessité de progrès sensibles en matière structurelle, de gouvernance et de transparence afin de pouvoir répondre aux besoins importants de développement malgré des enveloppes budgétaires plus restreintes. Pour en faire plus avec moins de ressources, les services du FMI ont recommandé de mettre résolument l'accent sur l'amélioration de l'efficacité des dépenses et la création des conditions propices à un développement sain du secteur privé, domaines dans lesquels il existe une large marge de progression. À cette fin, les autorités devraient accélérer la mise en œuvre des engagements pris par les chefs d'État, avec le soutien de la commission de la CEMAC et du programme de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC). Il conviendra en particulier d'améliorer la transparence

des finances publiques et dans le secteur pétrolier et gazier, de remédier aux vulnérabilités à la corruption et de promouvoir les réformes de l'environnement des affaires. À cet égard, les services du FMI ont salué la réadmission du Gabon au sein de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) en septembre 2021. Ils ont également fait valoir que pour augmenter les recettes budgétaires et améliorer la gouvernance, il est primordial de publier le coût des exonérations fiscales et de supprimer les exonérations injustifiées. Ils ont aussi encouragé la mise en œuvre des directives régionales dans les domaines suivants : gestion des finances publiques, politique fiscale, administration fiscale et douanière, contrôle budgétaire et risques et projections budgétaires.

17. Les services du FMI ont exhorté les autorités à contenir l'impact du nouveau rééchelonnement des avances statutaires. Si le nouvel espace budgétaire dégagé par cette mesure est utilisé pour financer des déficits supplémentaires, il pourrait entraîner une nouvelle détérioration des avoirs extérieurs nets, obligeant la BEAC à absorber l'excès de liquidités pour préserver la viabilité extérieure. Les services du FMI ont préconisé d'annuler cette décision pour limiter le risque de dérapages budgétaires. Ils ont également recommandé que les pays disposant d'un espace budgétaire suffisant, notamment dans le cadre de programmes appuyés par le FMI, remboursent leurs avances statutaires en cours conformément au calendrier initial pour réaffirmer leur volonté de mettre un terme au financement monétaire au sein de la CEMAC. Si les autorités décident de ne pas revenir sur leur décision, le nouvel espace budgétaire devrait être utilisé pour modifier la composition du financement. Une telle démarche, si elle entraîne une baisse du financement du déficit par les banques intérieures, pourrait permettre de réduire le lien entre les banques et les souverains et de limiter l'éviction du secteur privé. Ces éléments devront être repris dans les discussions sur les programmes en cours avec les autorités nationales.

18. Les services du FMI ont recommandé d'utiliser les allocations de DTS avec prudence, compte tenu du faible niveau des réserves extérieures. Un certain nombre de pays en situation de graves tensions de trésorerie (Tchad et Congo) ont déjà tiré leurs allocations en FCFA (voir annexe IV). Des tirages supplémentaires sur les allocations de DTS pour financer de nouvelles dépenses injecteraient des liquidités supplémentaires, entraînant une augmentation des importations et continuant d'épuiser les réserves de change. Les services du FMI ont recommandé que les pays ayant des positions budgétaires plus solides et un meilleur accès aux marchés épargnent environ la moitié de leurs allocations pour renforcer la position extérieure de la CEMAC. En outre, les allocations devront idéalement être utilisées pour se substituer au financement intérieur dans le cadre d'enveloppes budgétaires inchangées, afin de limiter le risque de nouvelles tensions sur les réserves. C'est sur ces principes que reposent les discussions sur les programmes entre les services du FMI et les autorités nationales.

B. Politique et opérations monétaires

19. Les services du FMI et les autorités ont convenu de la nécessité de resserrer la politique monétaire pour endiguer la baisse des réserves. Le 25 novembre, le comité de politique monétaire a suivi la recommandation de la BEAC de relever le taux directeur de 25 points de base, conformément au cadre de politique monétaire de la BEAC. Cette dernière a également continué de

resserrer les liquidités, en augmentant de 30 points de base le taux des opérations d'absorption des liquidités afin d'accroître l'attractivité de son guichet de ponction de liquidité et en diminuant ses injections hebdomadaires de liquidités de 250 milliards de FCFA à 230 milliards de FCFA. Les services du FMI considèrent ces mesures comme un signal fort de la volonté de la BEAC d'assurer : i) la viabilité extérieure et la viabilité du régime de change ; et ii) l'ancrage des anticipations dans un contexte marqué par l'accélération de l'inflation mondiale. Les services du FMI ont également recommandé de réduire la maturité des opérations de ponction de liquidité pour permettre de mieux ajuster les conditions de liquidité. Les services du FMI et les autorités ont convenu qu'il pourrait être nécessaire de resserrer davantage la politique monétaire si la position extérieure ne raffermissait pas ou si l'inflation devait durablement dépasser le critère de convergence régionale.

20. Les services du FMI ont recommandé de normaliser la gestion de la liquidité et de revenir au cadre existant avant la crise, basé sur les facteurs autonomes de liquidité bancaire, tout en aidant les banques faisant face à des besoins de liquidité structurels. En mars 2020, la BEAC a fixé le volume de ses injections hebdomadaires de liquidité à 250 milliards de FCFA pour contenir les risques découlant d'éventuelles tensions sur les liquidités dans le système. La BEAC a réduit ses injections à 230 milliards de FCFA en novembre 2021. Les services du FMI ont noté que même si la demande de liquidité dépasse l'offre depuis mars 2021, l'essentiel de la liquidité (80 %) est octroyé à un petit nombre de banques qui dépendent apparemment structurellement des injections de la BEAC et qui, pour la majorité, sont aussi en infraction avec un certain nombre de leurs obligations prudentielles. L'accès indifférencié des banques à un montant fixe et encore élevé de liquidité complique le retour au cadre existant avant la crise. En outre, l'accès au guichet normal de liquidité devrait être réservé aux banques liquides et solvables. Les services du FMI ont recommandé une normalisation progressive de la gestion de la liquidité qui tienne compte des positions différenciées des banques :

- Seules les banques à jour de leurs obligations prudentielles devraient être autorisées à avoir accès au guichet standard de liquidité hebdomadaire (guichet A).
- Les banques qui dépendent structurellement des injections de liquidité de la BEAC devraient progressivement réduire leur exposition, au moyen de plans de financement par exemple, pour contenir les risques qui pourraient découler d'une augmentation durable du bilan de la BEAC. Au cours de leur ajustement, ces banques devraient avoir accès au guichet marginal de liquidité.
- Les banques qui sont en infraction à leurs obligations prudentielles et ont des plans de restructuration crédibles ne devraient être admissibles qu'à l'aide de liquidité d'urgence et devraient respecter des mesures conservatoires (limiter par exemple la croissance des actifs) et d'autres mesures de soutien (amélioration de la gouvernance, objectifs de résultats).

La BEAC a souligné que la réussite d'une telle stratégie dépendrait du soutien des pays, notamment dans le cadre des programmes en cours et futurs appuyés par le FMI.

21. La BEAC prévoit que la nouvelle plateforme informatique de gestion des comptes uniques du Trésor (CUT) des pays de la CEMAC sera totalement opérationnelle d'ici à

décembre 2021. Elle permettra aux pays qui sont prêts (Cameroun et Gabon, dans un premier temps) de mettre en place leur compte unique du Trésor, et les services du FMI ont invité la BEAC à coordonner ses efforts avec les Trésors nationaux concernés pour déterminer tous les comptes à déplacer vers ces comptes uniques, pour que ces CUT deviennent totalement opérationnels dès que possible. Les CUT permettraient d'absorber une partie de la liquidité du système bancaire et faciliteraient considérablement les opérations monétaires.

22. Évaluations des sauvegardes. La BEAC a mis en œuvre la plupart des recommandations issues de l'évaluation des sauvegardes de 2017 et une mise à jour de l'évaluation a été initiée dans le cadre du cycle de quatre ans des évaluations des sauvegardes des banques centrales régionales.

C. Application de la réglementation des changes

23. La BEAC continue d'appliquer strictement la réglementation des changes⁸. Depuis mars, elle rappelle aux banques et aux entreprises les documents requis pour les demandes de devises et la nécessité de liquider les transactions de transfert antérieures, normalement dans un délai de trois mois. De nombreuses sanctions ont été prises vis-à-vis d'agents économiques non respectueux de ces exigences. En outre, le suivi de l'obligation de rapatrier les dépôts détenus à l'étranger demeure difficile. Les services du FMI ont conseillé à la BEAC de continuer de demander aux pays de participer au recensement des organismes et des entreprises publics qui pourraient encore détenir des comptes à l'étranger.

24. La BEAC est sur la bonne voie pour appliquer la réglementation des changes au secteur extractif dès 2022. Les entreprises du secteur extractif auront l'obligation de rapatrier une part significative de leurs recettes d'exportation. Pour faciliter ces transactions, elles seront autorisées à détenir des comptes en devises étrangères auprès des banques de la CEMAC. Ces comptes seront protégés contre les saisies abusives et présenteront de faibles coûts de fonctionnement. L'accord implique un dialogue permanent entre les parties prenantes pour assurer sa bonne mise en œuvre et une attention particulière aux contraintes du secteur. À compter de 2022, les fonds mis de côté par les entreprises pour couvrir les coûts de remise en valeur des gisements pétroliers seront transférés sur des comptes de dépôts à long terme en devises auprès de la CEMAC sur une période de trois ans. La BEAC estime que ces montants pourraient être substantiels et contribuer à une forte augmentation de ses réserves de change. Les services du FMI ont recommandé de faire connaître rapidement les modifications, les nouvelles dispositions et les obligations à tous les acteurs concernés, y compris aux propres services de la BEAC, afin de réduire au minimum les difficultés et les retards de mise en œuvre.

D. Politiques et réformes du secteur financier

25. Les services du FMI ont salué le plan du secrétariat général de la COBAC (SG COBAC) d'abandonner les mesures temporaires et de normaliser le cadre prudentiel à mesure que la

⁸ Les exigences de rapatriement et de rétrocession sont des mesures de gestion des flux de capitaux et leur application plus stricte, mise en œuvre parallèlement à d'autres ajustements de politique macroéconomique nécessaires, continuent d'être appropriées pour remédier au faible niveau des réserves.

région sort de la crise. En août 2021, le SG COBAC a relevé l'exigence de fonds propres de ½ point de pourcentage à 10 %, commençant ainsi à ramener les exigences de fonds propres à leurs niveaux d'avant la crise (10,5 %). La COBAC doit prendre une décision sur une stratégie de sortie d'ici à la fin de 2021, pour une mise en œuvre débutant en juillet 2022. Entretemps, le SG COBAC prévoit de réaliser des inspections pour mieux comprendre l'impact global de la pandémie sur les portefeuilles de crédit et la solvabilité des banques. Les services du FMI ont reconnu que cette démarche prudente permettra à la COBAC de se faire une idée précise de la situation du système bancaire et des risques systémiques et ont encouragé la COBAC à établir une stratégie de surveillance structurée et exhaustive pour l'abandon progressif des mesures réglementaires spéciales liées à la COVID-19. Ils ont souligné également que la priorité devrait être de rétablir la transparence financière et d'éviter toute nouvelle accumulation de pertes latentes liées aux prêts improductifs. Les services du FMI ont émis les recommandations particulières suivantes :

- Fixer une date butoir, de préférence à fin décembre 2021, relative à l'admissibilité de nouveaux prêts aux mesures temporaires. Cela permettrait de geler à fin 2021 l'encours de prêts affectés par la pandémie et contribuerait donc à mieux évaluer l'impact de la levée des mesures temporaires.
- Éviter de différer toute date de sortie au-delà de juillet 2022 pour permettre de revenir rapidement à la transparence bilancielle tout en maintenant la stabilité financière.
- Fixer une date limite, de préférence d'ici à fin 2022, à laquelle seraient totalement levées les mesures temporaires et seraient prises les mesures appropriées de reclassement et de provisionnement. Selon les études d'impact de la COBAC, il semble qu'à compter d'avril 2021, le total des besoins de provisionnement estimés pourrait être légèrement supérieur à un an de revenus nets du secteur.
- Encourager les banques, à titre volontaire, à sortir à l'avance des mesures temporaires, et à n'autoriser la distribution de dividendes qu'aux banques qui resteraient en totale conformité avec les exigences de solvabilité, après comptabilisation de toutes les pertes liées aux prêts improductifs. Les banques devront être invitées à actualiser leurs stratégies de résolution des prêts improductifs une fois les mesures temporaires levées.
- Exiger des banques sous-capitalisées qu'elles présentent des plans crédibles de recapitalisation à moyen terme et éviter de différer la résolution des banques qui étaient insolubles avant la pandémie.
- Travailler avec les pays sur les plans d'apurement des arriérés intérieurs et évaluer leurs incidences potentielles sur les banques.

Le SG COBAC a souligné que l'abandon des mesures temporaires est une question complexe qui impose d'examiner soigneusement les options et le calendrier, compte tenu en particulier de l'impact continu de la crise sanitaire.

26. Les services du FMI ont de nouveau souligné la nécessité de renforcer le respect de la réglementation et de mettre en œuvre le cadre de résolution des banques rapidement à la fois pour améliorer la stabilité financière et limiter le coût budgétaire de décisions tardives.

Le respect de la réglementation s'est légèrement détérioré à la suite de la pandémie et la résolution des banques demeure lente. Le respect par les banques des normes minimales de solvabilité, des limites d'exposition individuelle et des obligations de liquidités à court terme s'est légèrement détérioré à compter de la fin de l'année 2020. À fin avril 2021, seules 14 banques sur 50, représentant moins de la moitié du total des actifs bancaires, respectaient les ratios prudentiels fondés sur les fonds propres réglementaires (par rapport à 17 à fin 2020). Les services du FMI ont de nouveau recommandé d'utiliser l'ensemble des mesures réglementaires le cas échéant, notamment les sanctions financières. Ils ont pris note des progrès récemment accomplis pour fixer les dates de clôture de deux liquidations et ont recommandé que les procédures de redressement après liquidation soient en place avant la date de clôture.

27. La COBAC a pris de strictes décisions disciplinaires pour faire respecter la réglementation en matière de change et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Elle a également intensifié les contrôles visant à assurer la conformité avec la réglementation relative au risque souverain. Les services du FMI ont de nouveau suggéré de créer un tableau de bord pour suivre les progrès accomplis en matière de respect des normes de gouvernance et de gestion des risques et ont recommandé de commencer à appliquer des sanctions financières. Ils ont noté la reprise des inspections sur site dans un contexte difficile, marqué par des contraintes de personnel à la COBAC et ont souligné la nécessité de résoudre d'urgence les problèmes de capacité persistants.

28. La COBAC a progressé dans la mise en œuvre d'une surveillance basée sur les risques et devrait continuer à moderniser le cadre réglementaire. La COBAC parachève actuellement la réglementation visant à renforcer le cadre régional de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, à intégrer la finance islamique et à améliorer les opérations du fonds de garantie des dépôts FOGADAC, qui doivent être adoptées d'ici à la fin de 2021. La révision du ratio de liquidité à court terme et la mise en œuvre du ratio de levier sont prévues pour 2022. Les progrès concernant la feuille de route de Bâle et la nouvelle méthodologie des tests de résistance sont toutefois plus limités. Les services du FMI ont encouragé le SG-COBAC à actualiser sa feuille de route et son calendrier de Bâle pour mettre en œuvre une surveillance fondée sur les risques et à recommencer à communiquer en temps voulu les indicateurs du secteur financier des pays de la CEMAC au département des statistiques du FMI. Ils ont également encouragé la COBAC à poursuivre ses efforts visant à limiter les risques liés au lien entre les États et les banques, dans la mesure où l'exposition des banques aux États a continué d'augmenter en 2021 pour représenter plus d'un quart des actifs bancaires, et à concevoir une stratégie visant à élargir la base d'investisseurs en titres publics aux établissements non bancaires et à accélérer les réformes destinées à approfondir le marché secondaire.

29. La BEAC a continué de progresser dans ses stratégies régionales de transparence et d'inclusion financières. Après avoir lancé une procédure de pré-qualification pour un bureau d'information sur le crédit en juin 2021, la BEAC a sélectionné deux candidats pour un appel d'offres

qui sera lancé fin 2021. La sélection du bureau d'information sur le crédit est prévue au premier semestre 2022. Le nouveau registre des risques de crédit fait actuellement l'objet d'une phase pilote au Gabon, avant d'être étendu à d'autres pays au premier semestre 2022, alors que le registre des états financiers des entreprises accuse des retards. Le consultant externe a présenté à toutes les parties prenantes un diagnostic de la situation de l'inclusion financière dans chaque pays au premier semestre 2021, et une première ébauche de stratégie, qui comprendra la définition des services financiers de base, est attendue d'ici à fin 2021.

E. Renforcer le cadre de surveillance régionale

30. Les services du FMI ont examiné avec la commission de la CEMAC les moyens de continuer de renforcer le cadre de surveillance régionale. Les services du FMI ont réaffirmé qu'il est essentiel de respecter les critères de convergence régionale dans un délai raisonnable pour assurer la crédibilité du cadre de surveillance régionale. Seuls trois pays (Cameroun, Congo et Tchad) ont communiqué leurs plans nationaux de convergence sur trois ans à la Commission et les autres pays membres de la CEMAC doivent rapidement parachever leurs plans. Les services du FMI ont recommandé que la conférence des Chefs d'État⁹ adopte rapidement le nouveau mécanisme de sanctions des infractions aux règles de surveillance régionale, car de stricts mécanismes de mise en application sont indispensables pour garantir la crédibilité du système. Enfin, les services du FMI ont réitéré leur soutien aux outils d'alerte précoce des déséquilibres macroéconomiques, qui entreront en vigueur en 2023 (à partir des données de 2022).

RÉFORMES EN FAVEUR D'UNE CROISSANCE PLUS FORTE ET PLUS INCLUSIVE

31. Les services du FMI et les autorités ont convenu de la nécessité de profiter de la dynamique créée par le sommet des Chefs d'État de la CEMAC pour accélérer les réformes structurelles afin de favoriser une croissance plus diversifiée et plus inclusive (annexe V).

Compte tenu de la marge de manœuvre limitée, il est essentiel d'accélérer résolument les réformes structurelles, de transparence et de gouvernance, qui sont sans incidence budgétaire, pour assurer la viabilité extérieure de la région. Les services du FMI ont également souligné la nécessité de renforcer les institutions régionales qui sont essentielles pour mettre en œuvre ce programme. La commission de la CEMAC, en particulier, devra continuer de jouer un rôle décisif en surveillant et en encourageant la rapide mise en œuvre des principales réformes dans le cadre du programme de réformes économiques et financières (PREF)-CEMAC. Les priorités sont notamment les suivantes :

- Mettre en œuvre les engagements de réformes pris par les Chefs d'État, traduits en mesures concrètes dans une matrice révisée du PREF-CEMAC, avec notamment des indicateurs de résultats et un calendrier détaillés. Une unité spécialisée au niveau national sera mise en

⁹ Ce mécanisme a été adopté en conseil des ministres en janvier 2021.

place dans chaque pays de la CEMAC pour assurer le suivi des questions budgétaires, des réformes appuyées par le FMI et des programmes nationaux de réformes structurelles.

- Améliorer la transparence des finances publiques et du secteur pétrolier et gazier et accroître les recettes. Le Comité de pilotage (COFIL) du PREF-CEMAC, lors de sa réunion du 24 septembre, a également encouragé les gouvernements à augmenter leurs recettes non pétrolières et à mettre en œuvre des stratégies précises pour réduire les arriérés intérieurs.
- Améliorer la gestion et la transparence des investissements publics dans la région. Les services du FMI ont salué les travaux en cours de la Commission sur le sujet et ont suggéré que le PREF-CEMAC et la Commission de la CEMAC participent tous deux au suivi de la mise en œuvre des directives harmonisées de gestion des finances publiques, nouvellement adoptées, notamment en exigeant des rapports trimestriels sur la mise en œuvre. Enfin, la Commission devra assurer le suivi de la mise en œuvre de la directive sur la transparence budgétaire.
- Renforcer le suivi régional de la politique fiscale et soutenir le cadre régional de procédures douanières.
- Se concentrer sur des réformes favorables aux entreprises. L'Observatoire de l'environnement des affaires est chargé de suivre l'évolution des principaux indicateurs au moyen d'un réseau d'agents nationaux.

SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DANS LA RÉGION

32. La BEAC et la COBAC ont poursuivi l'exécution des engagements pris dans le document de juin 2021 faisant suite à la lettre d'appui aux programmes de relance et de réforme entrepris par les pays membres de la CEMAC, mais les progrès ont été entravés par la pandémie et les incertitudes qui y sont liées. La BEAC a laissé sa politique monétaire inchangée après l'avoir modérément assouplie en 2020, mais face à la baisse des réserves extérieures et à l'augmentation de la demande de liquidités de la BEAC, les conditions monétaires se sont quelque peu resserrées, le taux interbancaire augmentant d'environ 200 points de base depuis fin 2020 (voir paragraphe 8). L'objectif fixé pour les avoirs extérieurs nets à fin juin 2021 a été manqué : il s'agissait d'une assurance établie dans un contexte de fortes incertitudes. Le manque à gagner semble s'expliquer en grande partie par la baisse du financement extérieur, mais l'abondance de liquidités a probablement aussi joué un rôle. S'agissant des autres domaines où des engagements ont été pris, les consultations avec le secteur extractif sur la mise en œuvre de la réglementation des changes ont bien progressé et la totale mise en œuvre est attendue d'ici à fin décembre 2021. La plate-forme d'opérationnalisation des comptes uniques du Trésor (CUT) devrait être prête d'ici à fin 2021. La mise en œuvre d'autres réformes a continué de se heurter à des vents contraires en raison de la pandémie : le secrétariat général de la COBAC (SG-COBAC) parachève actuellement un nouveau système de notation du risque pour préparer la mise en œuvre d'une surveillance

prudentielle moderne basée sur les risques, mais des retards ont été enregistrés, dus en partie à des contraintes de capacités. La validation des plans de redressement de trésorerie de deux banques pour réduire leur dépendance à l'égard du refinancement auprès de la BEAC dans un délai de deux ans a progressé lentement.

33. La lettre de suivi ci-jointe décrit les objectifs révisés en matière d'avoirs extérieurs nets pour fin décembre 2021 et fin juin 2022, qui sont proposés en tant qu'assurances régionales modifiées et autres intentions des institutions régionales à l'appui des objectifs des programmes nationaux.

À l'avenir, la BEAC s'engage à maintenir une politique monétaire appropriée pour favoriser l'accumulation de réserves extérieures. Parmi les mesures correctives visant à soutenir la position de réserve : i) elle a approuvé une augmentation de 25 points de base du taux d'intérêt directeur des appels d'offres (TIAO) lors d'une réunion extraordinaire du Comité de politique monétaire le 25 novembre, suite à une recommandation de la BEAC ; ii) elle a augmenté le taux d'intérêt des absorptions de liquidité de 30 points de base pour réduire l'excès de liquidité, stimuler le marché interbancaire et améliorer la transmission de la politique monétaire ; et iii) elle a diminué ses injections hebdomadaires de liquidités de 250 milliards de FCFA à 230 milliards de FCFA. La BEAC continuera également d'œuvrer à l'application effective de la réglementation des changes, notamment en mettant en œuvre les adaptations récemment convenues pour le secteur extractif à partir de 2022. Conformément aux projections des services du FMI, les propositions d'objectifs relatifs aux avoirs extérieurs nets à fin décembre 2021 et fin juin 2022 couvertes par les assurances de politique économique mises à jour ont été respectivement fixées à 2,2 milliards d'euros et 2,78 milliards d'euros, ce qui est conforme aux intentions de politique budgétaire des gouvernements nationaux et aux conseils prodigués par les services du FMI.

Tableau 2 du texte. Assurance régionale relative aux avoirs extérieurs nets, 2021–22
(milliards d'euros)

	Dec. 2020	Jun.2021	Dec. 2021	Jun.2022
Assurance adoptée en décembre 2020	3.30 €	2.80 €	3.20	...
Résultat	3.02 €	2.68
Nouvelles assurances proposées €	2.20 €	2.78

*Les objectifs de décembre 2020 ont été approuvés en décembre 2020

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

34. La position extérieure fragile de la CEMAC devrait s'améliorer en 2022, mais les projections restent très incertaines. Malgré une conjoncture extérieure favorable et la disponibilité de financements d'urgence en 2020 et 2021, la position extérieure de la CEMAC s'est détériorée plus que prévu en 2021. Les prix élevés du pétrole, le rebond de la croissance mondiale et un fort ajustement budgétaire devraient contribuer à l'accumulation de réserves de change en 2022, mais ces projections demeurent incertaines.

35. Dans ce contexte, le resserrement envisagé du dosage des politiques est approprié pour renforcer la position extérieure de la CEMAC. L'évaluation de la stabilité extérieure du compte des transactions courantes de 2021 semble indiquer une surévaluation et une position

extérieure nettement plus faible que celle correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables. La viabilité extérieure de la région dépendra d'un rééquilibrage budgétaire soutenu, conformément aux programmes appuyés par le FMI avec le Cameroun, le Gabon et la Guinée équatoriale, ainsi qu'aux éventuels programmes appuyés par le FMI au Tchad et au Congo. Épargner les retombées exceptionnelles des cours du pétrole, qui est un objectif explicite d'un certain nombre de programmes, contribuerait à protéger la CEMAC des risques de détérioration, notamment des déficits de financement extérieur. Les politiques budgétaires devraient notamment limiter l'impact de l'utilisation des allocations de DTS et de la restructuration des avances statutaires sur la liquidité et la demande intérieure. En outre, une collaboration renforcée des autorités nationales avec d'autres partenaires au développement contribuerait à attirer davantage de financements extérieurs à des conditions appropriées. Le récent resserrement de la politique monétaire devrait contribuer à endiguer la baisse des réserves et à contenir les anticipations inflationnistes. Le cadre de gestion de la liquidité devrait de nouveau être basé, comme avant la crise, sur les facteurs autonomes de la liquidité bancaire, et les opérations de liquidité normales devraient être limitées aux banques liquides et solvables. En cas d'écart jugé ni mineur ni temporaire par rapport aux nouveaux objectifs d'accumulation des avoirs extérieurs nets, la BEAC et les États membres de la CEMAC devraient se tenir prêts à déterminer et à adopter les mesures correctives supplémentaires nécessaires, notamment un nouveau resserrement de la politique monétaire par la BEAC, le cas échéant. La BEAC et la COBAC devraient également venir en aide aux banques confrontées à des besoins structurels de liquidité et/ou à des difficultés pour satisfaire aux exigences prudentielles dans un cadre distinct, visant à renforcer ou à restructurer ces banques. La pleine opérationnalisation des comptes uniques du Trésor (CUT) faciliterait également la stratégie de gestion des liquidités, et les trésoreries nationales devraient travailler avec la BEAC pour les mettre en œuvre.

36. La pleine application de la réglementation des changes d'ici à fin 2021 devrait contribuer à favoriser l'accumulation des avoirs extérieurs nets à moyen terme. La BEAC est parvenue à un accord avec les entreprises du secteur extractif sur la mise en œuvre de la réglementation des changes à compter de 2022. Les sociétés pétrolières et minières rapatrieront une proportion significative de leurs recettes d'exportation et seront autorisées à détenir des comptes en devises auprès de la CEMAC. À compter de 2022, les fonds épargnés par les entreprises pétrolières et gazières pour couvrir les coûts de remise en valeur des champs pétrolifères seront progressivement transférés dans des comptes de dépôts en devises à long terme auprès de la CEMAC. Les délais de traitement des transferts de devises en dehors de la zone monétaire ont été réduits. Les niveaux de rétrocession de devises sont satisfaisants, mais il demeure difficile d'évaluer le respect de la rétrocession des dépôts détenus par des entités publiques à l'étranger et les gouvernements devraient aider la BEAC à identifier les organismes et entreprises publics qui pourraient encore détenir des comptes à l'étranger.

37. Afin de limiter les risques pour la stabilité financière à mesure que la région sort de la crise, et outre la normalisation en cours du cadre prudentiel, la COBAC devrait améliorer le respect de la réglementation et accélérer la résolution des banques en difficultés. Le projet de la COBAC d'arrêter d'ici à juillet 2022 l'assouplissement temporaire de la réglementation prudentielle décidé au début de la pandémie est bienvenu et primordial. La COBAC devrait mettre fin à

l'admissibilité de nouveaux prêts à cet assouplissement temporaire d'ici à fin décembre 2021, décider d'un processus transparent pour une stratégie de sortie d'ici à la même date et viser à lever totalement les mesures temporaires d'ici à fin 2022. En outre, elle devrait veiller à ce que les banques se conforment pleinement aux réglementations sur la classification des actifs et le provisionnement lorsqu'elles sortent des mesures temporaires. La conformité des banques aux normes prudentielles reste faible et la résolution des banques en difficulté devrait être accélérée. Il demeure également crucial pour la stabilité financière de s'attaquer au niveau élevé des prêts improductifs et de faire progresser l'apurement des arriérés. Il convient d'accélérer les progrès relatifs à une surveillance prudentielle basée sur les risques, la feuille de route de Bâle, la nouvelle méthodologie de test de résistance, l'amélioration de la qualité des données et la mise en place d'un cadre de surveillance de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme basé sur les risques. La COBAC devrait également continuer d'améliorer la qualité des données. Pour mener à bien cette lourde charge de travail, il convient de trouver une solution aux problèmes de longue date de sous-effectifs.

38. À partir de la dynamique créée par le sommet des Chefs d'État de la CEMAC, la CEMAC doit résolument accélérer les réformes structurelles, de transparence et de gouvernance qui ouvriront la voie à une croissance diversifiée, inclusive et durable. Compte tenu de la baisse de la production pétrolière, ces réformes sont fondamentales pour tirer le meilleur parti des ressources budgétaires limitées et favoriser le développement d'un secteur privé prospère afin de diversifier les sources de croissance. Il conviendrait de donner la priorité aux réformes de gouvernance et de transparence sans incidence budgétaire, notamment en appliquant pleinement et systématiquement les législations existantes et en autonomisant les structures de gouvernance en place.

L'augmentation des recettes non pétrolières sera cruciale pour amortir l'effet des fluctuations des cours du pétrole et dégager une marge de financement des dépenses sociales et de développement prioritaires. La modernisation des administrations fiscales ainsi que les mesures visant à élargir l'assiette fiscale contribueraient à favoriser la viabilité extérieure et la viabilité de la dette.

Des progrès décisifs dans l'avancement de ces réformes incombent principalement aux autorités nationales. La diffusion plus rapide des données macroéconomiques et financières augmenterait également la transparence et aiderait à suivre les progrès. La Commission de la CEMAC et le PREF-CEMAC ont également un rôle déterminant à jouer pour faire avancer le programme de réformes et mettre en œuvre les engagements de réformes pris par les Chefs d'État. Ils devraient également continuer de promouvoir la transparence budgétaire par une application effective de toutes les directives de gestion des finances publiques de la CEMAC et de renforcer le cadre de surveillance régionale, notamment en se dotant d'un système d'alerte précoce et d'un régime de sanctions pour les pays qui ne respectent pas les règles.

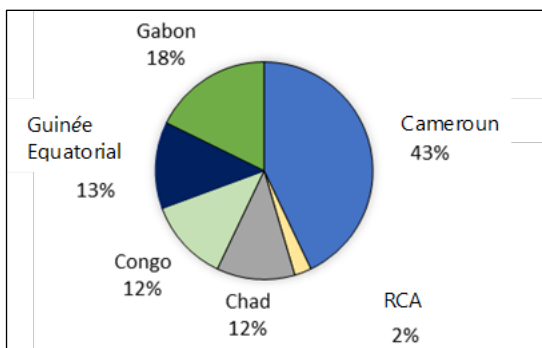
39. Globalement, les services du FMI : i) notent que la BEAC n'a pas honoré l'assurance relative aux avoirs extérieurs nets faite dans la lettre de suivi de juin 2021, en grande partie en raison de la baisse des financements extérieurs au premier semestre 2021 ; ii) considèrent que la BEAC a pris des mesures correctives satisfaisantes pour remédier aux faibles niveaux des avoirs extérieurs nets à fin juin, en commençant à arrêter l'assouplissement des conditions monétaires, toujours dans l'attente que la reprise se concrétise ; et iii) souscrivent à l'assurance actualisée relative à l'accumulation des avoirs extérieurs nets (pour les porter

respectivement à 2,2 et 2,78 milliards d'euros à fin 2021 et fin juin 2022). Les autres engagements pris dans la lettre de suivi de juin 2021 ont été exécutés, mais avec des retards en raison de la pandémie de COVID-19. La BEAC s'est engagée à maintenir une politique monétaire suffisamment restrictive, ce qui s'est traduit par i) l'augmentation de 25 points de base du taux d'intérêt directeur (TIAO) et du taux de la facilité de prêt marginal, approuvée par la réunion extraordinaire du Comité de politique monétaire du 25 novembre sur recommandation de la BEAC ; ii) la hausse de 30 points de base du taux d'intérêt du guichet de ponction de liquidité pour réduire l'excès de liquidité, stimuler le marché interbancaire et améliorer la transmission de la politique monétaire ; et iii) la diminution des injections hebdomadaires de liquidités de 250 milliards de FCFA à 230 milliards de FCFA. Ces mesures correctives renforcent l'accumulation des avoirs extérieurs nets. Les États membres s'engagent également à préserver la stabilité macroéconomique, notamment en prenant des mesures de politique budgétaire appropriées, et à mettre en œuvre rapidement et de manière décisive des mesures structurelles, de transparence et de gouvernance ambitieuses, en vue de libérer le potentiel de croissance de la région, dans le cadre d'un programme ou d'une collaboration préalable à un programme avec le FMI. Toutefois, pour que l'accumulation de réserves extérieures se concrétise, l'aide extérieure aux pays de la CEMAC devra être conforme aux attentes. Il est essentiel d'honorer l'assurance relative aux avoirs extérieurs nets proposée pour que les aides financières soient maintenues (ou que de nouvelles aides financières soient approuvées) dans le cadre des programmes appuyés par le FMI dans les pays membres de la CEMAC.

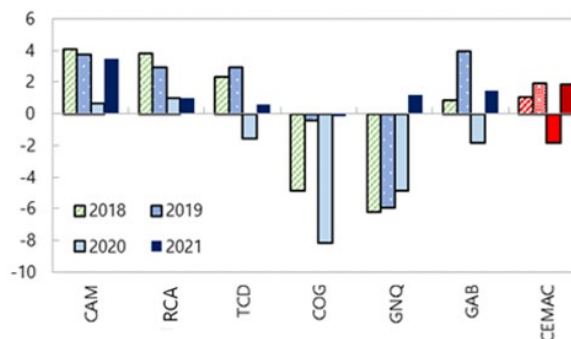
Graphique 1. CEMAC : Principaux indicateurs économiques, 2000–21

Le PIB réel s'est contracté de 1,9 % en 2020 et devrait connaître une croissance de 1,9 % en 2021, portée essentiellement par la reprise dans le secteur non pétrolier.

CEMAC : PIB nominal, 2021
(parts par pays)

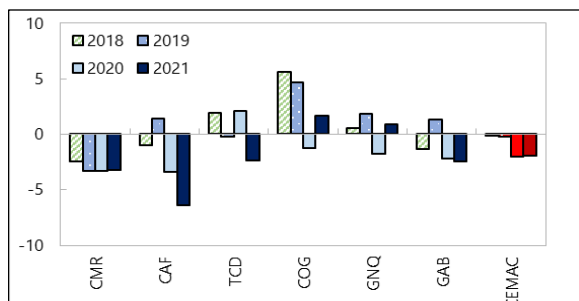


CEMAC : Croissance du PIB réel, 2018–21
(pourcentage)

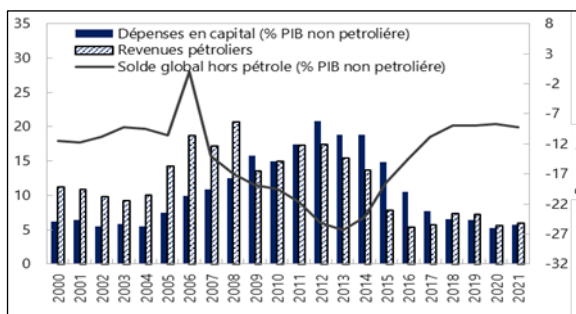


En 2021, le déficit budgétaire global devrait légèrement se résorber à -2,7 % du PIB. Le déficit budgétaire hors pétrole restera stable à -9,9 du PIB.

CEMAC : Solde budgétaire global, 2018–21
(dons compris) (pourcentage du PIB)

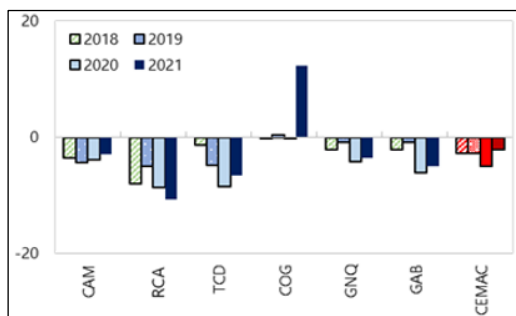


CEMAC : Principaux indicateurs budgétaires, 2000–21

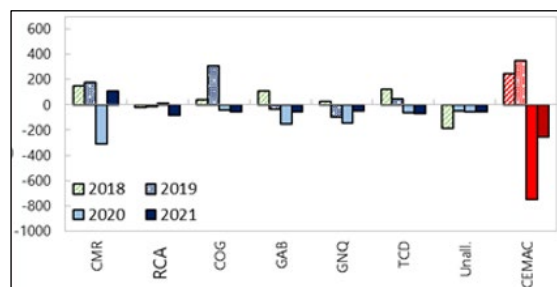


Une amélioration des termes de l'échange portera le déficit des transactions courantes à 2,1 % du PIB en 2021, mais la position des réserves extérieures nettes devrait continuer de se détériorer.

CEMAC : Compte des transactions courantes, 2018–21
(pourcentage du PIB)



CEMAC : Variations annuelles des avoirs extérieurs nets (AEN), 2018–21
(milliards de dollars)

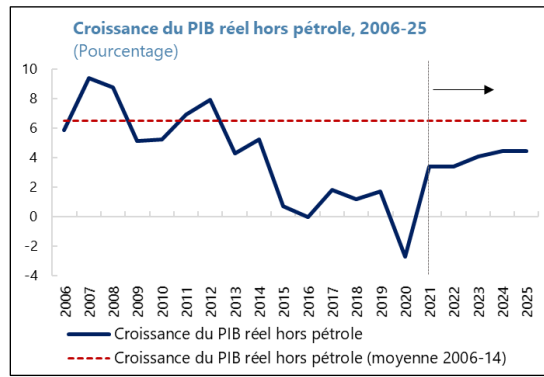
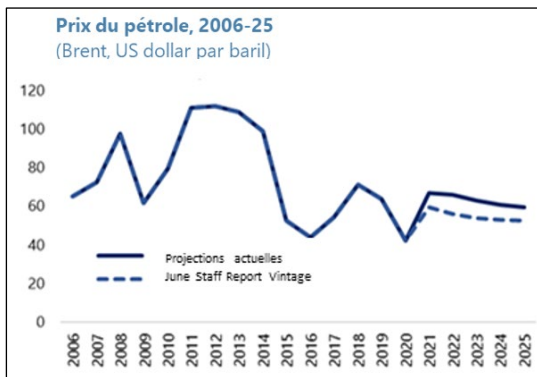


Note : Les variations au niveau de la CEMAC incluent les réserves na à l'échelle BEAC

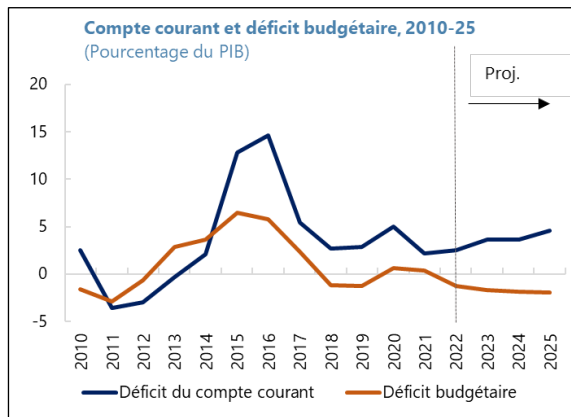
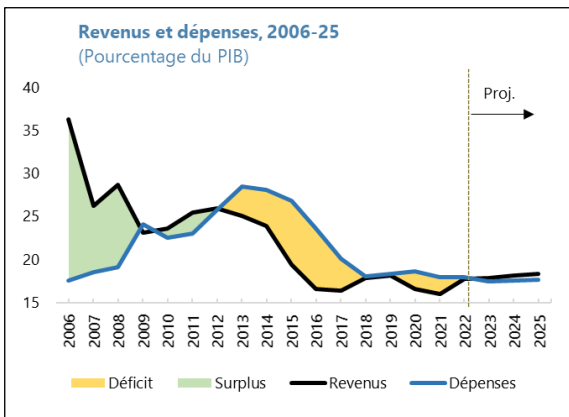
Sources : Autorités de la CEMAC ; estimations des services du FMI.

Graphique 2. CEMAC : Principaux indicateurs économiques, 2006–25

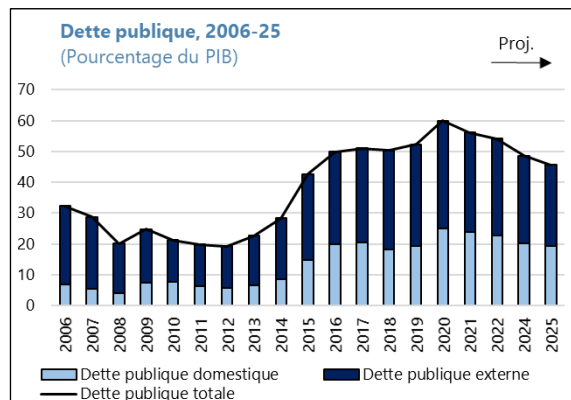
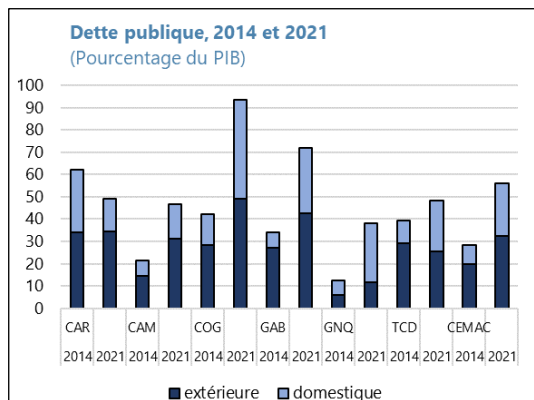
Les prévisions des cours du pétrole ont été révisées à la hausse à 66,9 dollars pour 2021. La croissance du PIB hors pétrole se redressera en 2021 et par la suite avec la réouverture des économies et le renforcement de l'activité dans le secteur des services.



Le déficit des transactions courantes et le déficit budgétaire, tous deux élevés en 2020 et 2021, ont contribué à faire baisser les réserves extérieures nettes. Le redressement des cours du pétrole, la croissance mondiale rapide et les forts ajustements budgétaires en 2022 devraient permettre une reprise de l'accumulation des réserves extérieures.



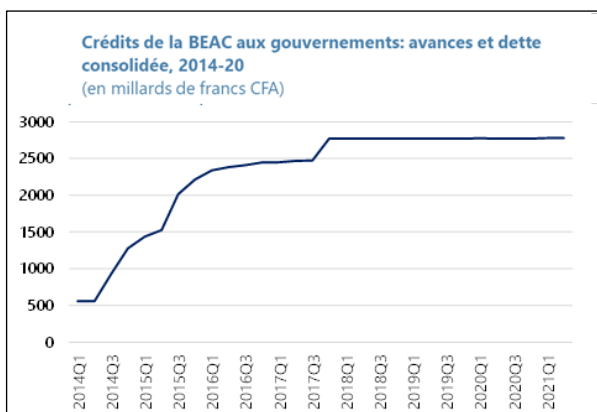
Avec un déficit de plus en plus prononcé, la dette publique a augmenté pour représenter 60 % du PIB régional en 2020 et devrait progressivement diminuer en deçà de 50 % en 2024.



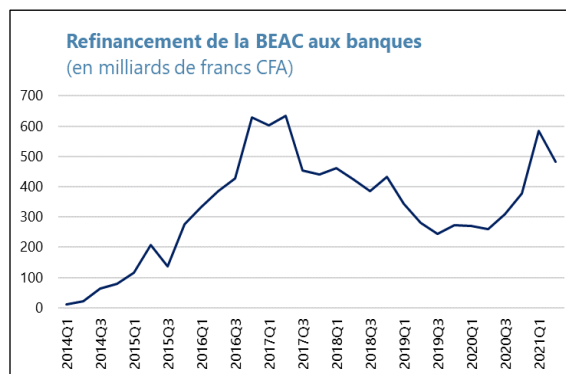
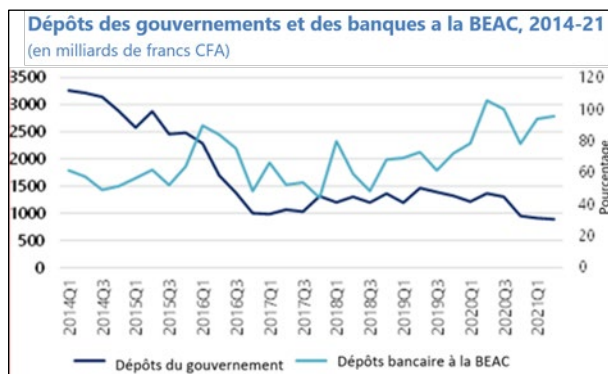
Sources : GAS Live ; autorités de la CEMAC ; estimations des services du FMI.

Graphique 3. CEMAC : Indicateurs monétaires

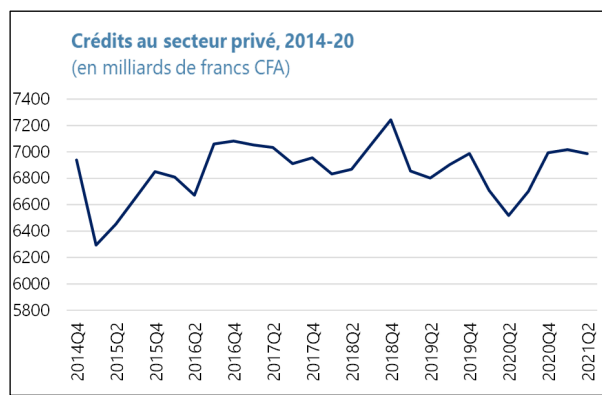
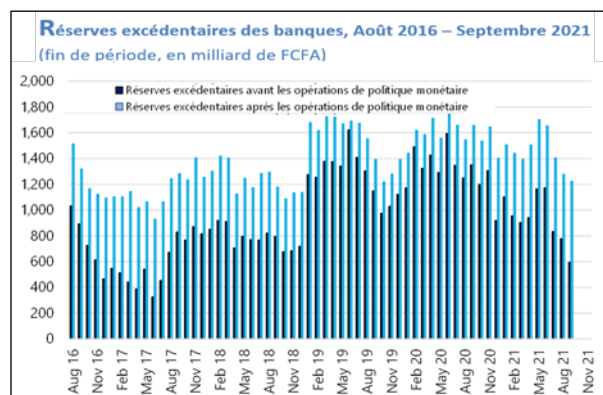
Les avoirs extérieurs nets (AEN) ont considérablement diminué depuis le milieu de l'année 2020, portant la couverture des réserves à moins de 3 mois d'importations en 2021.



Les dépôts des gouvernements auprès de la BEAC ont diminué en 2021, les dépôts des banques ont augmenté, tandis que le recours des banques au refinancement de la BEAC a amorcé une baisse progressive.



Les réserves excédentaires du secteur bancaire après les opérations monétaires augmentent en 2021 en raison des opérations de refinancement auprès de la BEAC et de la segmentation du marché interbancaire. Le crédit à la croissance du secteur privé a ralenti au cours du premier semestre 2021.



Sources : CEMAC ; calculs des services du FMI.

Tableau 1. CEMAC : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–26

	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 21/148	Est.	CR 21/148	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Changement annuel, en pourcent)													
Revenu national et prix													
PIB à prix constant ¹	-1.6	0.5	1.1	1.9	-2.6	-1.9	2.6	1.9	2.8	3.3	4.1	3.5	3.6
PIB pétrolier ¹	-7.7	-5.2	0.5	3.0	-2.1	-3.0	-0.8	-3.4	-0.5	-0.4	2.8	-1.7	-3.2
PIB hors pétrole ¹	0.0	1.8	1.2	1.7	-2.8	-1.6	3.3	3.0	3.5	4.0	4.4	4.4	4.7
Prix à la consommation (moyenne sur la période) ²	1.1	0.8	2.1	1.8	2.7	2.7	2.1	1.8	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
Prix à la consommation (fin de période) ²	0.3	1.2	3.0	1.9	1.7	1.7	2.6	2.0	2.7	2.3	2.3	2.3	2.3
(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)													
Monnaie et crédit													
Avoirs extérieurs nets	-31.4	-0.9	1.8	1.4	-6.6	-6.6	1.0	-0.5
Avoirs intérieurs nets	26.7	0.5	6.3	4.5	17.7	17.7	7.6	13.8
Monnaie au sens large	-4.6	-0.4	8.1	5.9	11.1	11.1	8.6	13.3
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)													
Épargne nationale brute	17.4	21.2	22.6	22.9	19.4	19.3	22.2	22.1	23.5	23.4	23.7	24.8	25.2
Investissement intérieur brut	31.9	26.7	25.1	25.6	24.2	23.8	25.2	24.2	25.9	26.9	27.3	29.5	30.2
Dont : investissement public	8.9	7.2	6.0	5.5	4.6	4.6	5.0	4.6	4.8	5.0	5.2	5.3	5.7
Opérations financières de l'État													
Recettes totales, dons exclus	15.9	15.7	17.2	17.4	15.5	15.5	16.3	15.3	16.7	17.1	17.4	17.6	17.9
Dépenses publiques	23.7	20.1	18.1	18.4	18.7	18.6	18.7	17.9	18.0	17.5	17.6	17.7	18.0
Solde budgétaire primaire de base ³	-3.9	-0.5	2.6	3.0	0.2	0.3	1.5	1.3	2.7	3.5	3.8	4.0	3.8
Solde budgétaire global, dons exclus	-7.8	-4.4	-0.9	-1.0	-3.3	-3.2	-2.4	-2.7	-1.3	-0.4	-0.2	0.0	-0.1
Solde budgétaire primaire, dons inclus	-5.8	-2.4	1.1	1.3	-0.7	-0.6	-0.1	-0.4	1.3	1.7	1.8	1.9	1.7
Solde budgétaire global hors pétrole, dons exclus (en % du PIB hors p	-15.3	-12.0	-10.1	-10.1	-10.2	-10.0	-10.2	-9.9	-8.8	-7.2	-6.5	-5.6	-5.1
Solde budgétaire primaire hors pétrole, dons inclus (en % du PIB hors	-13.0	-9.5	-7.6	-7.3	-7.2	-7.1	-7.5	-7.2	-5.8	-4.8	-4.2	-3.5	-3.0
Dettes publiques totales	49.9	51.0	50.3	52.3	58.1	60.0	55.4	56.2	54.0	51.6	48.6	45.7	43.2
Secteur extérieur													
Exportations de biens et de services non facteurs	28.4	32.1	36.1	35.2	26.6	27.1	31.3	33.4	32.9	30.8	29.8	28.5	27.3
Importations de biens et de services non facteurs	37.5	33.3	33.8	33.2	28.5	28.7	30.1	30.3	31.4	30.4	29.9	30.0	29.3
Solde des biens et des services non facteurs	-9.1	-1.1	2.3	2.1	-1.9	-1.6	1.3	3.0	1.5	0.4	0.0	-1.5	-2.1
Compte courant, dons inclus	-14.6	-5.5	-2.7	-2.8	-5.2	-5.0	-3.1	-2.1	-2.5	-3.6	-3.6	-4.6	-4.8
Dettes publiques extérieures	28.6	32.0	30.9	32.6	37.5	37.4	34.2	32.3	31.5	30.5	28.7	26.5	25.1
Réserves officielles brutes (fin de période)													
Millions de dollars	4,972	5,807	6,555	7,390	7,779	7,779	8,925	9,363	11,446	12,909	14,089	15,496	17,257
Mois d'import de biens et de services (moins import intra-régionales)	2.2	2.2	2.6	3.6	3.1	3.1	3.4	3.4	4.1	4.4	4.5	4.7	5.2
Pourcentage de la monnaie au sens large	29.3	30.6	33.2	36.3	31.4	31.4	32.9	34.1	39.5	41.0	41.8	43.2	44.6
Pour mémoire :													
Nominal (milliards de francs CFA)	47,467	49,593	53,107	54,666	50,992	50,839	55,400	56,659	58,979	61,317	64,628	68,132	72,132
Franc CFA pour un dollar, moyenne	593	581	555	586	575	575	538	549
Franc CFA pour un dollar, fin de l'année	622	554	576	590	539	539	534	551
Production de pétrole (en milliers de barils par jour)	873.8	827.5	872.1	901.9	877.5	870.1	873.9	838.2	843.1	840.5	870.3	854.7	823.5
Prix du pétrole (en dollars par baril)	44.0	54.4	71.1	64.0	42.3	42.3	59.7	66.9	65.9	63.0	61.0	59.4	58.4

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

¹ Estimé après le changement de l'année de référence des séries nationales de PIB réel à 2005.² En utilisant comme pondération la part, estimée en PPA, des pays membres dans le PIB de la CEMAC en dollars.³ Hors dons, investissements financés sur ressources extérieures et paiements d'intérêts.⁴ Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 21/148.

Tableau 2. CEMAC : Comptes nationaux, 2016–26

	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 21/148	Est.	CR 21/148	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(variation annuelle en pourcentage)													
PIB réel													
Cameroun	4.6	3.5	4.1	3.7	-1.5	0.7	3.6	3.5	4.5	4.6	5.0	5.2	5.4
République centrafricaine	4.7	4.5	3.8	3.0	1.0	1.0	-1.0	1.0	4.0	5.0	5.0	5.0	4.9
Tchad	-5.6	-2.4	2.3	3.0	-0.9	-1.6	1.4	0.6	2.2	3.1	3.6	3.8	3.7
République du Congo	-10.7	-4.4	-4.8	-0.4	-7.8	-8.2	0.2	-0.2	2.4	2.9	6.5	2.2	1.2
Guinée équatoriale	-8.8	-5.7	-6.2	-6.0	-4.9	-4.9	4.1	1.2	-3.7	-1.2	-1.1	-3.1	-2.2
Gabon	2.1	0.5	0.8	3.9	-1.8	-1.8	1.5	1.5	3.0	2.8	3.4	3.6	3.8
CEMAC	-1.6	0.5	1.1	1.9	-2.6	-1.9	2.6	1.9	2.8	3.3	4.1	3.5	3.6
PIB nominal													
Cameroun	5.8	5.1	5.7	6.3	0.4	-0.3	5.7	6.8	6.5	6.1	6.6	7.3	7.4
République centrafricaine	7.9	11.3	5.2	5.5	2.8	2.8	1.5	4.0	6.7	7.6	7.6	7.6	7.6
Tchad	-6.6	-3.2	4.7	4.6	-2.9	-3.7	9.4	6.9	3.5	4.9	5.8	6.3	6.3
République du Congo	-14.3	7.2	17.4	-1.1	-20.3	-20.8	13.1	17.3	3.3	2.8	6.9	3.1	2.7
Guinée équatoriale	-14.5	6.4	2.7	-8.0	-13.8	-13.8	16.9	26.7	-3.5	-1.9	0.8	-0.5	1.6
Gabon	-2.3	4.3	8.1	5.5	-10.8	-10.8	8.5	14.0	4.3	2.4	3.7	5.0	6.0
CEMAC	-3.3	4.5	7.1	2.9	-6.5	-7.0	8.6	11.4	4.1	4.0	5.4	5.4	5.9
PIB réel hors pétrole													
Cameroun	5.3	5.0	4.4	3.5	-1.8	0.5	3.8	3.7	4.7	4.9	5.3	5.5	5.6
République centrafricaine	4.7	4.5	3.8	3.0	1.0	1.0	-1.0	1.0	4.0	5.0	5.0	5.0	4.9
Tchad	-6.0	-0.5	0.3	2.0	-1.6	-1.6	0.7	0.2	2.1	3.3	3.9	3.9	4.1
République du Congo	-11.3	-8.6	-9.4	-1.7	-8.0	-8.0	-1.5	0.9	3.3	3.7	4.0	4.4	4.8
Guinée équatoriale	-4.7	0.8	-2.7	-6.0	-7.0	-7.0	10.2	6.4	0.3	0.8	0.7	-0.6	0.1
Gabon	3.3	2.5	1.5	3.3	-1.7	-1.7	2.6	2.7	2.5	3.4	4.0	4.3	4.5
CEMAC	0.0	1.8	1.2	1.7	-2.8	-1.6	3.3	3.0	3.5	4.0	4.4	4.4	4.7
Prix à la consommation (moyenne sur la période)													
Cameroun	0.9	0.6	1.1	2.5	2.4	2.4	2.3	2.3	2.1	2.0	2.0	2.0	2.0
République centrafricaine	4.9	4.2	1.6	2.8	2.3	2.2	3.7	4.3	2.6	2.5	2.5	2.5	2.5
Tchad	-1.6	-0.9	4.0	-1.0	4.5	4.5	2.6	1.1	2.8	2.8	2.9	3.0	3.0
République du Congo	3.2	0.4	1.2	2.2	1.8	1.8	2.6	2.0	2.8	3.0	3.0	3.0	3.0
Guinée équatoriale	1.4	0.7	1.3	1.2	4.8	4.8	0.5	-0.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.0
Gabon	2.1	2.7	4.8	2.0	1.3	1.3	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
CEMAC	1.1	0.8	2.1	1.8	2.7	2.7	2.1	1.8	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
Prix à la consommation (fin de période)													
Cameroun	0.3	0.8	2.0	2.4	2.1	2.1	2.1	2.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
République centrafricaine	-4.5	7.2	4.6	-2.0	4.8	3.9	3.3	3.5	3.1	2.5	2.5	2.5	2.5
Tchad	-5.0	3.1	4.4	-1.7	3.0	3.0	4.2	-0.3	5.9	2.7	2.9	3.0	3.0
République du Congo	0.0	1.8	0.9	3.8	0.5	0.5	2.7	2.7	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Guinée équatoriale	2.0	-0.2	2.6	4.1	-0.5	-0.5	3.2	3.2	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Gabon	4.1	1.1	6.3	1.0	1.6	1.6	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
CEMAC	0.3	1.2	3.0	1.9	1.7	1.7	2.6	2.0	2.7	2.3	2.3	2.3	2.3
(en % du PIB)													
Épargne nationale brute													
Cameroun	25.2	25.5	26.2	26.1	22.9	22.4	24.9	25.1	27.3	28.1	29.3	30.8	32.3
République centrafricaine	8.2	5.7	8.4	9.7	10.3	10.3	9.5	5.7	13.5	10.7	11.5	12.6	12.9
Tchad	6.1	13.6	17.5	18.6	15.5	15.0	16.2	16.2	17.5	16.9	16.7	18.5	17.8
République du Congo	25.3	31.2	24.9	22.6	22.6	22.5	32.0	33.8	29.4	25.3	23.4	21.4	18.7
Guinée équatoriale	-9.3	6.2	10.4	6.8	-1.0	1.1	6.9	5.6	5.5	7.0	7.0	8.1	7.9
Gabon	24.4	23.1	27.0	31.1	25.5	25.6	25.6	25.3	27.6	27.0	26.4	27.3	27.5
CEMAC	17.4	21.2	22.6	22.9	19.4	19.3	22.2	22.1	23.5	23.4	23.7	24.8	25.2
Investissement intérieur brut													
Cameroun	28.4	28.1	29.8	30.4	26.6	26.2	28.9	28.0	29.8	31.4	32.5	33.6	34.8
République centrafricaine	13.6	13.5	16.4	14.7	18.9	18.9	16.2	16.2	17.5	16.6	17.4	18.0	18.3
Tchad	16.5	20.7	18.9	23.3	25.3	23.5	22.0	22.6	23.3	24.3	24.6	24.8	23.7
République du Congo	74.0	37.2	25.0	22.2	22.6	22.6	22.5	21.5	23.7	24.9	24.8	25.4	25.9
Guinée équatoriale	16.7	14.0	12.5	7.7	5.3	5.3	11.1	9.1	10.9	10.9	11.3	24.4	25.8
Gabon	35.5	31.8	29.1	32.0	31.7	31.6	31.1	30.3	30.9	30.2	29.1	29.4	29.4
CEMAC	31.9	26.7	25.1	25.6	24.2	23.8	25.2	24.2	25.9	26.9	27.3	29.5	30.2

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

1 Renvoi aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 21/148.

Tableau 3a. CEMAC : Balance des paiements, 2016–26

(milliards de francs CFA)

	2016	2017	2018	2019	2020'	2020	2021'	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 21/148	Est.	CR 21/148	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde des transactions courantes	-6,950	-2,704	-1,445	-1,546	-2,649	-2,545	-1,715	-1,171	-1,477	-2,233	-2,357	-3,112	-3,476
Solde des biens et services	-4,317	-555	1,205	1,147	-987	-819	694	1,711	898	254	-12	-1,041	-1,488
Exportations totales	13,484	15,938	19,162	19,269	13,608	13,770	19,135	18,905	19,408	18,903	19,283	19,412	19,657
Exportations de biens	11,576	13,723	16,875	16,853	11,824	11,764	17,114	16,685	16,729	16,173	16,392	16,351	16,385
Exportations de pétrole	7,841	9,351	12,496	12,351	7,569	7,535	12,114	11,603	11,210	10,383	10,218	9,660	9,172
Exportations hors pétrole	3,736	4,372	4,379	4,502	4,179	4,229	4,674	5,082	5,520	5,790	6,174	6,691	7,213
Exportations de services	1,908	2,215	2,287	2,416	1,786	2,006	2,063	2,220	2,679	2,730	2,891	3,060	3,273
Importations totales	17,801	16,493	17,957	18,122	14,496	14,589	17,264	17,194	18,509	18,649	19,295	20,453	21,146
Importations de biens	11,618	9,874	10,674	10,706	8,829	8,849	10,525	10,579	11,369	11,491.4	11,924.8	12,899.3	13,375.1
Importations de services	6,184	6,619	7,283	7,416	5,682	5,740	6,534	6,616	7,140	7,157	7,371	7,554	7,771
Revenu, net	-2,648	-2,234	-2,691	-2,846	-2,421	-2,160	-3,118	-3,513	-3,206	-3,108	-3,040	-2,913	-2,845
Revenu, crédits	206	243	303	330	286	317	240	274	296	309	322	333	347
Revenu, débits	2,854	2,477	2,995	3,176	2,707	2,478	3,358	3,787	3,502	3,417	3,362	3,246	3,192
Revenu des investissements, débit	-2,180	-1,779	-2,381	-2,484	-2,138	-1,836	-2,640	-2,895	-2,716	-2,628	-2,587	-2,447	-2,354
Dont : intérêts payés sur la dette publique	-354	-279	-312	-441	-210	-219	-301	-294	-270	-230	-213	-196	-170
Dont : intérêts payés sur la dette non publique	-98	-171	-21	-12	-282	-282	-135	-124	-220	-205	-227	-216	-216
Transferts courants, net	11	47	3	78	759	520	732	619	799	700	665	718	779
Transferts courants privés, net	-101	-62	-82	-35	543	273	515	371	516	490	440	476	544
Transferts courants publics, net	112	109	85	113	216	247	218	248	282	209	225	241	235
Soldes du compte de capital et du compte financier	3,377	2,294	1,519	1,811	1,119	908	1,043	1,480	1,307	2,109	2,661	3,937	4,512
Solde du compte de capital (dont transferts de capitaux)	172	357	205	190	297	253	253	255	261	282	330	354	372
Solde du compte financier (dont réserves)	3,206	1,937	1,313	1,621	822	655	789	1,225	1,046	1,827	2,331	3,583	4,140
Investissement direct, net ¹	3,849	1,864	1,506	2,054	1,917	1,700	1,970	1,916	1,977	2,179.8	2,250.6	3,176.8	3,320.5
Investissement de portefeuille, net	25	30	160	258	176	334	103	97	11	-7	-8	-8	-9
Autres investissements, net	-669	43	-353	-691	-1,271	-1,378	-1,284	-788	-942	-345	88	415	828
Dont: autres investissements à long-terme, net	789	1,237	238	321	-497	-118	-156	507	-246	136	122	-35	349
								-797					
Erreurs et omissions, net	86	-123	0	0	-201	-201	4	4	0	0	0	0	0
Balance globale des paiements	-3,487	-533	74	265	-1,731	-1,837	-669	313	-169	-124	304	825	1,036
Financement	3,191	758	-74	-265	1,731	1,837	669	-313	169	124	-304	-825	-1,036
Avoirs de réserve (accumulation -) ²	3,105	-231	-470	-463	173	177	-563	-978	-795	-698	-541	-666	-850
								-797					
Financement exceptionnel	87	989	397	198	1,559	1,661	1,231	665	964	822	238	-159	-186
Financement du FMI	21	322	282	251	576	576	106	365
Support budgétaire (FMI exclu)	0	798	684	665	452	452	282	174
Commercial	66	35	86	-136	439	405	240	562
Autres financements exceptionnels	0	0	0	-79	105	106	0	495
Autres financements exceptionnels	66	35	86	-57	334	300	240	67
Ecart résiduel	0	-167	-655	-583	91	227	604	-435	964	822	238	-159	-186
	331	331
<i>Pour mémoire :</i>													
PIB nominal	47,467	49,593	53,107	54,666	50,992	50,839	55,400	56,659	58,979	61,317	64,628	68,132	72,132
Avoirs extérieurs bruts (fin de période)													
Milliards de FCFA	3,093	3,218	3,777	4,362	4,193	4,193	4,770	5,157	6,175	6,872	7,413	8,078	8,928
Mois d'importations de biens et services	2.2	2.2	2.6	3.6	3.1	3.1	3.4	3.4	4.1	4.4	4.5	4.7	5.2
Prix du pétrole (en dollars par baril)	44.0	54.4	71.1	64.0	42.3	42.3	59.7	66.9	65.9	63.0	61.0	59.4	58.4

Sources : BEAC et estimations et projections des services du FMI.

1 Les données d'IDE ont été révisées, notamment pour mieux refléter les flux liés à la construction de la plateforme Moho-Nord au Congo.

2 Ne reflète pas l'accumulation des réserves par les services centraux de la BEAC.

3 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 21/148.

Tableau 3b. CEMAC : Balance des paiements, 2016–26
(pourcentage du PIB)

	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 21/148	Est.	CR 21/148	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde des transactions courantes	-14.6	-5.5	-2.7	-2.8	-5.2	-5.0	-3.1	-2.1	-2.5	-3.6	-3.6	-4.6	-4.8
Solde des biens et services	-9.1	-1.1	2.3	2.1	-1.9	-1.6	1.3	3.0	1.5	0.4	0.0	-1.5	-2.1
Exportations totales	28.4	32.1	36.1	35.2	26.6	27.1	31.3	33.4	32.9	30.8	29.8	28.5	27.3
Exportations de biens	24.4	27.7	31.8	30.8	23.1	23.1	27.6	29.4	28.4	26.4	25.4	24.0	22.7
Exportations de pétrole	16.5	18.9	23.5	22.6	14.9	14.8	19.2	20.5	19.0	16.9	15.8	14.2	12.7
Exportations hors pétrole	7.9	8.8	8.2	8.2	8.2	8.3	8.4	9.0	9.4	9.4	9.6	9.8	10.0
Exportations de services	4.0	4.5	4.3	4.4	3.5	3.9	3.7	3.9	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5
Importations totales	37.5	33.3	33.8	33.2	28.5	28.7	30.1	30.3	31.4	30.4	29.9	30.0	29.3
Importations de biens	24.5	19.9	20.1	19.6	17.4	17.4	18.3	18.7	19.3	18.7	18.5	18.9	18.5
Importations de services	13.0	13.3	13.7	13.6	11.1	11.3	11.8	11.7	12.1	11.7	11.4	11.1	10.8
Revenu, net	-5.6	-4.5	-5.1	-5.2	-4.7	-4.2	-5.6	-6.2	-5.4	-5.1	-4.7	-4.3	-3.9
Revenu, crédits	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Revenu, débits	6.0	5.0	5.6	5.8	5.3	4.9	6.1	6.7	5.9	5.6	5.2	4.8	4.4
Dont :													
Revenu des investissements, débit	-4.6	-3.6	-4.5	-4.5	-4.2	-3.6	-4.8	-5.1	-4.6	-4.3	-4.0	-3.6	-3.3
Dont : intérêts payés sur la dette publique	-0.7	-0.6	-0.6	-0.8	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.3	-0.3	-0.2
Dont : intérêts payés sur la dette non publique	-0.2	-0.3	0.0	0.0	-0.6	-0.6	-0.2	-0.2	-0.4	-0.3	-0.4	-0.3	-0.3
Transferts courants, net	0.0	0.1	0.0	0.1	1.5	1.0	1.3	1.1	1.4	1.1	1.0	1.1	1.1
Transferts courants privés, net	-0.2	-0.1	-0.2	-0.1	1.1	0.5	0.9	0.7	0.9	0.8	0.7	0.7	0.8
Transferts courants publics, net	0.2	0.2	0.2	0.2	0.4	0.5	0.4	0.4	0.5	0.3	0.3	0.4	0.3
Soldes du compte de capital et du compte financier	7.1	4.6	2.9	3.3	2.2	1.8	1.9	2.6	2.2	3.4	4.1	5.8	6.3
Solde du compte de capital (dont transferts de capitaux)	0.4	0.7	0.4	0.3	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5
Solde du compte de capital	6.8	3.9	2.5	3.0	1.6	1.3	1.4	2.2	1.8	3.0	3.6	5.3	5.7
Investissement direct, net ¹	8.1	3.8	2.8	3.8	3.8	3.3	3.6	3.4	3.4	3.6	3.5	4.7	4.6
Investissement de portefeuille, net	0.1	0.1	0.3	0.5	0.3	0.7	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements, net	-1.4	0.1	-0.7	-1.3	-2.5	-2.7	-2.3	-1.4	-1.6	-0.6	0.1	0.6	1.1
Dont: autres investissements à long-terme, net	1.7	2.5	0.4	0.6	-1.0	-0.2	-0.3	0.9	-0.4	0.2	0.2	-0.1	0.5
Erreurs et omissions, net	0.2	-0.2	0.0	0.0	-0.4	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale des paiements	-7.3	-1.1	0.1	0.5	-3.4	-3.6	-1.2	0.6	-0.3	-0.2	0.5	1.2	1.4
Financement	6.7	1.5	-0.1	-0.5	3.4	3.6	1.2	-0.6	0.3	0.2	-0.5	-1.2	-1.4
Avoirs de réserve (accumulation -) ²	6.5	-0.5	-0.9	-0.8	0.3	0.3	-1.0	-1.7	-1.3	-1.1	-0.8	-1.0	-1.2
Financement exceptionnel	0.2	2.0	0.7	0.4	3.1	3.3	2.2	1.2	1.6	1.3	0.4	-0.2	-0.3
Financement du FMI	0.0	0.6	0.5	0.5	1.1	1.1	0.2	0.6
Support budgétaire (FMI exclu)	0.0	1.6	1.3	1.2	0.9	0.9	0.5	0.3
Ecart résiduel	0.1	0.1	0.2	-0.2	0.9	0.8	0.4	1.0
Ecart résiduel	0.0	-0.3	-1.2	-1.1	0.2	0.4	1.1	-0.8	1.6	1.3	0.4	-0.2	-0.3
<i>Pour mémoire :</i>													
PIB nominal (milliards de francs CFA)	47,467	49,593	53,107	54,666	50,992	50,839	55,400	56,659	58,979	61,317	64,628	68,132	72,132

Sources : BEAC et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les données d'IDE ont été révisées, notamment pour mieux refléter les flux liés à la construction de la plateforme Moho-Nord au Congo.

² Ne reflète pas l'accumulation des réserves par les services centraux de la BEAC.

³ Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 21/148.

Tableau 4a. CEMAC : Indicateurs budgétaires, 2016–26
(pourcentage du PIB)

	2016	2017	2018	2019	2020 ¹	2020	2021 ¹	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 21/148	Est.	CR 21/148	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde budgétaire global (dons exclus)													
Cameroun	-6.4	-5.2	-2.9	-3.9	-3.4	-3.4	-3.2	-3.5	-2.3	-0.8	-0.6	0.0	-0.2
République centrafricaine	-4.7	-6.1	-8.7	-8.2	-16.0	-16.0	-11.6	-11.3	-11.3	-8.6	-8.0	-7.8	-7.3
Tchad	-4.8	-4.3	-1.3	-1.8	-3.2	-2.2	-3.4	-5.1	-1.9	-2.5	-2.6	-1.9	-1.6
République du Congo	-16.1	-6.4	5.6	3.9	-2.9	-2.9	4.1	1.2	2.0	0.8	1.3	-0.5	-1.8
Guinée équatoriale	-10.9	-2.6	0.5	1.8	-1.7	-1.7	-0.9	0.8	1.1	0.9	0.7	1.0	1.1
Gabon	-5.0	-2.6	-1.3	1.4	-2.2	-2.2	-3.9	-3.0	-0.7	1.4	2.0	2.4	2.7
CEMAC	-7.8	-4.4	-0.9	-1.0	-3.3	-3.2	-2.4	-2.7	-1.3	-0.4	-0.2	0.0	-0.1
Solde budgétaire global (dons inclus)													
Cameroun	-6.1	-4.9	-2.5	-3.3	-3.3	-3.3	-2.9	-3.2	-1.7	-0.5	-0.3	0.1	0.0
République centrafricaine	1.1	-1.1	-1.0	1.4	-3.4	-3.4	-2.8	-6.4	-0.4	-1.3	-1.2	-1.5	-1.3
Tchad	-1.9	-0.2	1.9	-0.2	1.7	2.1	-0.7	-2.4	1.0	0.5	0.3	1.0	1.2
République du Congo	-15.4	-5.9	5.7	4.7	-1.2	-1.2	4.7	1.7	2.6	1.3	1.8	0.1	-1.1
Guinée équatoriale	-10.9	-2.6	0.5	1.8	-1.7	-1.7	-0.8	0.9	1.1	0.9	0.7	1.0	1.1
Gabon	-5.0	-2.6	-1.3	1.4	-2.1	-2.1	-3.4	-2.5	-0.2	1.4	2.0	2.4	2.7
CEMAC	-7.1	-3.6	-0.2	-0.2	-2.1	-2.0	-1.6	-1.9	-0.2	0.3	0.5	0.7	0.5
Solde budgétaire de référence¹													
Cameroun	-5.2	-4.3	-2.9	-4.2	-3.3	-3.4	-3.3	-3.4	-2.2	-1.1	-0.7	0.1	-0.1
République centrafricaine	1.1	-1.1	-1.0	1.4	-3.4	-3.4	-2.8	-6.4	-0.4	-1.3	-1.2	-1.5	-2.3
Tchad	1.8	0.5	-0.8	-2.1	-3.6	-3.3	-2.0	-2.8	-1.2	-0.1	0.0	0.7	0.9
République du Congo	-8.9	-3.3	-2.8	-2.4	-0.2	-0.2	-0.3	-0.5	-1.0	-1.9	-0.5	-1.0	-1.4
Guinée équatoriale	-6.2	-1.5	-2.6	-1.5	-0.4	-0.4	-2.1	1.1	-0.7	-0.6	0.2	1.0	1.2
Gabon	0.1	-2.1	-2.5	-1.4	-3.5	-3.5	-2.9	-2.4	-1.6	-0.4	0.2	1.0	1.8
CEMAC	-2.6	-2.2	-2.4	-2.6	-2.2	-2.2	-2.4	-2.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire primaire (dons inclus)													
Cameroun	-5.3	-4.0	-1.6	-2.3	-2.4	-2.4	-2.1	-2.0	-0.8	0.2	0.4	0.8	0.5
République centrafricaine	1.6	-0.7	-0.6	1.8	-3.0	-3.1	-2.5	-6.1	0.1	-0.9	-0.8	-1.1	-0.8
Tchad	0.1	1.3	3.0	0.8	2.5	3.0	0.1	-1.5	1.7	1.1	1.0	1.6	1.8
République du Congo	-13.4	-4.2	7.6	7.9	0.1	0.1	6.3	3.6	5.0	3.7	4.2	2.5	1.3
Guinée équatoriale	-10.5	-2.2	1.2	2.7	-0.4	-0.4	0.9	2.0	2.7	2.4	2.2	2.3	2.3
Gabon	-2.7	-0.1	1.1	3.6	1.2	1.2	-0.2	0.4	2.8	4.3	4.8	5.1	5.4
CEMAC	-5.8	-2.4	1.1	1.3	-0.7	-0.6	-0.1	-0.4	1.3	1.7	1.8	1.9	1.7
Recettes publiques (dons exclus)													
Cameroun	14.5	14.6	15.7	15.1	13.6	13.7	14.3	14.0	14.9	15.6	16.0	16.4	17.0
République centrafricaine	7.4	7.8	8.9	8.7	9.2	9.2	8.6	8.6	9.2	10.0	10.6	11.0	11.2
Tchad	9.5	10.6	12.0	12.6	16.3	16.9	13.8	13.2	15.5	15.1	14.7	15.0	15.0
République du Congo	25.4	21.9	24.8	26.0	20.8	20.6	27.0	23.1	25.2	24.6	24.7	24.1	23.6
Guinée équatoriale	16.9	17.5	19.9	18.5	14.2	14.2	16.3	13.9	15.5	15.3	15.1	15.1	15.1
Gabon	17.1	16.4	16.9	19.5	18.1	17.6	16.8	16.5	18.2	19.4	20.2	20.9	21.1
CEMAC	15.9	15.7	17.2	17.4	15.5	15.5	16.3	15.3	16.7	17.1	17.4	17.6	17.9
Dépenses publiques (dont prêts nets moins remboursements)													
Cameroun	20.9	19.8	18.5	19.0	17.0	17.1	17.5	17.4	17.2	16.4	16.6	16.4	17.1
République centrafricaine	12.1	13.9	17.6	16.9	25.1	25.1	20.2	19.9	20.5	18.5	18.5	18.7	18.4
Tchad	14.4	14.9	13.3	14.4	19.5	19.1	17.2	18.3	17.4	17.5	17.3	17.0	16.6
République du Congo	41.5	28.3	19.3	22.0	23.8	23.5	22.9	21.9	23.1	23.9	23.4	24.7	25.3
Guinée équatoriale	27.8	20.1	19.4	16.7	16.0	16.0	17.2	13.0	14.4	14.4	14.4	14.1	14.0
Gabon	22.1	19.0	18.2	18.2	20.2	19.8	20.7	19.5	18.9	18.0	18.2	18.5	18.5
CEMAC	23.7	20.1	18.1	18.4	18.7	18.6	18.7	17.9	18.0	17.5	17.6	17.7	18.0
Dettes publiques totales													
Cameroun	33.3	37.7	39.6	42.3	45.6	46.3	45.6	46.8	45.1	42.8	40.4	37.4	34.8
République centrafricaine	53.9	50.3	50.0	47.1	44.1	44.1	46.4	49.2	45.5	43.6	41.9	40.5	39.0
Tchad	51.3	50.3	49.1	53.0	50.7	51.7	45.5	48.4	49.9	48.2	47.0	45.5	43.0
République du Congo	91.0	94.2	77.1	81.7	99.7	110.1	85.3	93.6	90.3	80.9	73.3	71.1	71.6
Guinée équatoriale	41.1	36.2	41.2	43.0	48.9	48.8	42.7	38.0	36.9	38.3	35.9	33.4	30.6
Gabon	64.2	62.9	60.9	59.8	76.6	77.4	76.8	72.1	66.7	65.7	63.0	58.4	54.6
CEMAC	49.9	51.0	50.3	52.3	58.1	60.0	55.4	56.2	54.0	51.6	48.6	45.7	43.2

Sources: données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

1 Overall budget balance excluding grants and foreign-financed investment.

2 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 21/148.

Tableau 4b. CEMAC : Indicateurs budgétaires, 2016–26
(pourcentage du PIB hors pétrole)

	2016	2017	2018	2019	2020'	2020	2021'	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 21/148 ^{2/}	Est.	CR 21/148 ^{2/}	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde budgétaire hors pétrole (dons exclus)													
Cameroun	-8.8	-7.3	-5.5	-6.7	-5.4	-5.5	-5.6	-5.7	-4.6	-3.2	-2.8	-1.9	-1.9
République centrafricaine	-4.7	-6.1	-8.7	-8.2	-16.0	-16.0	-11.6	-11.3	-11.3	-8.6	-8.0	-7.8	-7.3
Tchad	-9.6	-9.3	-8.4	-8.7	-14.5	-13.2	-12.4	-13.3	-11.4	-10.8	-9.8	-8.8	-7.8
République du Congo	-31.8	-21.8	-19.2	-22.5	-19.5	-19.4	-20.6	-20.9	-20.0	-19.6	-18.7	-18.7	-17.5
Guinée équatoriale	-31.9	-21.9	-21.1	-16.9	-15.2	-15.2	-16.5	-12.6	-12.6	-11.1	-9.9	-8.3	-7.0
Gabon	-14.3	-13.3	-11.1	-9.2	-11.9	-11.9	-12.3	-11.7	-10.2	-7.1	-6.2	-5.5	-4.5
CEMAC	-15.3	-12.0	-10.1	-10.1	-10.2	-10.0	-10.2	-9.9	-8.8	-7.2	-6.5	-5.6	-5.1
Solde budgétaire hors pétrole (dons inclus)													
Cameroun	-8.5	-7.0	-5.1	-6.1	-5.3	-5.3	-5.3	-5.4	-4.0	-2.8	-2.4	-1.7	-1.7
République centrafricaine	1.1	-1.1	-1.0	1.4	-3.4	-3.4	-2.8	-6.4	-0.4	-1.3	-1.2	-1.5	-1.3
Tchad	-6.0	-4.5	-4.4	-6.6	-8.7	-8.2	-9.0	-9.9	-7.9	-7.2	-6.3	-5.3	-4.4
République du Congo	-31.3	-21.2	-19.1	-21.3	-17.2	-17.1	-19.7	-20.2	-19.2	-18.8	-17.9	-17.7	-16.5
Guinée équatoriale	-31.9	-21.9	-21.1	-16.9	-15.2	-15.2	-16.3	-12.5	-12.6	-11.1	-9.9	-8.3	-7.0
Gabon	-13.8	-12.0	-9.5	-8.1	-11.9	-11.9	-11.5	-11.0	-9.5	-7.1	-6.2	-5.5	-4.5
CEMAC	-14.5	-10.9	-9.0	-9.0	-8.8	-8.7	-9.2	-9.0	-7.6	-6.3	-5.6	-4.9	-4.4
Solde de base¹													
Cameroun	-4.0	-1.4	0.6	0.2	-1.2	-1.2	-0.2	-0.5	0.8	2.4	2.6	3.2	3.1
République centrafricaine	-2.0	-2.4	-2.1	-3.9	-6.9	-6.9	-6.0	-5.8	-6.1	-3.5	-2.9	-2.8	-2.6
Tchad	-3.4	-1.5	1.2	0.3	1.0	1.4	0.3	-1.7	2.4	1.9	1.8	2.6	2.9
République du Congo	-12.8	-3.3	10.5	10.5	-1.8	-1.8	9.6	4.6	6.8	5.1	5.8	3.2	1.0
Guinée équatoriale	-14.7	-3.4	0.7	2.4	-2.1	-2.1	-1.1	1.0	1.4	1.1	0.9	1.1	1.2
Gabon	-2.6	-1.4	2.3	4.8	-1.6	-1.6	-2.6	-1.8	0.8	4.0	5.0	5.5	5.7
CEMAC	-6.1	-1.9	1.9	2.0	-1.3	-1.3	0.1	-0.3	1.4	2.5	2.8	3.1	2.9
Solde budgétaire primaire hors pétrole (dons inclus)													
Cameroun	-7.7	-6.1	-4.1	-5.0	-4.4	-4.4	-4.4	-4.1	-3.1	-2.1	-1.7	-1.1	-1.2
République centrafricaine	1.6	-0.7	-0.6	1.8	-3.0	-3.1	-2.5	-6.1	0.1	-0.9	-0.8	-1.1	-0.8
Tchad	-3.5	-2.5	-3.0	-5.3	-7.7	-7.1	-8.1	-8.9	-7.1	-6.5	-5.5	-4.6	-3.7
République du Congo	-28.7	-19.0	-15.8	-15.9	-15.3	-15.2	-17.2	-17.2	-15.5	-15.3	-14.4	-14.4	-13.3
Guinée équatoriale	-31.3	-21.3	-20.2	-15.8	-13.5	-13.5	-14.2	-11.1	-10.6	-9.4	-8.3	-6.7	-5.6
Gabon	-11.0	-9.7	-7.6	-5.8	-7.4	-7.4	-7.2	-6.9	-5.3	-3.4	-2.6	-2.1	-1.2
CEMAC	-13.0	-9.5	-7.6	-7.3	-7.2	-7.1	-7.5	-7.2	-5.8	-4.8	-4.2	-3.5	-3.0
Recettes publiques (dons exclus)													
Cameroun	15.0	15.2	16.4	15.7	14.0	14.0	14.9	14.5	15.4	16.1	16.4	16.7	17.3
République centrafricaine	7.4	7.8	8.9	8.7	9.2	9.2	8.6	8.6	9.2	10.0	10.6	11.0	11.2
Tchad	11.9	12.9	14.9	15.7	19.2	19.8	17.3	16.3	18.9	18.1	17.5	17.8	17.6
République du Congo	29.2	28.3	41.7	42.9	29.0	28.8	42.1	36.8	39.0	36.7	36.8	34.5	32.0
Guinée équatoriale	22.7	23.1	26.8	24.3	17.5	17.5	20.3	17.5	18.9	18.2	17.6	17.1	16.8
Gabon	24.2	23.6	25.0	29.0	24.0	23.4	22.9	22.9	25.3	26.3	26.8	27.1	26.9
CEMAC	18.5	18.5	21.2	21.2	17.7	17.7	19.3	18.2	19.7	19.8	19.9	19.9	19.9
Dépenses publiques (dont prêts nets moins remboursements)													
Cameroun	21.6	20.6	19.5	19.8	17.5	17.5	18.2	18.1	17.8	16.9	17.1	16.8	17.4
République centrafricaine	12.1	13.9	17.6	16.9	25.1	25.1	20.2	19.9	20.5	18.5	18.5	18.7	18.4
Tchad	18.0	18.0	16.5	18.0	23.0	22.3	21.5	22.6	21.2	21.1	20.6	20.1	19.5
République du Congo	47.7	36.5	32.4	36.4	33.1	32.8	35.6	34.9	35.8	35.6	34.8	35.2	34.4
Guinée équatoriale	37.4	26.6	26.1	21.9	19.6	19.6	21.5	16.4	17.5	17.1	16.7	16.0	15.6
Gabon	31.3	27.4	26.9	27.0	26.9	26.3	28.2	27.1	26.3	24.3	24.0	23.9	23.4
CEMAC	27.6	23.7	22.3	22.5	21.5	21.3	22.1	21.4	21.2	20.3	20.2	19.9	20.0
Recettes non pétrolières (dons exclus)													
Cameroun	12.7	13.2	14.0	13.1	12.0	12.1	12.6	12.5	13.2	13.7	14.3	14.9	15.6
République centrafricaine	7.4	7.8	8.9	8.7	9.2	9.2	8.6	8.6	9.2	10.0	10.6	11.0	11.2
Tchad	8.4	8.7	8.1	9.4	8.6	9.1	9.1	9.3	9.8	10.3	10.8	11.3	11.7
République du Congo	15.9	14.7	13.2	13.9	13.5	13.4	15.0	13.9	15.8	16.0	16.1	16.6	16.9
Guinée équatoriale	5.6	4.7	5.0	5.0	4.4	4.4	5.0	3.8	4.9	5.9	6.8	7.8	8.7
Gabon	17.0	14.1	15.8	17.8	15.0	14.4	16.0	15.4	16.1	17.1	17.8	18.3	18.9
CEMAC	12.2	11.7	12.2	12.4	11.3	11.3	11.9	11.5	12.4	13.1	13.7	14.3	14.9

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

1 Solde budgétaire global hors dons et investissements financés par des ressources extérieures.

2 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 21/148.

Tableau 5. CEMAC : Respect des critères de convergence, 2016–26

	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 21/148 ^{4/}	Est.	CR 21/148 ^{4/}	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde budgétaire¹	(en % du PIB)												
Cameroun	-3.8	-4.3	-2.9	-4.2	-3.3	-3.4	-3.3	-3.4	-2.2	-1.1	-0.7	0.1	-0.1
République centrafricaine	-2.0	-1.1	-1.0	1.4	-3.4	-3.4	-2.8	-6.4	-0.4	-1.3	-1.2	-1.5	-2.3
Tchad	-2.7	0.5	-0.8	-2.1	-3.6	-3.3	-2.0	-2.8	-1.2	-0.1	0.0	0.7	0.9
République du Congo	-11.1	-3.3	-2.8	-2.4	-0.2	-0.2	-0.3	-0.5	-1.0	-1.9	-0.5	-1.0	-1.4
Guinée équatoriale	-10.9	-1.5	-2.6	-1.5	-0.4	-0.4	-2.1	1.1	-0.7	-0.6	0.2	1.0	1.2
Gabon	-1.8	-2.1	-2.5	-1.4	-3.5	-3.5	-2.9	-2.4	-1.6	-0.3	0.3	1.1	1.9
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i>	6	4	4	3	4	4	5	4	2	1	0	0	1
Hausse des prix à la consommation (≤ 3 %)	(en %)												
Cameroun	0.9	0.6	1.1	2.5	2.4	2.4	2.3	2.3	2.1	2.0	2.0	2.0	2.0
République centrafricaine	4.9	4.2	1.6	2.8	2.3	2.2	3.7	4.3	2.6	2.5	2.5	2.5	2.5
Tchad	-1.6	-0.9	4.0	-1.0	4.5	4.5	2.6	1.1	2.8	2.8	2.9	3.0	3.0
République du Congo	3.2	0.4	1.2	2.2	1.8	1.8	2.6	2.0	2.8	3.0	3.0	3.0	3.0
Guinée équatoriale	1.4	0.7	1.3	1.2	4.8	4.8	0.5	-0.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.0
Gabon	2.1	2.7	4.8	2.0	1.3	1.3	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i>	2	1	2	0	2	2	1	1	1	2	1	1	0
Niveau de la dette publique (≤ 70 % du PIB)	(en % du PIB)												
Cameroun	33.3	37.7	39.6	42.3	45.6	46.3	45.6	46.8	45.1	42.8	40.4	37.4	34.8
République centrafricaine	53.9	50.3	50.0	47.1	44.1	44.1	46.4	49.2	45.5	43.6	41.9	40.5	39.0
Tchad	51.3	50.3	49.1	53.0	50.7	51.7	45.5	48.4	49.9	48.2	47.0	45.6	43.0
République du Congo	91.0	94.2	77.1	81.7	99.7	110.1	85.3	93.6	90.3	80.9	73.3	71.1	71.6
Guinée équatoriale	41.1	36.2	41.2	43.0	48.9	48.8	42.7	38.0	36.9	38.3	35.9	33.4	30.6
Gabon	64.2	62.9	60.9	59.8	76.6	77.4	76.8	72.1	67.2	65.7	62.7	58.3	54.2
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i>	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1
Non-accumulation d'arriérés publics² (≤ 0)	(en % du PIB)												
Cameroun	...	1.4	-2.0	0.3	-0.4	-0.3	-0.5	-0.6	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
République centrafricaine	-5.3	-8.0	-2.3	-3.5	-2.0	-2.0	-0.3	-0.5	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Tchad	0.7	0.5	-1.1	7.0	-1.4	-2.0	-1.3	-2.2	-0.9	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1
République du Congo	2.3	11.9	6.5	-5.1	3.1	6.7	-6.8	-8.5
Guinée équatoriale	5.4	-3.5	-1.1	-0.2	0.6	0.6	-3.0	-3.9	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Gabon	...	-5.1	-1.5	-2.1	0.9	0.9	-1.4	-1.4	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère³</i>	3	3	1	1	...	3	...	0

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

Remarque: Pour les premiers critères, le nombre de pays qui les violent correspond aux estimations de la Commission de la CEMAC jusqu'en 2017, et aux estimations des services du FMI par la suite. Pour les critères de non-accumulation d'arriérés, le nombre de pays ne respectant pas les critères reflète les estimations des services du FMI.

¹ Jusqu'en 2016, le solde budgétaire de base (c'est-à-dire le solde budgétaire global, hors dons et investissements financés sur ressources extérieures) devait être positif. À compter de 2017, le solde budgétaire de référence (c'est-à-dire le solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observées au cours des trois années précédentes) doit être supérieur à -1,5 % du PIB.² Variation du ratio stock d'arriérés/PIB. Comprend les arriérés de paiement intérieurs et extérieurs. Données fournies par les autorités nationales (qui ne coïncident pas nécessairement avec les constatations des équipes de la CEMAC).³ Évaluation de la Commission de la CEMAC à partir de : i) la non-accumulation de nouveaux arriérés durant l'année ; et ii) le remboursement progressif des arriérés existants conformément à un calendrier rendu public.⁴ Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 21/148.

Tableau 6. CEMAC : Situation monétaire, 2016–26
(milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2021	2021	2022	2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	Jun. CR 21/148 2/	Jun. Proj.	CR 21/148 2/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(en milliards de CFA)															
Avoirs extérieurs nets	2,416	2,322	2,509	2,667	1,871	1,863	1,630	2,007	1,757	1,901	2,261	2,722	3,380	4,347	5,543
Dont : BEAC	2,254	2,131	2,379	2,730	1,980	1,958	1,755	2,111	1,831	1,916	2,302	2,773	3,315	4,262	5,432
Avoirs extérieurs	3,093	3,218	3,777	4,362	4,193	4,309	3,981	4,770	4,941	5,401	5,974	6,671	7,212	7,877	8,727
Dont : Compte d'opérations	1,156	2,552	3,360	3,740	3,633	2,155	1,990	2,385	2,470	2,701	2,987	3,335	3,606	3,939	4,364
Engagements extérieurs	-839	-1,088	-1,398	-1,632	-2,213	-2,351	-2,225	-2,659	-3,109	-3,485	-3,671	-3,898	-3,896	-3,615	-3,295
Banques commerciales	162	191	130	-63	-109	-95	-125	-104	-74	-16	-41	-51	64	84	111
Avoirs extérieurs	754	802	735	526	423	317	566	410	439	480	455	467	486	511	539
Engagements extérieurs ¹	-592	-611	-605	-589	-532	-412	-691	-515	-513	-496	-496	-519	-422	-426	-428
Avoirs intérieurs nets	8,140	8,190	8,854	9,364	11,490	12,000	12,435	12,506	13,394	13,456	13,909	14,595	14,933	14,935	14,809
Crédit net à l'État	2,689	2,937	3,464	4,266	6,385	6,863	7,095	7,645	8,371	8,996	9,101	9,541	9,543	9,457	9,543
BEAC, net	1,645	1,946	2,209	2,469	3,348	3,518	3,715	3,313	3,685	4,006	4,084	3,640	3,221	2,560	1,802
Dont :															
Avances et dette consolidée	2,446	2,770	2,773	2,772	2,770	2,772	2,779	2,751	2,792	2,792	2,704	2,536	2,368	2,129	1,889
Prêts du FMI	201	491	798	1,020	1,528	1,734	1,562	1,995	1,909	2,049	2,352	2,580	2,579	2,299	1,979
Dépôts des États	0	0	0	0	0	0	263	0	263	263	263	263	263	263	263
Dépôts des États	-1,002	-1,316	-1,363	-1,323	-951	-988	-890	-1,432	-1,280	-1,100	-1,235	-1,738	-1,989	-2,131	-2,330
Banques commerciales, net	1,044	991	1,256	1,798	3,037	3,345	3,380	4,331	4,687	4,990	5,017	5,900	6,322	6,897	7,741
Dont: Dépôts des États	867	873	781	794	925	-	962	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit net aux organismes publics	-418	-371	-280	-281	-229	-222	-83	-222	-311	-308	-308	-293	-268	-222	-158
Crédit net au secteur privé	7,082	6,955	7,243	6,988	6,994	7,020	6,987	6,805	7,012	7,021	7,321	7,870	8,206	8,117	7,919
Autres postes, net	-1,213	-1,331	-1,573	-1,609	-1,660	-1,661	-1,564	-1,721	-1,677	-2,253	-2,205	-2,522	-2,548	-2,417	-2,495
Monnaie au sens large	10,556	10,512	11,363	12,031	13,361	13,863	14,065	14,513	15,152	15,357	16,170	17,317	18,313	19,282	20,352
Circulation fiduciaire hors banques	2,432	2,436	2,577	2,752	3,116	3,299	3,160	3,384	3,317	3,599	3,649	4,008	4,377	4,823	5,312
Dépôts bancaires	8,123	8,076	8,787	9,279	10,245	10,564	10,905	11,129	11,835	11,758	12,521	13,309	13,936	14,459	15,041
(variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)															
Avoirs extérieurs nets	-31.4	-0.9	1.8	1.4	-6.6	-8.3	-10.2	1.0	-0.9	1.9	3.3	2.9	3.8	5.3	6.2
Avoirs intérieurs nets	26.7	0.5	6.3	4.5	17.7	18.9	22.4	7.6	14.3	7.3	3.4	4.2	2.0	0.0	-0.7
Crédit net à l'État	24.3	2.4	5.0	7.1	17.6	16.4	18.3	9.4	14.9	13.5	4.8	2.7	0.0	-0.5	0.4
Crédit net au secteur privé	2.1	-1.2	2.7	-2.2	0.1	4.0	3.7	-1.4	0.1	0.2	2.0	3.4	1.9	-0.5	-1.0
Autres postes, net	-0.6	-1.1	-2.3	-0.3	-0.4	-1.8	-1.0	-0.5	-0.1	-4.9	-3.5	-2.0	-0.1	0.7	-0.4
Monnaie au sens large	-4.6	-0.4	8.1	5.9	11.1	10.6	12.2	8.6	13.4	9.2	6.7	7.1	5.7	5.3	5.6
Vélocité (PIB/monnaie au sens large)	4.5	4.7	4.7	4.5	3.8	4.0	4.0	3.8	3.7	3.8	3.6	3.5	3.5	3.5	3.5
(% du PIB)															
Monnaie au sens large	22.2	21.2	21.4	22.0	26.3	25.0	24.8	26.2	26.7	26.6	27.4	28.2	28.3	28.3	28.2
Dépôts des banques privées	12.3	11.7	11.9	12.2	14.5	13.7	13.9	14.5	15.0	14.6	15.3	15.6	15.5	15.3	15.0
Crédit net au secteur privé	14.9	14.0	13.6	12.8	13.8	12.7	12.3	12.3	12.4	12.1	12.4	12.8	12.7	11.9	11.0

Sources : BEAC et estimations des services du FMI.

¹ Les données sur les passifs des banques commerciales à l'étranger ont été révisées pour inclure les passifs à moyen et long terme (jusqu'ici présentés dans les autres postes, nets).

² Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 21/148, corrigées avec le PIB rebasé du Congo.

Tableau 7. CEMAC : États de synthèse de la banque centrale, 2017–26
(milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2021	2021	2022	2022	2023	2024	2025	2026
					Jun.	Jun.			Jun					
	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 21/148 z/	Proj.	CR 21/148 z/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets														
Avoirs ¹	2,131	2,379	2,730	1,980	1,958	1,755	2,111	1,831	1,916	2,302	2,773	3,315	4,262	5,432
Unallocated	3,218	3,777	4,362	4,193	4,309	3,981	4,770	4,941	5,401	5,974	6,671	7,212	7,877	8,727
Cameroon	638	452	308	101	101	191	101	101	101	101	101	101	101	101
CAR	1,770	2,004	2,199	2,153	2,239	2,272	2,505	2,446	2,776	3,186	3,384	3,617	3,955	4,489
CAR	206	215	214	242	241	214	241	258	295	293	298	312	333	344
Congo	216	251	617	643	631	471	602	757	788	905	1,097	1,226	1,388	1,570
Gabon	537	766	813	808	824	715	840	929	1,001	1,050	1,218	1,363	1,481	1,588
EG	-31	-5	21	30	30	8	212	139	122	99	216	226	235	241
Chad	-117	93	191	216	242	110	268	310	317	339	357	367	384	395
Dont :														
Compte d'opérations	2,552	3,360	3,740	3,633	2,155	1,990	2,385	2,470	2,701	2,987	3,335	3,606	3,939	4,364
Engagements	-1,088	-1,398	-1,632	-2,213	-2,351	-2,225	-2,659	-3,109	-3,485	-3,671	-3,898	-3,896	-3,615	-3,295
Unallocated	-17	-16	80	233	233	218	233	233	233	233	233	233	233	233
Cameroon	-448	-529	-546	-809	-809	-845	-970	-995	-1,222	-1,266	-1,320	-1,313	-1,238	-1,109
CAR	-132	-163	-177	-193	-210	-213	-207	-288	-294	-299	-304	-284	-258	-229
CAR	-96	-89	-138	-203	-203	-147	-203	-375	-407	-477	-528	-578	-575	-563
Congo	-230	-348	-428	-577	-606	-586	-636	-700	-730	-736	-721	-655	-549	-477
Gabon	-24	-26	-146	-297	-347	-285	-425	-453	-490	-522	-590	-581	-558	-538
EG	-140	-227	-276	-366	-409	-368	-452	-530	-574	-604	-668	-718	-669	-611
Tchad														
Avoirs intérieurs nets	2,066	2,316	2,316	3,459	3,636	3,866	3,622	3,970	4,322	4,526	4,485	4,429	4,005	3,416
Crédit net à l'État	1,946	2,209	2,469	3,348	3,518	3,715	3,313	3,685	4,006	4,084	3,640	3,221	2,560	1,802
Créances	3,261	3,571	3,792	4,299	4,506	4,605	4,746	4,965	5,105	5,319	5,379	5,210	4,691	4,131
Avances et dette consolidée	2,770	2,773	2,772	2,770	2,772	2,779	2,751	2,792	2,792	2,704	2,536	2,368	2,129	1,889
dont Cameroon	577	577	577	577	577	598	577	598	598	540	483	425	367	309
RépublPue centrafricaine	79	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81
Tchad	480	480	480	480	480	480	480	480	480	432	384	336	288	240
RépublPue du Congo	572	572	572	572	572	572	572	572	572	572	572	572	551	530
Guinée équatoriale	609	609	609	609	609	609	588	609	609	626	563	501	439	376
Gabon	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	403	353
Crédit au FMI	491	798	1,020	1,528	1,734	1,562	1,995	1,909	2,049	2,352	2,580	2,579	2,299	1,979
dont Cameroon	191	268	302	547	547	558	708	644	752	796	850	843	768	639
RépublPue centrafricaine	87	117	131	150	167	169	164	164	170	175	180	160	134	105
Tchad	97	183	232	324	377	325	410	383	325	457	522	572	523	465
RépublPue du Congo	4	2	28	26	26	26	25	76	108	178	228	279	276	264
Guinée équatoriale	0	0	24	23	159	23	171	60	95	129	197	188	165	145
Gabon	111	228	304	459	459	465	517	582	600	618	604	539	433	361
Autres avances	0	0	0	0	0	263	0	263	263	263	263	263	263	263
Dépôts des États	-1,316	-1,362.6	-1,323.1	-951	-988	-890	-1,432	-1,280	-1,100	-1,235	-1,738	-1,989	-2,131	-2,330
dont non alloués	-1	-2	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
Cameroon	-656	-558	-496	-371	-442	-376	-522	-307	-297	-287	-353	-456	-552	-574
RépublPue centrafricaine	-45	-39	-37	-15	-15	-20	-27	-25	-30	-15	-18	-20	-21	-23
Tchad	-93	-227	-113	-129	-145	-88	-161	-161	-116	-195	-226	-265	-289	-317
RépublPue du Congo	-93	-64	-214	-101	-116	-88	-342	-243	-101	-87	-200	-277	-326	-460
Guinée équatoriale	-114	-157	-225	-121	-47	-99	-136	-243	-215	-187	-343	-261	-149	-77
Gabon	-315	-316	-237	-212	-223	-218	-243	-299	-339	-462	-596	-709	-793	-878
Créances nettes sur des établissements financiers	440	432	274	377	384	484	574	618	649	775	1,177	1,541	1,778	1,947
Autres postes, net	-319	-324	-426	-266	-266	-333	-266	-333	-333	-333	-333	-333	-333	-333
Base monétaire	4,197	4,695	5,046	5,439	5,594	5,621	5,733	5,802	6,238	6,828	7,258	7,744	8,268	8,848
Monnaie en circulation	2,436	2,577	2,752	3,116	3,299	3,160	3,384	3,317	3,599	3,649	4,008	4,377	4,823	5,312
Réserves des banques	1,717	2,050	2,222	2,245	2,197	2,366	2,258	2,460	2,476	2,483	2,538	2,605	2,651	2,699
dont Réserves obligatoires	442	569	700	743	766	791	807	859	884	908	966	1,011	1,049	1,091
Réserves excédentaires	977	1,125	1,160	1,145	1,074	1,209	1,064	1,189	1,169	1,139	1,109	1,109	1,099	1,084
Encaisses	297	356	363	357	357	365	387	412	424	436	463	485	503	524
Autres	44	68	72	78	98	96	90	26	163	696	712	762	794	838
<i>Pour mémoire :</i>														
Couverture de réserve de la monnaie au sens large (en %)	31	33	36	31	31	28	33	33	35	37	39	39	40.9	42.9
Base monétaire/dépôts (en %)	52.0	53.4	54.4	53.1	53.0	51.5	51.5	49.0	53.1	54.5	54.5	55.6	57.2	58.8

Sources : BEAC.

¹ Réserves internationales brutes, incluant l'or, les réserves de change, la position des réserves auprès du FMI et le solde global net du compte d'opérations auprès du Trésor français.² Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 21/148, corrigées avec le PIB rebasé du Congo.

Tableau 8. CEMAC : Avoirs extérieurs nets de la banque centrale, 2016–26

(milliards de francs CFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2021	2021	2022	2022	2023	2024	2025	2026
	Dec.					Jun.	Jun.			Jun					
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 21/148 1/	Proj.	CR 21/148 1/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets de la BEAC															
Encours	2,254	2,131	2,379	2,730	1,980	1,958	1,755	2,111	1,831	1,916	2,302	2,773	3,315	4,262	5,432
Variation par rapport à la fin de l'exercice précédent	-3,294	-123	248	348	-750	-22	-225	131	-149	85	471	471	542	947	1,170
dont Cameroun	-824	216	152	178.7	-309	86	83	192	109	103	472	143	240	413	663
République centrafricaine	12	35	-22	-15	12	-17	-47	-15	-80	32	25	-1	35	47	40
Congo	-912	-207	43	313	-41	-15	-119	-40	-58	-1	46	141	79	165	194
Gabon	-630	-64	111	-34	-154	-13	-102	-26	50	41	84	183	211	225	179
Guinée équatoriale	-712	-43	25	-95	-143	-50	-9	55	-47	-54	-111	50	18	32	26
Tchad	-448	45	123	48	-65	-17	-109	-33	-70	-37	-46	-46	-40	66	69
non alloués	220	-105	-185	-49	-53	0	75	0	-53	0	0	0	0	0	0

Sources : BEAC et projections des services du FMI.

* Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 21/148

Tableau 9. CEMAC : Indicateurs de solidité financière, 2015–21
(pourcentage)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 ⁴	2021 ⁴ Q1	2021 ⁴ Q2
Capital													
Ratio d'adéquation des fonds propres ^{1,2}	14.8	11.2	12.4	13.0	13.7	14.0	13.1	14.5	15.0	13.0	12.7	13.1	14.1
Qualité de l'actif													
Ratio des prêts non-performants (bruts) sur les prêts totaux (bruts)	6.9	6.8	6.4	8.3	9.1	9.6	12.5	14.3	17.0	19.1	19.3	18.2	18.6
Gains et rentabilité													
Rendement des capitaux propres	18.2	23.9	23.2	27.2	20.3	16.4	19.7	18.2	18.5	14.4	11.1	...	15.1
Rendement de l'actif ³	2.0	2.2	2.1	2.5	2.0	1.7	2.0	1.9	2.0	1.7	0.7	...	1.8
Liquidité													
Ratio actifs liquides / passifs à court terme	188.6	165.2	182.5	150.8	156.3	151.9	145.2	155.4	162.1	153.5	167.3	164.1	171.8
Total des dépôts par rapport au total des prêts (non interbancaires)	125.7	138.0	145.7	130.4	127.4	111.6	100.4	102.9	104.3	114.1	128.8	113.6	119.1
Crédit													
Prêts bruts (banques) - milliards de francs CFA	4837	5273	5948	7111	7699	8486	10501	10559	10969	10761	8930	9715	9686
Prêt brut - taux de croissance annualisé		9.0	12.8	19.5	8.3	10.2	23.7	0.6	3.9	-1.90	-17.01	1.5	1.6

Source: Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

1 Les bénéfices de l'année en cours sont exclus de la définition des fonds propres réglementaires, conformément aux directives de l'accord de capital de Bâle I. Les provisions générales sont incluses dans les fonds propres Tier 2 à hauteur d'un montant égal à 1,25% des actifs pondérés en fonction des risques. Le capital réglementaire est la somme des fonds propres Tier 1 et du minimum des fonds propres Tier 1 et Tier 2.


2 Les actifs pondérés en fonction des risques sont estimés à l'aide des pondérations de risque suivantes: 0% - réserves de trésorerie en devises nationales et étrangères et créances sur la banque centrale; 100% - tous les autres actifs.

3 Le rapport entre les bénéfices après impôts et la moyenne des actifs totaux de début et de fin de période.

4 Données provisoires.

Tableau 10. CEMAC : Besoins et sources de financement, 2021–23

(milliards de francs CFA)

	2021 ^{1/} Proj.	2022 ^{1/} Proj.	2023 ^{1/} Proj.	Total 2021-23 Proj. (Euro milliard)
Besoins de financement	665 	964	822	3.7
Balance globale de paiement	253	-168	-124	-0.1
Avoirs de réserves (-accumulations) dont DTS	-918 -797	-795	-698	-3.7
Financement du FMI ^{2/}	277	294	...	0.9
Support budgétaire (FMI exclu)	174	605	...	1.2

1/ Données provisoires
2/ Le tableau expose les programmes existants du FMI et l'aide d'urgence

Annexe I. Évaluation de la viabilité extérieure

La position extérieure de la région CEMAC est jugée nettement plus faible que ne l'impliquent les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitables à la fin 2021. Le déficit du compte courant devrait se réduire considérablement en 2021, après une forte détérioration causée en 2020 par les effets de la pandémie de COVID-19. Cette amélioration est cependant provisoire. À moyen terme, le déficit du compte courant devrait continuer à se creuser pour atteindre 4,8 % du PIB d'ici 2026, du fait d'une détérioration des exportations nettes. Les avoirs extérieurs nets ont atteint des niveaux historiquement bas en 2021, ce qui tient à la fragilité de la région et à la forte baisse des financements extérieurs au cours des deux dernières années, et notamment des IDE, mais aussi à un soutien budgétaire inférieur aux niveaux anticipés. Il faut s'attendre à une reprise progressive des financements extérieurs, au rééquilibrage des finances publiques et à la mise en œuvre de réformes, ce qui devrait permettre aux réserves extérieures brutes de passer de 3,4 mois d'importations à la fin 2021 à 5 mois d'importations d'ici 2026, c'est-à-dire à un niveau jugé satisfaisant pour l'union monétaire de la CEMAC. Pour consolider la position extérieure, il faut des politiques budgétaires et monétaires prudentes associées à une exécution plus résolue des réformes structurelles visant à accroître la compétitivité.

F. Évolution du compte courant et adéquation des réserves

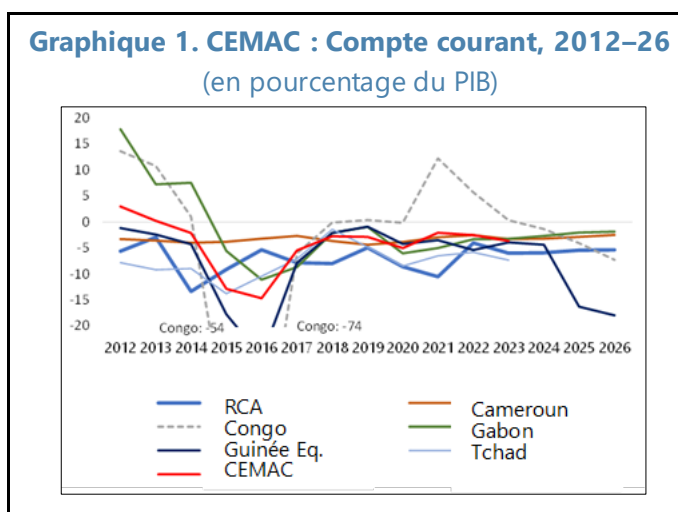
1. Le solde régional des transactions extérieures courantes s'est amélioré en 2021, mais devrait se détériorer à moyen terme (graphique 1).

Le déficit des transactions courantes est passé de 5,2 % du PIB en 2020 à environ 2,1 % du PIB en 2021, à la faveur de la hausse des exportations de pétrole conjuguée à une augmentation plus lente des importations. Le solde des transactions courantes s'est amélioré dans l'ensemble des pays de la CEMAC, à l'exception de la République centrafricaine, où cette

amélioration devrait se produire en 2022. C'est au Congo qu'est intervenue la correction de plus grande ampleur : le compte courant y affiche un excédent de 12 % du PIB en 2021, après avoir été en déficit à hauteur de 0,1 % du PIB en 2020.

2. À moyen terme, le solde des transactions courantes devrait se détériorer et accuser un déficit de 4,8 % du PIB.

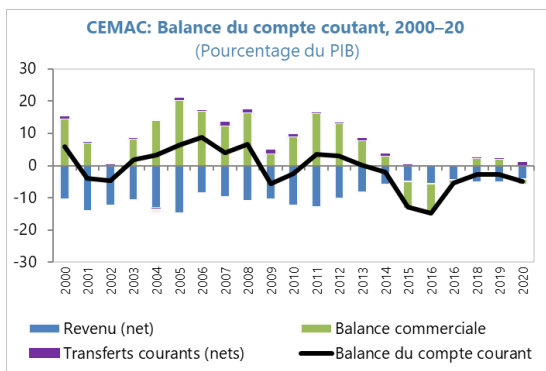
Malgré un resserrement de l'orientation de la politique budgétaire à moyen terme, le déficit courant devrait se creuser jusqu'à 2,5 % du PIB en 2022 et continuer à se détériorer pour atteindre 4,8 % du PIB à l'horizon 2026, du fait d'un net recul des exportations de pétrole (aussi bien en volume qu'en valeur). Les financements extérieurs, notamment sous la forme d'investissements directs, devraient nettement augmenter, tandis qu'une politique budgétaire prudente maintiendra les importations à des niveaux plus ou moins constants en pourcentage du



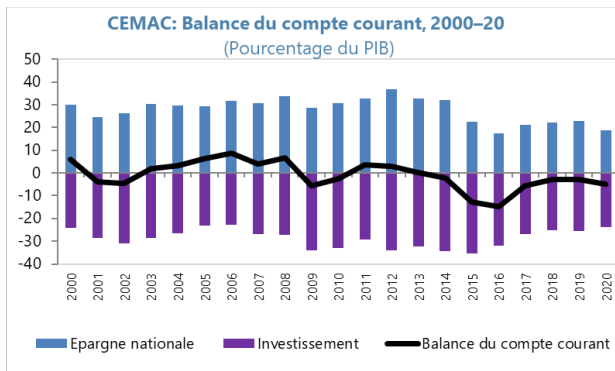
PIB. En conséquence, le niveau des réserves devrait augmenter jusqu'à représenter environ 5,2 mois d'importations d'ici 2026, contre 3,4 mois d'importations à la fin 2021.

Graphique 2. CEMAC : Évolution du secteur extérieur, 2000–21

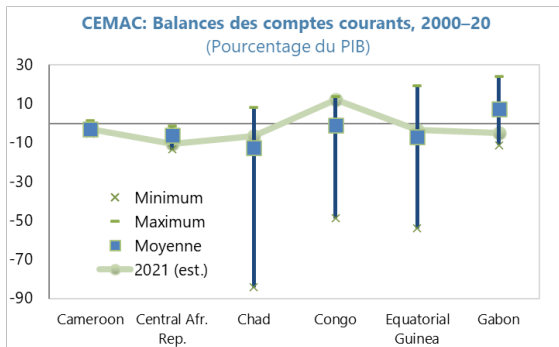
La balance courante régionale s'est dégradée - reflétant l'évolution de la balance commerciale et ...



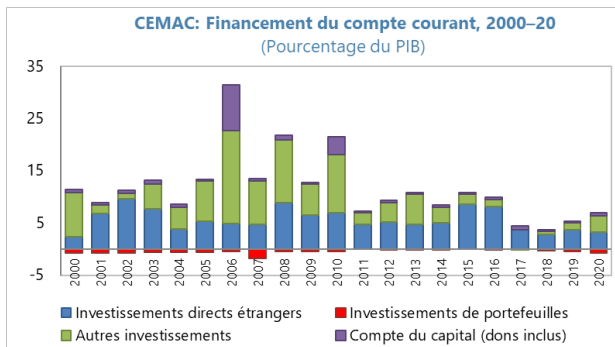
... une baisse conséquente de l'épargne ...



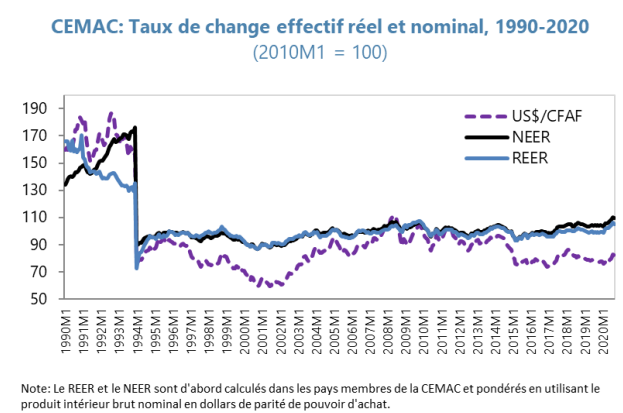
... dans tous les pays de la CEMAC, avec une performance souvent inférieure à la moyenne des deux dernières décennies.



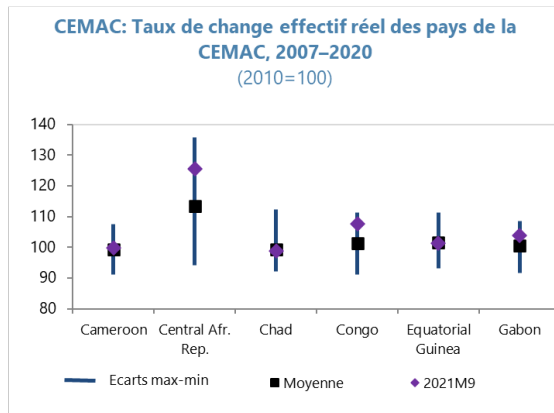
Alors que la région est frappée par la pandémie, les investissements directs étrangers qui constituait une source stable de financement extérieur ont commencé à diminuer.



Au cours des derniers mois, le taux de change effectif réel régional s'est apprécié, reflétant l'appréciation de l'euro combinée à un dollar américain plus faible ...



.. l'effet d'appréciation est unifié dans les pays de la CEMAC, tandis que les pressions inflationnistes restent modérées dans la sous-région.



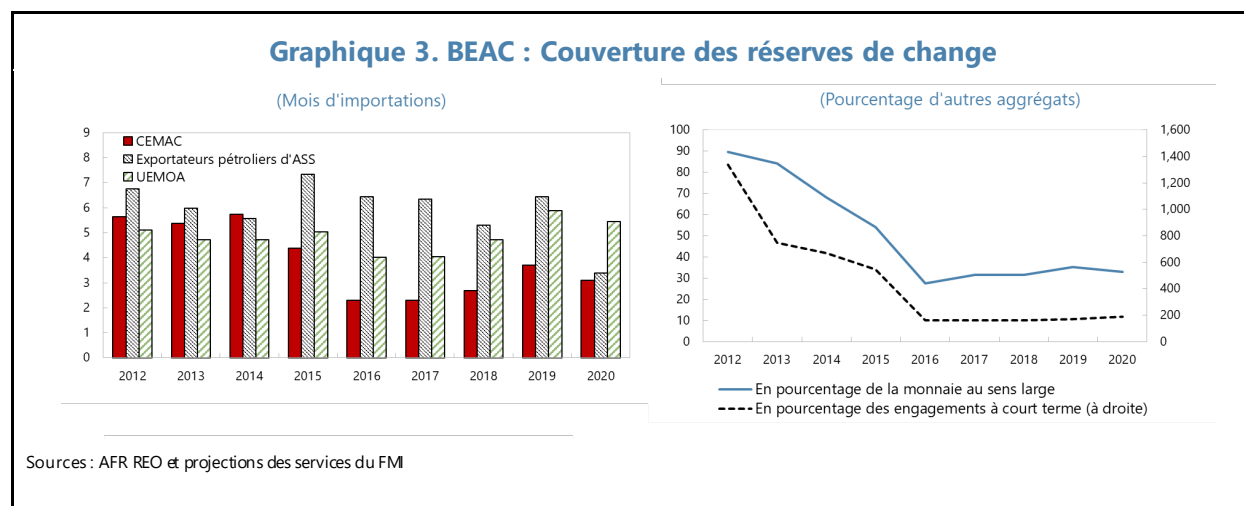
3. Les entrées de capitaux devraient se rétablir progressivement mais sont exposées à des risques élevés. Les entrées nettes de capitaux ont légèrement augmenté en 2021 par rapport à 2020. La plus grande part de cette augmentation est due à une hausse des flux d'investissement à long terme, qui tient à l'allocation de DTS. Les entrées nettes d'IDE étaient toujours inférieures aux niveaux de 2019 (graphique 2). Les entrées nettes de portefeuille devraient rester proche de zéro à moyen terme, tandis que les entrées nettes d'IDE devraient augmenter progressivement entre 2022 et 2026, jusqu'à environ 4,5 % du PIB en fin de période. Les entrées nettes de capitaux risquent de rester durablement plus faibles et les sorties risquent de dépasser les entrées au lendemain de la crise de la COVID-19. La normalisation de la politique monétaire dans le reste du monde pourrait exercer des pressions supplémentaires sur les entrées nettes de portefeuille. Des préoccupations relatives à la viabilité de la dette et à la fragilité de la reprise économique risquent de diminuer la probabilité d'un redressement notable des investissements directs. En outre, il est possible que les financements apportés par les créanciers officiels dans les prochaines années soient inférieurs à ce qu'ils étaient pendant la crise de la COVID-19.

4. La couverture des réserves de la CEMAC s'est améliorée en 2021, mais reste très en dessous du niveau souhaitable. La couverture des réserves de la BEAC a atteint 3,1 mois d'importations extrarégionales potentielles à la fin 2020, et devrait augmenter progressivement pour atteindre 3,4 mois à la fin 2021, à la faveur des nouvelles allocations de DTS. Cette couverture est inférieure au seuil de référence de 5 mois d'importations extrarégionales potentielles, un niveau jugé souhaitable pour assurer la résilience d'une union monétaire riche en ressources naturelles à des chocs extérieurs défavorables¹. En outre, fin 2021, les réserves s'élevaient au plus à 60 % de l'indicateur d'adéquation des réserves du FMI, soit bien en deçà de la fourchette de 100 %–115 %, considérée comme globalement appropriée à des fins de précaution. L'évaluation de l'adéquation des réserves semble légèrement plus favorable si l'on se réfère aux ratios relatifs à la masse monétaire au sens large et aux passifs à court terme (respectivement de 35 % et 178 %, contre des seuils minima de 20 % et 100 %), et le ratio des passifs à court terme s'est stabilisé à des niveaux relativement élevés (graphique 3).

5. La reconstitution des réserves à moyen terme nécessite un dosage approprié de la politique économique. La couverture des réserves devrait se rétablir progressivement à moyen terme, pour atteindre 5,2 mois d'importations extrarégionales potentielles d'ici la fin 2026, à mesure que les finances publiques seront assainies, que les réformes progresseront et que la politique monétaire se resserrera, sans préjudice de la croissance et de la stabilité financière². Le retour à une politique monétaire qui fonde la gestion des liquidités sur des facteurs autonomes et sur la normalisation progressive de l'orientation prudentielle appliquée aux portefeuilles de crédit bancaire affectés par la COVID-19 permettra d'adopter une orientation de politique économique prudente et propice à la constitution de réserves à des niveaux satisfaisants. De plus, la mise en œuvre de la réglementation des changes s'étendra au secteur pétrolier à partir de 2022, ce qui permettra d'assurer un meilleur rapatriement des recettes en devises.

¹ Les services du FMI ont jugé que le seuil de référence de 5 mois d'importations extrarégionales potentielles était adapté au cas de la CEMAC, eu égard à sa situation et à ses caractéristiques propres.

² Les projections sont fondées sur les hypothèses suivantes : atteinte des objectifs budgétaires fin 2021 au Cameroun et au Gabon, aboutissement d'accords financiers en faveur du Congo et du Tchad, et approbation d'un programme de référence en faveur de la République centrafricaine d'ici la fin de l'année.

Graphique 3. BEAC : Couverture des réserves de change

G. Solde courant et évaluation du taux de change

6. L'évaluation du solde courant de 2021 indique une surévaluation et une position extérieure nettement plus fragile que ne l'impliquent les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitables. Le modèle de compte courant « EBA-Lite », qui estime une norme de compte courant et compare le solde sous-jacent des transactions courantes avec celle-ci, laisse entrevoir une surévaluation d'environ 21 % ; le déficit courant corrigé des variations cycliques en 2021 est estimé à 4,8 % par rapport à une norme de compte courant à l'équilibre (en faisant l'hypothèse d'une élasticité du compte courant au TCER de -0,22)³. Cela implique un écart de solde courant de -4,8 % du PIB dans le contexte des politiques actuelles, ce qui donne à penser que la position extérieure à la fin 2021 est nettement plus fragile que ne l'impliquent les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitables (voir le tableau du texte sur l'évaluation du solde courant selon le modèle EBA-lite et la méthode du TCER). Le modèle est paramétré de manière à intégrer les dernières politiques souhaitables : i) une projection de solde budgétaire corrigé des variations cycliques reflétant les objectifs budgétaires à moyen terme recommandés, ii) des dépenses de santé publique égales à 2,0 % du PIB régional, iii) une révision de l'évolution souhaitable des réserves, qui place la CEMAC sur une trajectoire lui permettant d'atteindre une couverture de 5 mois d'importations fin 2026, iv) un niveau de crédit au secteur privé à 14 % du PIB, compte tenu des fondamentaux des pays membres et v) une hypothèse de contrôles des mouvements de capitaux moins restrictifs dans la région⁴. Le TCER est globalement stable depuis la fin des années 90, après la dévaluation de 1994, les quelques fluctuations enregistrées d'une année sur l'autre ne dépassant pas 10 %. Globalement, les gains de compétitivité-prix réalisés grâce à la dévaluation

³ La norme de solde courant a été estimée en agrégeant les données d'entrée par pays, avec des pondérations basées sur le PIB (nominal) pour les indicateurs économiques et sur la population pour les indicateurs démographiques. La norme estimée au moyen des données disponibles jusqu'à 2021 montre que, compte tenu des fondamentaux et en particulier de l'évolution des réserves, le solde courant devrait être légèrement excédentaire.

⁴ Le calibrage repose sur les statistiques relatives aux avoirs étrangers bruts de l'enquête monétaire de la BEAC et aux projections macroéconomiques les plus récentes de la CEMAC. L'estimation comporte une mesure des effets potentiels des catastrophes naturelles et des conflits sur le déficit courant, ainsi qu'un facteur d'ajustement permettant de tenir compte des effets de la COVID-19 sur le solde touristique et les transferts des migrants.

de 1994 semblent avoir été préservés au cours des dernières décennies. En 2020, cependant, le TCER s'est apprécié d'environ 6,5 % par rapport à l'année précédente, et s'est maintenu à peu près au même niveau en 2021, ce qui s'explique par l'appréciation nominale de l'euro par rapport au dollar. Les résultats obtenus grâce au modèle EBA-lite ne sont pas très en phase avec l'évolution du TCER. Les mesures du TCER dans la région CEMAC ne sont pas très précises, en raison du manque de données sur les échanges commerciaux intrarégionaux.

CEMAC : Estimations du model pour 2021		
(en pourcentage du PIB)		
	Modèle de CC	Modèle de TCER
Compte courant (CC)-réalisation	-2.1	
Contributions cycliques (du modèle) (-)	2.0	
dont ajusteur pour COVID-19 (+) 1/	-0.1	
Catastrophes naturelles et conflits (-)	0.7	
Compte courant (CC) ajusté	-4.8	
Norme de solde courant (du modèle) 2/	0.0	
Ajustements à la norme (+)	0.0	
Compte courant ajusté à la norme	0.0	
Ecart du CC	-4.8	0.9
dont écart dû aux politiques	1.8	
Elasticité	-0.22	
Ecart du TCER (pourcentage)	21.4	-3.9

1/ Ajustement conjoncturel supplémentaire pour prendre en compte l'impact temporaire de la pandémie sur le tourisme et les envois de fonds.
2/ Ajusté de la conjoncture, y compris les ajustements pour cohérence multilatérale.

7. Des mesures de rééquilibrage des finances publiques et d'amélioration de la compétitivité structurelle et de la gouvernance s'imposent pour renforcer la position extérieure à moyen terme. L'action publique doit s'attacher à mettre en œuvre des réformes structurelles attendues depuis longtemps, améliorer l'environnement des affaires et accroître les recettes (pour améliorer la capacité de remboursement de la dette). La compétitivité de la région CEMAC reste lourdement pénalisée par de fortes contraintes structurelles. Bien que l'indice mondial de compétitivité du Forum économique mondial donne à penser que les performances des pays de la CEMAC couverts ne sont pas très différentes de celles de certains pays comparables de la région (UEMOA), quelques pays de la CEMAC (par exemple le Tchad) se classent parmi les pays les moins performants du monde.

Annexe II. Matrice d'évaluation des risques¹

Risques	Probabilité	Incidence attendue	Mesures proposées pour atténuer les risques
Chocs et scénario conjoncturels			
<p>Foyers locaux de COVID-19 non maîtrisés et croissance économique en deçà de la moyenne ou volatile dans les pays touchés. Les foyers épidémiques dans les pays où la vaccination progresse lentement imposent de nouveaux confinements. Pour nombre de pays émergents et de pays à faible revenu, la réponse des pouvoirs publics pour amortir l'impact économique est limitée par l'absence de marge de manœuvre, et un certain nombre de pays ayant accès aux marchés sont confrontés à un resserrement financier supplémentaire dans la mesure où une réévaluation des perspectives de croissance déclenche des sorties de capitaux, des dépréciations et des défauts de remboursement de dette.</p>	Élevée	<p style="text-align: center;">Élevée</p> <p>Une épidémie prolongée pourrait avoir des conséquences néfastes à grande échelle sur le plan humain, étant donné la faiblesse des systèmes de santé. Si elle entraînait également des perturbations pour les secteurs pétrolier et non pétrolier, les conséquences économiques pourraient être importantes.</p>	<p>Reprioriser les dépenses budgétaires pour dégager des marges pour couvrir les coûts liés à l'acquisition et à la distribution des vaccins, et solliciter des aides extérieures supplémentaires aux fins de l'acquisition de vaccins.</p> <p>Élaborer et appliquer une stratégie vaccinale détaillée.</p> <p>Augmenter les mesures de santé publique, y compris les capacités de test, et suivre les directives de l'OMS.</p>
<p>Résurgence mondiale de la pandémie de COVID-19. Les foyers locaux entraînent une résurgence mondiale de la pandémie (éventuellement due à des variants résistants aux vaccins), qui nécessite l'adoption de mesures de confinement coûteuses et entraîne des changements de comportement persistants rendant de nombreuses activités non viables.</p>	Moyenne	<p style="text-align: center;">Élevée</p> <p>Une résurgence de la COVID-19 au niveau mondial suivie d'un fléchissement de la croissance mondiale aurait probablement pour effet de faire baisser les cours du pétrole, d'affaiblir la croissance, de détériorer la position des finances publiques et du compte courant dans les pays de la CEMAC dépendants du pétrole et, en dernière instance,</p>	<p>Renforcer la viabilité extérieure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En appliquant pleinement la nouvelle loi sur les opérations de change, y compris aux industries extractives, et en communiquant les informations pertinentes. • En redoublant d'efforts pour rapatrier les devises détenues à l'étranger, y •

¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements susceptibles de modifier sensiblement le scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée » une probabilité entre 30 et 50 %). La MER reflète le point de vue des services du FMI sur les sources des risques et le niveau général de préoccupation qu'ils suscitaient lors des échanges avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent provoquer des interactions et se matérialiser simultanément. Les chocs et le scénario conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

Risques	Probabilité	Incidence attendue	Mesures proposées pour atténuer les risques
		de détériorer le niveau des réserves.	compris par les entreprises publiques. <ul style="list-style-type: none"> En élaborant des plans pour imprévus budgétaires afin de remédier à une possible détérioration du solde des transactions courantes. En mettant en œuvre des mesures structurelles pour diversifier l'économie, renforcer la compétitivité et approfondir l'intégration régionale.
Chocs et scénario conjoncturels			
Mécontentement social généralisé et instabilité politique. Des tensions sociales se font jour au fur et à mesure que les pouvoirs publics mettent fin aux dispositifs d'aide qu'ils avaient mis en place pour riposter contre la pandémie, ce qui entraîne une hausse du chômage et porte préjudice aux couches les plus vulnérables de la population (en exacerbant souvent des inégalités préexistantes), alors même que les prix des produits de première nécessité augmentent.	Moyenne	Moyenne L'incertitude politique affecte la confiance des marchés, l'investissement privé et les flux de financement, retarde les réformes des politiques publiques et de l'économie et affaiblit les institutions. Elle pourrait retarder le rééquilibrage des finances publiques, ce qui serait néfaste pour la stabilité extérieure.	Maintenir un dialogue social constructif. Sanctuariser les dépenses sociales prioritaires.
Hausse des prix des produits de base sur fond de volatilité. Le cours des produits de base augmente plus que prévu en raison de la faiblesse du dollar, d'une augmentation de la demande refoulée pendant la pandémie, des perturbations des approvisionnements et, pour certains matériaux, à cause de l'accélération des plans d'adoption des énergies renouvelables. L'incertitude entourant chacun de ces facteurs entraîne des épisodes de volatilité, en particulier pour ce qui concerne les cours du pétrole.	Moyenne	Élevée Compte tenu de la dépendance des pays de la CEMAC à l'égard des recettes pétrolières et des recettes d'exportations, la possibilité d'une augmentation des cours des produits de base supérieure aux prévisions constitue un facteur positif de nature à favoriser le rééquilibrage budgétaire et accélérer la constitution des réserves. Cependant, une telle augmentation risquerait de ralentir la diversification de l'économie, dans la mesure où la « malédiction des ressources naturelles » pourrait alors s'aggraver.	Profiter de la hausse des cours du pétrole pour reconstituer les marges de manœuvre extérieures et budgétaires ; appliquer des mesures structurelles pour diversifier l'économie, améliorer la compétitivité et approfondir l'intégration régionale.

Risques structurels			
<p>L'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles en raison du changement climatique engendre de graves dégâts économiques pour les petits pays sensibles à de tels dérèglements, et accélère l'émigration à partir de ces pays. Une suite de phénomènes graves dans les grands pays entraîne une réduction du PIB mondial et oblige à recalculer les perspectives de risque et de croissance. Les catastrophes qui frappent les grandes infrastructures ou perturbent les échanges font augmenter les prix des produits de base et accentuent leur volatilité.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Moyenne Baisse de la production agricole intérieure et conséquences néfastes pour la sécurité alimentaire et les revenus.</p>	<p>Intensifier les programmes relatifs à la sécurité alimentaire et au développement rural.</p> <p>Favoriser les investissements visant à favoriser la capacité des infrastructures à s'adapter au changement climatique et combler les lacunes en matière d'infrastructures et les disparités de revenus entre régions, tout en instaurant des dispositifs de protection sociale adaptés.</p>

Annexe III. Réponses des autorités aux recommandations précédentes du FMI

Recommandations issues des consultations régionales de 2020		Réponses des autorités de la CEMAC
Dosage de politiques macroéconomiques a	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre les objectifs respectifs de rééquilibrage des finances publiques et ramener le déficit budgétaire primaire hors pétrole à 4 % du PIB hors pétrole d'ici 2023. • Accélérer l'opérationnalisation des comptes uniques du Trésor (CUT). • Exécuter la stratégie d'apurement des arriérés du gouvernement. • Réformes structurelles pour diversifier l'économie et rétablir une croissance soutenue. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures budgétaires prises pour atténuer le ralentissement économique déclenché par la pandémie de COVID-19 ont été appropriées dans l'ensemble mais elles ont creusé les déficits. La consolidation attendue à partir de 2022 devrait permettre aux soldes budgétaires globaux d'être excédentaires, et aux soldes hors pétrole de s'améliorer. • La nouvelle plateforme informatique dédiée aux CUT devrait être en place à la BEAC d'ici décembre 2021, ce qui permettra l'opérationnalisation des CUT. • La mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés a rencontré des difficultés du fait des besoins de financement engendrés par la pandémie de COVID-19. • La mise en œuvre globale du programme des réformes économiques et financières (PREF) a été en partie retardée par la pandémie et présente des lacunes dans le renforcement de la gouvernance des autorités budgétaires et l'amélioration de l'environnement des affaires. • Un sommet des chefs d'État de la CEMAC avec le FMI, la Banque mondiale et d'autres partenaires s'est tenu en août 2021. Les chefs d'État se sont engagés à mettre en œuvre une stratégie coordonnée au niveau régional et comportant de profondes réformes structurelles portant sur la gouvernance et la transparence afin de favoriser une croissance diversifiée, inclusive et durable.
Réforme de la politique monétaire et des sauvegardes	<ul style="list-style-type: none"> • Envisager un durcissement de l'orientation de la politique monétaire au cas où l'accumulation de réserves serait inférieure aux objectifs. • Assurer le suivi des effets de l'injection de liquidités par la BEAC. • Étudier la possibilité de simplifier les règles pour garantir un rapatriement et une rétrocession adéquats des recettes en devises et poursuivre le dialogue avec les sociétés pétrolières et minières afin de les amener à respecter la réglementation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Afin d'atténuer le ralentissement économique déclenché par la pandémie de COVID-19, la BEAC a légèrement assoupli la politique monétaire en 2020. • Conformément aux recommandations des services du FMI, la BEAC a commencé au mois d'août à procéder à des injections de liquidité à long terme (trois mois) pour davantage aider les banques présentant des besoins structurels de liquidité. À la fin du mois d'août, elle a repris les opérations d'absorption des liquidités et laissé son programme d'achats de titres publics prendre fin à la date prévue¹. Elle a aussi normalisé son régime de décotes, en le ramenant à son orientation pré-pandémique. • La BEAC et la COBAC ont renforcé l'application de la réglementation des changes. Si les progrès concernant l'application des règles en matière de rapatriement obligatoire sont difficiles à évaluer, les banques intérieures s'acquittent dans l'ensemble de leurs obligations de cession de devises. La BEAC a poursuivi les consultations avec les compagnies pétrolières et minières, et un accord a été conclu en octobre 2021 pour apporter des ajustements à la réglementation afin de tenir compte des spécificités du secteur.
<p>¹ Le programme d'achat de titres publics de la BEAC s'est monté à 411 milliards de FCFA, sur un volume maximal de 600 milliards de FCFA. Le Tchad (146 milliards), le Congo (107 milliards), le Gabon (100 milliards) et la Guinée équatoriale (47 milliards) en étaient les principaux bénéficiaires. La République centrafricaine n'a pas eu recours au programme.</p>		

Recommandations issues des consultations régionales de 2020	Réponses des autorités de la CEMAC
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Liens macrofinanciers et secteur financier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre les mesures nécessaires pour une mise en œuvre complète d'un contrôle basé sur les risques. • Procéder à des analyses permettant de mettre fin à l'assouplissement temporaire des mesures prudentielles qui a été décidé pour faciliter les mesures de soutien en lien avec la COVID-19. • Limiter les risques associés à l'articulation entre banques et souverains. • S'assurer que les banques déclarent tous les mois les prêts douteux et restructurés en raison de la pandémie et déclarent chaque semaine leur position de liquidité au moyen d'un nouveau formulaire. • Exiger des autorités nationales la tenue d'inventaires et la rédaction de rapports d'audit sur les arriérés intérieurs et sur les plans d'apurement de ces derniers, afin de soutenir les stratégies de réduction des prêts improductifs. • i) Appliquer strictement le cadre de résolution au niveau de la COBAC sans s'accommoder de retards injustifiés ; ii) étudier la possibilité de fixer des échéances pour les procédures de résolution de petites banques ; et iii) définir des critères stricts et des conditions minimales pour l'approbation des demandes d'établissement de banques relais. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le secrétariat général de la COBAC a presque achevé un nouveau système de notation pour se préparer au contrôle prudentiel basé sur les risques. Les avancées sont plus limitées s'agissant de la feuille de route de Bâle et la nouvelle méthodologie des tests de résistance. • Le secrétariat général de la COBAC ramène progressivement les exigences de fonds propres à leur niveau prépandémique, en commençant par une augmentation de 50 points de base annoncée en octobre 2021. Il a l'intention de mettre fin aux mesures provisoires à partir de juillet 2022. • L'exposition des banques au risque souverain a continué d'augmenter en 2021. Les efforts se poursuivent pour élargir la base des investisseurs et faire progressivement appliquer l'obligation en vigueur pour les spécialistes en valeur du Trésor de vendre au moins 30 % de leurs avoirs dans les 6 mois. • En partie à cause de la pandémie, les progrès en matière de conformité réglementaire et de résolution bancaire ont été lents en 2021.
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre d'intégration et de convergence régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'application du cadre de surveillance régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un dispositif de sanctions pour les pays ne respectant pas le cadre de convergence régionale a été adopté, mais la mise en œuvre des outils d'alerte précoce appliqués aux déséquilibres macroéconomiques a été reportée à 2023, étant donné les difficultés de la conjoncture actuelle.

Annexe IV. Traitement et utilisation des allocations de DTS

A. Contexte

1. La BEAC est le gestionnaire financier de l'allocation de 1 019 millions de DTS faite à la CEMAC (797 milliards de FCFA, soit environ 96 % de la quote-part). Les avoirs existants en DTS s'élèvent à 892,4 milliards de DTS, avec un encours d'achats et de prêts de 1 236 milliards de FCFA à fin octobre 2021. La quote-part de la CEMAC est de 1 063,1 millions de DTS. Les dernières allocations de DTS (469,2 millions de DTS, en 2009) ont été en partie tirées par le Cameroun, le Tchad et la RCA, et récemment par le Congo (43 millions de DTS en août 2021). Les allocations de DTS de 2021 ont été tirées par le Tchad et le Congo pour des montants respectifs de 134 millions de DTS en août 2021 et 155 millions de DTS en septembre 2021.

Cameroun	265
Tchad	134
RCA	107
Congo	155
Guinée Equatoriale	151
Gabon	207
CEMAC	1019

B. Cadre d'utilisation des allocations de DTS par les États membres de la CEMAC

2. Le cadre d'utilisation des allocations de DTS par les autorités nationales a été établi en mai 2021. Chaque pays membre est en droit de demander tout ou partie de ses allocations de DTS et sa demande est acceptée dans le cadre de la signature d'une convention de rétrocession avec la BEAC. Cette convention prévoit que la rétrocession prend la forme d'un prêt à perpétuité en FCFA. Les pays assument la responsabilité de rembourser le prêt, assorti d'un taux¹ qui est l'équivalent en FCFA du taux du DTS. En cas de rappel des allocations de DTS, la responsabilité du retour des allocations de DTS incombe aux gouvernements. Le remboursement des DTS est garanti par une provision équivalente à 5 ans d'intérêts et de frais, détenue sur un compte séquestre auprès de la BEAC.

3. Selon les dernières directives comptables, les réserves internationales brutes devraient augmenter sous l'effet des allocations de DTS. Les allocations n'ont pas d'impact sur les avoirs extérieurs nets car elles impliquent une augmentation à la fois des avoirs et des engagements extérieurs. La position en DTS apparaît au bilan de la BEAC. Les DTS rétrocédés apparaîtront comme dette intérieure dans les bilans des gouvernements. De même, la rétrocession de DTS sera comptabilisée dans les analyses de viabilité de la dette (AVD) des pays membres de la CEMAC conformément aux directives qui ont été publiées.

¹ Le taux d'intérêt du DTS est une moyenne pondérée des taux d'intérêt sur la dette à 3 mois sur les marchés monétaires des cinq devises du panier du DTS (dollar américain, yen, euro, livre sterling et renminbi chinois) et est ajusté chaque semaine. Le taux actuel du DTS est très bas par rapport aux normes historiques, car le taux d'intérêt du DTS a été en moyenne de 5,5 % au cours des 30 dernières années.

C. Utilisation des allocations

4. Deux pays ont prélevé tout ou partie de leurs allocations de DTS. Le Tchad a retiré l'intégralité de son allocation de DTS dès réception. Le Congo a retiré le solde de son allocation de DTS de 2009 et l'intégralité de l'allocation de 2021 à l'automne 2021. L'utilisation des allocations de DTS par le Cameroun, la Guinée équatoriale et le Gabon sera examinée lors des prochaines revues de leurs programmes et devrait être faite de manière à préserver la viabilité de leur dette.

5. L'utilisation du solde encore élevé des allocations de DTS devra être conforme aux objectifs de politique régionale, tout en permettant d'aider les pays à sortir de la crise.

- Une part importante (environ la moitié) des allocations devrait être épargnée dans les pays qui n'ont pas utilisé l'intégralité de leurs allocations, afin de renforcer la position de réserve encore faible de la CEMAC. Même si les allocations de DTS sont neutres sur les avoirs extérieurs nets, toute rétrocession aux États membres qui entraîne des injections nettes de liquidités risque de faire baisser les avoirs extérieurs nets, car les importations supplémentaires qui en résulteraient auront un effet sur les réserves.
- Les allocations de DTS pourront être utilisées pour alléger les contraintes de financement et favoriser la reprise. Les détails, notamment le rythme auquel les allocations pourront être utilisées, seront examinés avec chaque pays individuellement dans le cadre des discussions sur les programmes ou des consultations au titre de la surveillance. L'utilisation des allocations de DTS doit être conforme à la capacité d'absorption des pays (ce qui suggère qu'une utilisation pluriannuelle soit plus appropriée qu'une seule dépense ponctuelle). Il conviendrait également de tenir compte du coût (variable) que représentent les allocations de DTS : le mieux serait de les utiliser pour financer des investissements ou se substituer à une dette coûteuse plutôt que pour financer des dépenses récurrentes, ce qui ne serait pas recommandé.
- Les allocations ne devront pas être utilisées pour différer des mesures correctives de la politique budgétaire et/ou des réformes structurelles.
- L'utilisation d'une grande partie des allocations de DTS semble justifiée dans les pays ayant des contraintes de liquidités extrêmement fortes et des besoins sociaux élevés. Les pays ayant accès au marché ou bénéficiant de programmes appuyés par le FMI devraient contribuer à la viabilité extérieure de la région et éviter de trop puiser dans leurs allocations.
- L'utilisation de ces allocations devra tenir compte de la nécessité d'assurer un suivi et d'établir des rapports sur les dépenses ainsi financées.

6. Les autorités devront suivre les meilleures pratiques internationales de gouvernance et de transparence relatives à l'utilisation et à la comptabilisation des allocations de DTS, notamment : i) assurer la cohérence avec un cadre à moyen terme crédible et durable ; ii) utiliser les ressources pour financer des dépenses de qualité suivant les meilleurs principes de gouvernance ; et iii) enregistrer chaque dépense et son financement au budget dans la plus grande transparence, conformément au Code de transparence budgétaire du FMI.

Annexe V. Sommet des chefs d'Etat sur la situation macroéconomique dans la CEMAC et les mesures de redressement

(18 août, 2021)

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES¹

Au terme d'échanges riches et fructueux, les Chefs d'État ont :

1. Félicité le Président Dédié du PREF-CEMAC pour les progrès enregistrés jusqu'en 2019 dans la mise en œuvre dudit Programme, qui a donné des résultats positifs sur le redressement global des économies de la CEMAC.
2. Relevé avec satisfaction la consolidation progressive du niveau des réserves de change communautaires à plus de 3 mois d'importations, renforçant ainsi la stabilité extérieure et évitant un ajustement monétaire.
3. Noté que les pays de la CEMAC ont enregistré, du fait de la pandémie et ses conséquences, une récession en 2020 et une détérioration de leurs équilibres macroéconomiques et financiers. Bien que les perspectives macroéconomiques en 2021 soient globalement favorables, de nombreux défis et incertitudes persistent.
4. Salué les mesures exceptionnelles de riposte prises par les Etats et les Institutions communautaires, notamment la Commission de la CEMAC, la BEAC, la COBAC, la BDEAC et l'OCEAC pour limiter les effets négatifs sur les économies de la CEMAC liés à la propagation rapide de la COVID-19 et à la forte volatilité des cours du pétrole.
5. Affirmé leur détermination à accélérer les campagnes de vaccination pour protéger les populations, sauver des vies et favoriser une réouverture maîtrisée des économies de la Sous-Région, en tirant profit des initiatives bilatérales et multilatérales, et sollicité le soutien et la solidarité de la communauté internationale en faveur d'un accès large et équitable au vaccin et à la promotion d'une véritable industrie pharmaceutique dans la sous-région.
6. Exhorté les Etats et les Institutions communautaires, notamment la BEAC et la COBAC, à envisager une levée prudente et progressive des mesures exceptionnelles de soutien aux économies pour tenir compte de la persistance de la crise sanitaire dans la CEMAC et ses effets sur les économies.
7. Accueilli favorablement toutes les initiatives internationales de soutien, notamment les financements d'urgence, l'Initiative de Suspension du Service de la Dette, la restructuration et

¹ Le communiqué est disponible ici : <https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/9011-communiqué-final-du-sommet-extraordinaire-virtuel-des-chefs-d-etat-de-la-cemac>

l'allègement de la dette, la mise en place du cadre commun du G20, dans le but d'assurer de manière durable la viabilité des finances publiques et la soutenabilité de la dette.

8. Salué la nouvelle allocation générale des Droits de Tirage Spéciaux (DTS) décidée par le FMI à concurrence de 650 milliards de dollars américains et plaidé en faveur d'une réallocation des DTS des pays développés vers les pays en développement ainsi que pour une reconstitution ambitieuse des ressources de l'IDA 20 d'au moins 100 milliards de dollars américains.
9. Exhorté les États membres et les Institutions sous régionales à faire du Plan communautaire de relance économique post-COVID-19 de la CEMAC une cause commune, et invité les Partenaires Techniques et Financiers à les accompagner massivement dans sa mise en œuvre.
10. Réaffirmé leur attachement à la solidarité communautaire face aux chocs sanitaire, sécuritaire et économique, à travers la poursuite d'une stratégie cohérente et coordonnée pour préserver la viabilité des finances publiques et renforcer la position extérieure de la CEMAC.
11. Prescrit aux États membres la mise en œuvre de politiques budgétaires propices axées sur la mobilisation accrue des recettes hors pétrole, le renforcement de la qualité et de l'efficacité des dépenses publiques et une gestion rigoureuse de la dette publique.
12. Engagé les États à poursuivre l'assainissement du système financier par la mise en place des stratégies d'apurement des arriérés de paiement, crédibles et exhaustives, tenant compte des impacts de la crise sanitaire et conformes aux engagements contenus dans les programmes.
13. Réaffirmé leur engagement au renforcement de la stabilité extérieure de la monnaie, notamment par la poursuite d'une politique monétaire prudente et efficace et l'application judicieuse de la réglementation des changes à tous les secteurs d'activités. À cet égard, ils ont encouragé la BEAC à poursuivre toutes les actions entreprises ou envisagées dans ce domaine.
14. Réitéré leurs orientations à la Commission de la CEMAC et la BEAC relativement à la réflexion ouverte sur le cadre et les conditions d'une nouvelle coopération monétaire avec la France.
15. Félicité le COPIL du PREF-CEMAC et la BEAC pour l'aboutissement satisfaisant de la première phase de la fusion des marchés financiers de la CEMAC, encouragé la BEAC à parachever la restructuration et l'opérationnalisation optimale des structures du marché financier unifié et engagé les États à dynamiser davantage ce marché vers une large mobilisation de l'épargne communautaire et le financement des économies de la sous-région.
16. Décidé de mettre résolument en œuvre les politiques et réformes prioritaires dans le cadre de la deuxième phase du PREFCEMAC pour opérer une réelle transformation structurelle vers l'industrialisation des économies de la CEMAC et créer les meilleures conditions d'une croissance soutenue, équitable tirée par le privé.
17. Exhorté les États membres à améliorer le fonctionnement des institutions publiques, la gouvernance et la transparence dans les secteurs public et extractif, la gestion des finances publiques, notamment la qualité des investissements, ainsi que le suivi des risques budgétaires et d'endettement inhérents à la gestion des entreprises publiques.

18. Encouragé les États à accentuer les efforts pour le développement du capital humain, en assurant un financement adéquat des secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle et de la santé et renforcer les dispositifs de protection sociale pour faire face aux effets de la pandémie actuelle et se prémunir contre les éventuelles crises et vulnérabilités futures.
19. Recommandé la mobilisation des financements extérieurs de forme hybride dans les nouveaux programmes avec les partenaires, afin de combiner les caractéristiques des appuis financiers des différents bailleurs de fonds et d'accroître substantiellement les financements en privilégiant les ressources concessionnelles, ainsi que les Partenariats Public-Privé (PPP).
20. Résolu de poursuivre la conception et la mise en œuvre des politiques environnementales visant notamment la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'écosystème ainsi que la mobilisation des financements afférents.
21. Réaffirmé leur ferme volonté de promouvoir et d'approfondir l'intégration régionale, à travers la consolidation de la libre circulation des personnes et des biens, la promotion de l'économie numérique, la construction des infrastructures régionales, l'accès durable à l'énergie et la mise en œuvre des onze projets intégrateurs prioritaires, dont les financements ont été mobilisés avec succès lors de la Table ronde de Paris en novembre 2020, pour renforcer les échanges intracommunautaires et tirer davantage profit des potentialités de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAF).
22. Convenu d'accélérer l'amélioration du climat des affaires, en facilitant et simplifiant, entre autres, les procédures de création d'entreprises et en assainissant l'environnement juridique pour renforcer l'attractivité de l'espace communautaire, attirer les investissements directs étrangers afin de combler le gap de financement des grands projets structurants, devant contribuer efficacement à l'industrialisation des pays de la CEMAC.
23. Décidé d'impulser une nouvelle et forte dynamique à la stratégie régionale de redressement économique et financier, à travers les programmes économiques et financiers de deuxième génération à conclure avec le Fonds Monétaire International (FMI), appuyés entre autres par la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la France. A cet égard, la coordination accrue des interventions des partenaires multilatéraux et régionaux sera de nature à assurer une plus grande mobilisation des financements et un meilleur impact économique, financier et social.
24. Exhorté les Etats membres concernés à finaliser et à conclure des programmes avec le FMI, en vue de conférer à la stratégie régionale de relance son caractère communautaire et solidaire, lui garantir le plus grand succès avec le soutien du FMI, de la BM, de la BAD, de la France et des autres Partenaires Techniques et Financiers.

Préoccupés par les effets néfastes persistants des crises sécuritaire, sanitaire et économique sur les conditions de vie des populations, les Chefs d'Etat et de Gouvernement soutiennent et encouragent toutes les initiatives internes et externes visant à restaurer un cadre de paix, de stabilité, de sécurité et de santé favorable à l'émergence de la CEMAC.

CEMAC

Aussi, au moment crucial de la mise en œuvre de la Stratégie de sortie de crise, engagée par la Communauté, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEMAC marquent-ils leur volonté résolue et ferme de poursuivre les efforts déployés depuis 2016 dans le cadre d'un deuxième cycle de programmes économiques et financiers soutenus par le FMI et tous les autres Partenaires Techniques et Financiers, orientés vers les objectifs de croissance forte, verte, résiliente et inclusive, en créant plus de richesses et d'emplois.

Appendix I. Suivi de la lettre d'appui aux programmes de relance et de réformes entrepris par les pays membres de la CEMAC

Yaoundé, le 15 Novembre, 2021

Madame Kristalina Georgieva
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
700 19th Street, NW
Washington, DC 20431
États-Unis

Objet : Suivi de la lettre d'appui aux programmes de relance et de réformes entrepris par les pays membres de la CEMAC

Madame la Directrice Générale,

La présente lettre renouvelle les assurances fournies en juin 2021 par les Institutions Communautaires en soutien aux programmes de relance et de réformes économiques engagés par les États membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Elle reflète les engagements pris lors des discussions menées au cours des consultations régionales virtuelles effectuées du 21 octobre au 5 novembre 2021 par les services du Fonds Monétaire International (FMI) auprès des Institutions de la CEMAC.

Alors que la région reste aux prises avec la pandémie de COVID-19, l'assouplissement des restrictions sanitaires, les efforts de relance budgétaire des États membres et la remontée des cours du pétrole continuent de contribuer, en 2021, à la reprise économique de la région. La croissance du PIB devrait atteindre 1,9 %, principalement tirée par le secteur hors pétrole. Les positions budgétaires s'amélioreraient, d'environ 0,5 points de pourcentage, en grande partie grâce à la hausse des recettes pétrolières. Les déficits budgétaires devraient s'établir à 2,7 % en moyenne. La dette publique devrait quant à elle diminuer pour atteindre 56,2 % du PIB, soit 3,8 points de pourcentage en dessous de son niveau de 2020. Le déficit de la balance courante extérieure s'est également fortement resserré, passant de 5 % du PIB à 2,1 % du PIB. L'inflation reste contenue à 2 %, bien en deçà du critère de convergence régional.

Les autorités nationales et régionales ont réagi rapidement pour limiter l'impact sanitaire et économique de la pandémie de COVID-19. Les mesures d'assouplissement monétaire et prudentiel mentionnées dans notre dernière lettre d'assurance ont notamment permis d'atténuer l'impact des

effets de la crise, tout en limitant les risques. Ainsi, alors que les besoins en liquidités d'une partie des banques de la sous-région se sont accrus en 2021, la BEAC a maintenu son plafond de refinancements aux banques inchangé et continué de suivre de près l'évolution des réserves de change pour se tenir prête à prendre les mesures d'ajustement nécessaires si besoin. Dans un environnement où la plupart des banques centrales ont usé de politiques monétaires ultra accommodante, la BEAC s'est, conformément à ses statuts, abstenue de fournir un financement monétaire direct aux Etats membres.

La sous-région a pu bénéficier, dans sa riposte contre la crise, de soutiens financiers extérieurs importants, y compris l'allocation des Droits de Tirage Spéciaux (DTS) qui ont pris effet en août 2021. Malheureusement les réserves de change se sont fortement détériorées à partir de fin juin 2021, et la cible des Avoirs Extérieurs Nets (AEN) de la sous-région à fin juin 2021 n'a pas été atteinte, en raison principalement d'un déficit de décaissements des appuis budgétaires externes représentant un montant de 87,9 milliards de FCFA pour le premier semestre 2021. N'eut été ce manque à gagner, les réserves nettes à fin juin 2021 auraient certainement atteint le niveau projeté lors de la dernière revue des politiques régionales.

Portées par un redressement de la demande globale, les perspectives de croissance du PIB réel de la région devraient s'améliorer de manière significative en 2022, et atteindre 2,8 % en moyenne, grâce à la hausse des prix du pétrole et l'augmentation de la croissance non pétrolière. Le déficit budgétaire global devrait se réduire d'environ 1,4 points de PIB et la dette publique devrait diminuer pour atteindre 54.1 % du PIB, une diminution de 2,1 points de PIB par rapport à 2021. Le déficit du compte courant extérieur devrait légèrement se détériorer pour atteindre 2,6 % du PIB du fait d'un léger retrait des exportations pétrolières en 2022.

Ces perspectives sont cependant soumises à d'importants risques à court terme, liés notamment à l'évolution de la pandémie dans la sous-région et au rythme de la vaccination, qui pourraient retarder la reprise économique. Les besoins de financement extérieur restant importants, cette reprise modérée sera également subordonnée à l'approbation de nouveaux programmes avec le FMI pour les pays qui en ont fait la demande, et des revues des programmes en cours, ainsi qu'à l'assistance financière attendue de la part des autres partenaires au développement. Des tirages plus importants que prévu des allocations de DTS, ou l'utilisation, pour des dépenses supplémentaires, de l'espace budgétaire créé par la restructuration des avances consolidées sur les Etats, pourraient peser négativement sur les réserves extérieures.

En ce qui concerne la réglementation des changes, nous maintenons l'objectif d'une mise en œuvre complète d'ici la fin de l'année 2021. Un dialogue soutenu avec les sociétés pétrolières et minières nous a permis de trouver un accord pour l'application de la réglementation des changes au secteur extractif à compter de janvier 2022. L'accord prévoit un processus progressif, associé à un dialogue continu pour assurer une mise en œuvre efficace et appropriée aux contraintes du secteur. Il inclut notamment le rapatriement d'une partie significative des recettes d'exportation, la possibilité pour les compagnies du secteur extractif de détenir des comptes en devises dans les banques de la CEMAC. Ceux-ci pourront être utilisés avec une grande flexibilité et à faible coût et seront à l'abri de saisie-attribution et/ou de saisie sur compte bancaire. Les fonds dédiés à la réhabilitation des sites pétroliers devront aussi être rapatriés dans des comptes en devises à long terme dans la CEMAC d'ici

trois ans. Bien que nous n'ayons pas d'estimation précise, nous pensons que les montants qui pourraient être rapatriés de cette façon seraient substantiels et devraient contribuer ainsi à une augmentation notable des réserves de changes de la BEAC.

La BEAC a, par ailleurs, poursuivi son travail pour contribuer à une gestion plus efficace des finances publiques. Si la mise en place de la plateforme informatique visant à faciliter la gestion des comptes uniques des trésors à la BEAC a été légèrement retardée, elle devrait entrer en vigueur en décembre 2021 pour les pays qui seront prêts.

Dans le même temps, la BEAC poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de transparence financière. Nous avons conduit une phase de pré-qualification pour les bureaux d'information sur le crédit (BIC) en juin 2021 et retenu deux candidats pour lesquels un appel d'offres doit être lancé fin 2021 afin de sélectionner le BIC au cours du premier semestre 2022. La nouvelle Centrale des Risques est en phase pilote au Gabon avant d'être étendue aux autres pays.

À l'avenir, nos politiques resteront axées sur notre objectif principal qui est d'assurer la stabilité interne et externe de la monnaie. La fragilité de la position extérieure de la CEMAC s'est accrue au cours de 2021, ce qui se reflète dans le niveau particulièrement bas des avoirs extérieurs nets à la fin octobre 2021. La situation paraît également difficile au regard du cadre de politique monétaire de la BEAC : le taux de couverture des réserves de change a baissé temporairement en juin et juillet en deçà du seuil de 60 % (considéré comme le seuil minimum par la BEAC), et ne s'est relevé que du fait de l'allocation de DTS. La dégradation des réserves brutes, si elle se poursuivait, pourrait rapidement entraîner une nouvelle chute en dessous du seuil de 60%. Les réserves brutes s'établissent légèrement au-delà de 3 mois d'importation, grâce à l'allocation de DTS, mais peinent à maintenir leur niveau atteint à la fin du mois d'août. Enfin, la hausse des prix de l'alimentation et des matières premières, si elle n'a pas encore frappé la sous-région, pourrait à terme donner lieu à des tensions inflationnistes.

Dans ce contexte difficile, puisque la sous-région reste malheureusement encore très marquée par la crise sanitaire, nous avons commencé à resserrer la politique monétaire pour soutenir l'accumulation des réserves. Le programme de rachat de titres publics a expiré en septembre 2021. Nous avons aussi ajusté notre politique de liquidité et repris à la fin août 2021 les opérations d'absorption de liquidités, que nous avons temporairement suspendues au début de la pandémie. En raison du faible intérêt des banques pour les premières opérations, nous avons ensuite augmenté le taux de ces opérations d'absorption à la mi-octobre afin d'accroître leur attractivité. Les décotes appliquées aux titres publics pour les opérations monétaires ont aussi été relevées en septembre 2021, après que la BEAC les a réduites en 2020, au début de la pandémie. Certaines mesures prises par la COBAC, notamment lors sa session d'août 2021, en l'occurrence l'augmentation du coussin de conservation du capital de 1,5 à 2 %, devraient aussi contribuer à resserrer la liquidité bancaire et soutenir l'accumulation des réserves.

Cependant, ces mesures, combinées aux ajustements budgétaires dans la CEMAC n'ont pas été suffisantes car la baisse des avoirs extérieurs (hors allocations de DTS) s'est poursuivie à la fin octobre 2021. Nous nous engageons à ajuster davantage la politique monétaire pour favoriser au mieux l'accumulation des réserves, notamment en convoquant un Comité de politique monétaire

(CPM) exceptionnel à la fin novembre 2021, au cours duquel nous recommanderons une augmentation du taux directeur. En outre, nous proposerons un relèvement supplémentaire du taux des opérations d'absorption de liquidité au Comité du Marché Monétaire (CMM) afin d'augmenter l'attractivité de ces opérations tout en limitant d'éventuels effets d'éviction sur le marché du crédit bancaire, le marché interbancaire et le marché des titres publics.

En ce qui concerne la surveillance bancaire, les missions d'inspection sur place ont repris de manière soutenue en 2021. La réforme des processus et des outils en vue d'une surveillance basée sur les risques et de la mise en conformité de certaines règles prudentielles aux normes de Bâle se poursuit.

La COBAC a également réalisé des études d'impact de la crise de la COVID, et note une augmentation importante des crédits concernés. Elle suit mensuellement l'évolution de la qualité des actifs et assure un suivi hebdomadaire de la liquidité bancaire. Ces travaux devraient permettre une meilleure calibration et coordination pour une stratégie de sortie des mesures temporaires d'assouplissement prudentiel dans les meilleurs délais. Cette stratégie devrait être discutée lors de la prochaine réunion des commissaires, en décembre 2021.

Lorsque les mesures temporaires seront levées, la COBAC s'assurera que les banques se conformeront aux règles de classification des actifs et de provisionnement et soumettront des plans de recapitalisation, si nécessaire. Elle suivra attentivement l'évolution des créances en souffrance et s'assurera que les banques auront mis en place des mécanismes pour réduire leur niveau, en s'appuyant notamment sur la mise en œuvre de stratégies d'apurement des arriérés des gouvernements. Aussi, pour garantir la stabilité du secteur financier, la COBAC : visera à assurer un suivi rapproché des procédures de recapitalisation ; à accélérer les procédures de résolution des banques ; renforcera l'application de la réglementation prudentielle y relative ; et suivra attentivement l'évolution de l'exposition des banques au risque souverain.

Ces mesures, combinées à la poursuite de l'assainissement budgétaire des États membres dans le cadre des programmes en cours avec le FMI, aux effets de la mise en œuvre des réformes structurelles et de renforcement de la transparence et de la gouvernance par les États membres, et au soutien budgétaire des partenaires au développement, devraient contribuer à la consolidation des avoirs extérieurs nets et permettraient ainsi d'atteindre 2,20 milliards d'euros à fin décembre 2021 et d'envisager une cible de réserves significativement plus haute, à 2,78 milliards d'euros à fin juin 2022. Ces projections sont en particulier basées sur des hypothèses de financements extérieurs (y compris financements exceptionnels mais hors financements du FMI) de 229 millions d'euros au cours du second semestre de 2021 et de 213 millions d'euros au cours du premier semestre de 2022.

La BEAC et la COBAC maintiendront leurs efforts pour assurer un suivi étroit de l'évolution des programmes des pays de la CEMAC et continueront à travailler en étroite collaboration avec les services du FMI pour appuyer la stratégie régionale de sortie de crise. Elles se tiennent prêtes à notifier et consulter en temps utile les services du FMI sur les évolutions économiques susceptibles d'affecter la stabilité extérieure de la CEMAC d'ici juin 2022.

Restant disponible à œuvrer aux côtés du FMI et des Etats membres de la CEMAC dans l'objectif de parvenir au rétablissement des équilibres macroéconomiques de la sous-région, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma considération distinguée.

/s

ABBAS MAHAMAT TOLLI

Déclaration de M. Aivo Andrianarivelo, Administrateur pour la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), M. Régis N'Sonde, Administrateur suppléant, et Mr. Thierry Nguema Affane, Conseiller principal de l'Administrateur

Réunion du Conseil d'Administration 21/117

Le 10 décembre 2021

Au nom des autorités de la CEMAC, nous tenons à remercier les administrateurs, la direction et les services du FMI pour le soutien technique et financier constant qu'ils apportent aux institutions régionales et aux pays de la CEMAC en ces temps rendus difficiles par la pandémie. La récente allocation de DTS donne aux autorités nationales une latitude d'action dont elles avaient grand besoin et qu'elles utilisent pour financer les dépenses urgentes et prioritaires en matière de santé, de protection sociale et d'investissements, ainsi que pour renforcer la viabilité de la dette. Les autorités régionales ont apprécié le caractère constructif des entretiens avec les services du FMI sur les politiques communes des pays membres et les politiques communes en faveur des programmes de réforme de ces pays, qui se sont tenus en octobre et novembre 2021.

La mise en œuvre de la stratégie régionale définie en décembre 2016 se poursuit, malgré quelques récentes difficultés que les autorités régionales s'attachent à résoudre. Des progrès ont été accomplis sur le plan des réformes visant à favoriser la viabilité externe de la région mais l'objectif relatif aux avoirs extérieurs nets de fin juin 2021 n'a pas été atteint, en raison des effets directs et indirects du choc mondial provoqué par la pandémie, qui se sont principalement traduits par des financements extérieurs plus faibles que prévu. Parallèlement au retrait partiel de certaines mesures d'assouplissement et à une application rigoureuse de la réglementation des changes, des actions correctives ont été adoptées pour renforcer encore l'accumulation de réserves.

Un sommet des chefs d'État de la CEMAC, auquel a assisté la Directrice générale du FMI, dont la participation a été appréciée, s'est tenu en août 2021. Ce sommet a permis de consolider les progrès acquis et de procéder au lancement de la deuxième phase de la stratégie régionale en faveur d'une croissance plus vigoureuse et plus inclusive. Ce fut l'occasion de dresser un état de la situation macroéconomique de la CEMAC dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de définir des mesures adéquates pour accroître la résilience économique de la région et accélérer sa transformation structurelle, en vue de générer une croissance durable et créatrice d'emplois. Les autorités régionales et nationales ont décidé de donner une nouvelle impulsion à la stratégie régionale afin de renforcer la stabilité intérieure et extérieure de la CEMAC, en mettant en œuvre une deuxième génération de programmes de réforme avec le soutien du FMI et d'autres partenaires pour le développement. Conformément à la résolution du sommet, les institutions régionales ont renouvelé leurs assurances en faveur des efforts déployés au niveau national, dans leur suivi de la lettre d'appui aux programmes de redressement et de réformes des pays membres de la CEMAC de novembre 2021.

Évolution récente de l'économie et perspectives

La situation épidémiologique de la pandémie de COVID-19 demeure une source de préoccupation dans la CEMAC, malgré les progrès de la campagne de vaccination. Une deuxième et une troisième vagues de contamination ont frappé la région CEMAC en 2021, ce qui a entraîné le rétablissement des restrictions de déplacement au Congo, au Gabon et en Guinée équatoriale. Dans le même temps, la couverture vaccinale s'étend : le taux de personnes vaccinées dans la CEMAC a plus que doublé au cours des trois derniers mois. Cependant, ce taux reste bien inférieur à ceux enregistrés dans le reste du continent africain, en raison des difficultés d'accès aux vaccins et d'une forte hésitation vaccinale. La rapide propagation du variant Omicron à l'échelle mondiale pourrait provoquer un durcissement des mesures d'endiguement, entraver la reprise économique naissante et ralentir la mise en œuvre de la stratégie régionale. Il convient de rappeler que dans plusieurs pays de la région, le risque sanitaire se conjugue à un risque élevé d'insécurité.

La situation macroéconomique dans la CEMAC s'améliore, portée par un environnement extérieur favorable, mais l'existence de risques baissiers impose aux autorités d'être vigilantes si elles souhaitent préserver tant la stabilité que la reprise. Après sa contraction l'année dernière, l'activité économique se redresse lentement et la croissance devrait atteindre 1,9 % en 2021 et se hisser à 2,8 % en 2022. Des conditions extérieures avantageuses et des efforts d'assainissement budgétaire devraient accroître la viabilité des finances publiques et de la dette. La dette publique devrait baisser de 3,8 points de pourcentage du PIB en 2021. Quant au déficit courant, il devrait se réduire en 2021 avant de se creuser légèrement sous l'effet d'une baisse des exportations de pétrole en 2022. L'inflation est restée modérée en 2021, malgré la hausse de l'inflation mondiale et des coûts de fret, et devrait demeurer faible en 2022 à un niveau bien inférieur au critère de convergence régional fixé à 3 %. Cela étant, les incertitudes quant à l'évolution de la pandémie, le déploiement plus lent que prévu de la vaccination et l'insuffisance du soutien extérieur sont autant de risques baissiers qui pèsent sur les perspectives. Les autorités nationales mettent tout en œuvre pour intensifier la campagne de vaccination. L'engagement du FMI sous la forme de programmes donnant accès aux tranches supérieures de crédit est indispensable pour catalyser les importantes ressources nécessaires au financement de mesures en complément des politiques nationales — en particulier dans le domaine budgétaire — et des efforts régionaux en faveur de la stabilité macroéconomique et de la croissance.

La position extérieure de la CEMAC s'est affaiblie en 2021 et les besoins de financements extérieurs demeurent substantiels à moyen terme. L'objectif relatif aux avoirs extérieurs nets (AEN) de fin juin 2021 n'a pas pu être atteint en raison du montant plus faible que prévu des financements extérieurs fournis par les partenaires pour le développement. La baisse des AEN depuis juin 2021 a fait plonger cet indicateur à un point bas historique au deuxième semestre. En conséquence, l'objectif initial de fin décembre 2021 ne devrait pas être réalisé non plus. L'allocation de DTS a contribué à maintenir les actifs extérieurs bruts à un niveau supérieur à 3 mois d'importations, ce qui reste toutefois nettement inférieur au seuil de 5 mois considéré comme approprié pour l'union monétaire.

Politiques monétaires et financières

Des mesures prudentielles et monétaires non conventionnelles ont été adoptées durant la crise provoquée par la COVID-19 pour assurer un niveau suffisant de liquidités dans le système bancaire et soutenir les entreprises touchées par les répercussions de la pandémie. Ces mesures se sont révélées efficaces pour atténuer les effets de la crise tout en limitant les risques d'instabilité financière. En agissant de la sorte, les autorités régionales se sont abstenues de financer le déficit par la création monétaire, malgré de forts besoins de liquidité depuis le début de la pandémie.

Compte tenu de la situation budgétaire fragile des pays de la CEMAC, le Comité ministériel de l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC) a décidé, en septembre 2021, de rééchelonner le remboursement des avances statutaires devant débuter en 2022. Cette mesure a été jugée nécessaire pour limiter le risque élevé de défaut de remboursement des avances et ses possibles effets néfastes sur le bilan de la banque centrale. Les autorités ont recommandé que les États membres utilisent cette marge de manœuvre pour réduire le financement bancaire, mais elles ont reconnu que cette mesure pouvait également entraver l'accumulation de réserves, si les États membres choisissaient d'augmenter les dépenses, en l'absence d'autres sources de financement. Le Comité ministériel de l'UMAC pourra revenir sur sa décision s'il l'estime nécessaire.

Étant donné que la baisse des réserves internationales nettes s'est poursuivie au troisième trimestre 2021, la banque centrale a tenu son engagement et entrepris la normalisation progressive de ses politiques monétaires et prudentielles pour promouvoir l'accumulation de réserves. Du fait de l'amélioration de la situation macroéconomique et du relâchement des tensions sur la liquidité, elle a mis fin à son programme d'achat d'actifs en septembre 2021, comme annoncé en juin 2021. Étant donné que la liquidité demeurait élevée et que les opérations de refinancement étaient concentrées dans un petit nombre de banques, les autorités monétaires ont commencé leurs opérations de reprises de liquidités au troisième trimestre 2021 et régulièrement relevé le taux d'intérêt appliqué pour accroître l'attractivité de ces opérations. Le mois dernier, le Comité de politique monétaire (CPM) a augmenté le taux directeur et le taux de facilité de prêt marginal de 25 points de base et maintenu constant son taux de refinancement. En outre, le Comité du marché monétaire a encore fait monter son taux de reprise de liquidités de 30 points de base et réduit ses injections de liquidité de 20 milliards de FCFA. Les autorités perçoivent l'intérêt de la recommandation des services du FMI, qui préconise de définir un accès différencié au refinancement de la BEAC sur la base d'indicateurs financiers, et elles examineront sa faisabilité.

S'agissant du contrôle bancaire, la Commission bancaire régionale (Commission bancaire de l'Afrique centrale, COBAC) élabore actuellement un plan de retrait progressif des mesures temporaires d'assouplissement de la politique prudentielle d'ici juin 2022. La COBAC a réalisé des études d'impact de la crise de la COVID et constaté une hausse significative du nombre de prêts dont le remboursement pâtit des conséquences de la pandémie. Un suivi étroit de la qualité des actifs et de la liquidité bancaire permettra d'ajuster finement le plan de retrait de ces mesures d'assouplissement.

Réformes structurelles

Les autorités de la CEMAC mènent un large éventail de réformes structurelles ou touchant à la gouvernance et à la transparence aux fins de la stratégie régionale. En particulier, la réglementation des changes devrait être pleinement mise en œuvre dès 2022, ce qui devrait contribuer à faire fortement augmenter les réserves de change de la BEAC.

La banque centrale est parvenue à un accord avec les entreprises pétrolières et minières, selon lequel la réglementation des changes s'appliquera au secteur extractif à partir de janvier 2022. Cet accord prévoit notamment le rapatriement d'une part importante des recettes d'exportation et la possibilité pour les entreprises du secteur extractif de détenir des comptes en monnaie étrangère dans les banques de la CEMAC. Les fonds dédiés à la remise en état des sites extractifs exploités devront également être rapatriés dans les trois ans dans la CEMAC, sur des comptes à terme en devises. Le dialogue avec les entreprises pétrolières et minières se poursuivra de façon à assurer que la mise en œuvre de la réglementation reste compatible avec les contraintes d'exploitation des entreprises du secteur.

D'autres réformes sont également en cours à l'échelle régionale, notamment en faveur de l'amélioration de la gestion des finances publiques, de la gestion des risques et de la supervision financière. La BEAC poursuit la modernisation de son système informatique afin de faciliter la mise en place d'un compte unique du Trésor pour les pays membres. Elle continue également d'appliquer sa politique de transparence financière, comme en témoignent la présélection de deux candidats pour la création d'un bureau d'information sur le crédit et le lancement du projet pilote de son nouveau registre des risques de crédit au Gabon. La COBAC a repris ses inspections sur site en 2021 après avoir mené des missions à distance au plus fort de la crise sanitaire. La réforme des procédures et des outils aux fins du contrôle fondé sur le risque et de la mise en conformité de plusieurs règles prudentielles avec les normes de Bâle est toujours en cours.

Des réformes ont été engagées pour améliorer la surveillance régionale. La Commission de la CEMAC continue de renforcer le cadre régional de surveillance. L'adoption d'un système d'alerte précoce et d'un régime de sanction visant les pays qui enfreignent le cadre de convergence régionale s'est accompagnée de l'approbation de directives régionales harmonisées. La Commission encouragera un meilleur respect des directives régionales et soutiendra la mise en œuvre des réformes dans le cadre du programme régional des réformes économiques et financières (PREF- CEMAC). Une matrice d'actions assorties d'indicateurs de performance et d'un calendrier précis a été élaborée conformément aux engagements de réforme pris lors du sommet des chefs d'État et en accord avec les recommandations de la Banque mondiale et du FMI. Comme l'ont indiqué les services du FMI, sera créée dans chaque pays de la CEMAC une cellule nationale spécialement chargée du contrôle des questions budgétaires, des réformes appuyées par le FMI et des programmes nationaux de réformes structurelles.

Assurances

À l'avenir, tout en étant conscientes que la situation sanitaire reste délicate, les autorités régionales continueront de poursuivre leur principal objectif : assurer la stabilité intérieure et extérieure de la monnaie. Ainsi, elles continueront de suivre étroitement l'évolution de la situation économique et sanitaire aux niveaux mondial et régional, et moduleront leurs politiques en conséquence. Elles se tiennent prêtes à accélérer l'accumulation de réserves internationales nettes si la tendance baissière devait se maintenir. En particulier, les autorités régionales s'engagent à continuer d'adapter leur politique monétaire en fonction des besoins et à soutenir les politiques d'assainissement budgétaire menées dans le cadre des programmes appuyés par le FMI. Pour conforter la politique monétaire, les opérations mensuelles de reprise de liquidités se poursuivront : le taux d'intérêt appliqué sera relevé progressivement si nécessaire, jusqu'à ce que l'excédent de liquidité soit résorbé.

Parallèlement au retrait des mesures temporaires, la COBAC veillera à ce que les banques respectent les règles de classification des actifs et de provisionnement et soumettent des plans de recapitalisation le cas échéant. Elle contrôlera de près l'évolution des prêts improductifs et s'assurera que les banques ont bien mis en place des mécanismes pour faire baisser leur nombre, notamment en s'appuyant sur la mise en œuvre de stratégies d'apurement des arriérés publics. En outre, pour garantir la stabilité du secteur financier, la COBAC assurera un suivi étroit des procédures de recapitalisation, accélèrera la procédure de résolution des défaillances bancaires, renforcera l'application des réglementations prudentielles applicables et surveillera de près l'évolution de l'exposition des banques au risque souverain.

Les autorités régionales estiment que leurs mesures contribueront à la consolidation des avoirs extérieurs nets. Ces mesures, couplées à la poursuite de l'assainissement budgétaire, la mise en œuvre des réformes structurelles, l'amélioration de la transparence et de la gouvernance dans les pays de la CEMAC et un soutien budgétaire apporté par les partenaires pour le développement, devraient hisser les réserves à 2,20 milliards d'euros fin décembre 2021 et permettre d'envisager un objectif de réserves nettement plus élevé fin juin 2022, avoisinant 2,78 milliards d'euros.

La bonne exécution des programmes de réforme appuyés par le FMI est essentielle à la réalisation de la stratégie régionale. Pour le moment, le degré d'engagement du FMI auprès des pays de la CEMAC varie d'un membre à l'autre : seuls deux pays bénéficient actuellement d'un accord avec le FMI et un troisième devrait voir son accord approuvé dans quelques jours. Les autorités reconnaissent que le soutien plus faible qu'escompté du FMI et l'effet catalyseur limité sur les autres financements extérieurs des partenaires pour le développement entraîneront certainement l'utilisation de l'allocation de DTS à des fins budgétaires, ce qui affaiblira encore la situation des réserves internationales en 2022. La BEAC et la COBAC continueront de collaborer étroitement avec les services du FMI pour appuyer la stratégie régionale de sortie de crise. La Commission de la CEMAC ne ménagera pas ses efforts pour encourager les pays appliquant un programme appuyé par le FMI à soumettre leur plan de convergence conformément aux cadres macroéconomiques convenus avec le FMI.

Conclusion

Malgré la pandémie et les problèmes de sécurité, des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie régionale visant à améliorer la stabilité intérieure et extérieure, et de nouveaux engagements ont été pris en faveur des programmes de réformes nationaux. Afin de réaliser les objectifs de stabilité, les politiques monétaires et prudentielles ont été durcies récemment et certaines mesures de soutien ont été retirées pour inverser la tendance baissière des AEN observée depuis juin 2021. En novembre 2021, à l'occasion du suivi de la lettre d'appui aux programmes de redressement et de réformes des pays membres de la CEMAC les autorités de la BEAC ont réitéré leurs engagements et les ont assortis d'objectifs révisés concernant les AEN. Le moment venu, elles informeront les services du FMI des évolutions économiques risquant d'altérer la stabilité extérieure de la CEMAC et les consulteront sur ces questions.